



# ALLIANCE

## ASSURANCES

Société par Actions au Capital Social de 800 000 000 DA

# NOTICE D'INFORMATION

Augmentation de Capital de 1 433 millions DA via un appel public à l'épargne et introduction du titre en bourse.

Nombre d'actions émises : **1 804 511 Actions**

Prix d'Emission : **830 Dinars**

Période de Souscription : **2 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2010**

Intermédiaire en Opérations de Bourse - Chef de file



Syndicat de placement : Organismes Chargés de la Collecte des Souscriptions



BNP PARIBAS



القروض الشعبية الجزائرية  
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE



Visa COSOB n°2010/02 du 8 août 2010  
Insertion BOAL 59 du 24 octobre 2010

# **AVERTISSEMENT**

Le visa de la Commission ne peut être assimilé à une recommandation de souscription ou d'achat des titres proposés. Il ne comporte aucun jugement, aucune appréciation sur l'opération projetée. La Commission vérifie que les informations fournies par la notice d'information visée paraissent véridiques et suffisantes pour que l'investisseur potentiel puisse fonder sa décision.

**INTRODUCTION**

**Page 6**

**1. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION**

**Page 8**

1.1 Décisions qui sont à l'origine de l'opération

Page 8

1.2 Caractéristiques de l'opération

Page 8

1.2.1 Montant de l'Emission

Page 8

1.2.2 Prix d'émission

Page 9

1.2.3 Résumé des évaluations et les pondérations

Page 11

1.2.4 Produit brut, estimation du produit net de l'émission et emploi du produit net

Page 12

1.2.5 Charges relatives à l'opération

Page 12

1.2.6 Jouissance des titres

Page 13

1.2.7 Conditions d'exercice du droit préférentiel de souscription

Page 13

1.2.8 Intermédiaire en Opération de Bourse Accompagnateur et organismes chargés de collecter les bulletins de souscription

Page 13

1.2.9 Période de souscription

Page 13

1.2.10 Segmentation de l'offre

Page 14

1.2.11 Règle de transversement

Page 14

1.2.12 Règlement des souscriptions

Page 15

1.2.13 Traitement des Souscriptions

Page 15

1.3 Régime fiscal

Page 15

1.4 Négociation des titres

Page 16

1.5 Établissement assurant le service financier de l'émetteur

Page 16

1.6 But de l'émission

Page 16

**2. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR**

**Page 17**

2.1 Renseignements à caractère général

Page 17

2.1.1 Dénomination sociale

Page 17

2.1.2 Forme juridique

Page 17

2.1.3 Agrément du Ministère des Finances

Page 17

2.1.4 Objet social

Page 17

2.1.5 Adresse du siège social

Page 17

2.1.6 Date et lieu de dépôt des statuts

Page 18

2.1.7 Modifications des statuts constitutifs

Page 18

2.1.8 Numéro d'inscription au Registre de commerce

Page 21

2.1.9 Lieu de consultation des documents juridiques

Page 21

2.1.10 Date de début d'activité

Page 21

2.1.11 L'exercice social

Page 21

2.1.12 Durée de vie

Page 21

2.1.13 Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts)

Page 21

2.1.14 Assemblées Générales

Page 21

2.2 Capital social

Page 22

2.2.1 Composition du capital

Page 22

2.2.2 Conditions de modification du capital social

Page 22

2.2.3 Evolution du capital

Page 22

2.2.4 Répartition du capital

Page 22

2.3 Obligations convertibles

Page 22

**3. PRESENTATION DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE EN ALGERIE**

**Page 23**

3.1 Réglementation

Page 23

3.2 Les produits d'assurances

Page 24

3.2.1 Les assurances de biens et de responsabilité

Page 24

3.2.2 Les assurances CAT-NAT

Page 24

3.2.3 Les multirisques

Page 24

3.2.4 Les assurances transports

Page 25

3.2.5 Les assurances de personnes

Page 25

3.3 Les Acteurs du marché

Page 26

3.3.1 Le Ministère des Finances

Page 26

3.3.2 Le Conseil National des Assurances (CNA)

Page 26

3.3.3 La centrale des risques

Page 26

3.3.4 L'organe de tarification

Page 26

3.3.5 Le fonds de garantie des assurés

Page 26

3.3.6 Les associations professionnelles

Page 26

3.4 Les règles prudentielles

Page 27

3.5 Le marché algérien des assurances en chiffres

Page 28

<b>4. PRESENTATION D'ALLIANCE ASSURANCES</b>	<b>Page 31</b>	
4.1 Historique		Page 31
4.2 Organigramme		Page 32
4.3 Evolution de l'activité d'Alliance Assurances		Page 33
4.4 Débouchés et part de marché		Page 35
4.5 Actifs immobiliers		Page 35
4.6 Effectifs		Page 36
4.7 Renseignement sur les filiales et participations		Page 36
4.8 Litiges		Page 36
4.9 Les Contrats et engagements importants		Page 37
4.10 Les Facteurs de Risques		Page 37
4.10.1 Les risques liés à la réglementation du secteur des assurances		Page 37
4.10.2 Les risques d'évolution du marché		Page 37
4.10.3 Les risques liés à la stratégie de placement		Page 37
4.10.4 Les risques de liquidité		Page 37
<b>5. INFORMATIONS FINANCIERES</b>	<b>Page 38</b>	
5.1 Présentation des principes comptables		Page 38
5.1.1 Les investissements		Page 38
5.1.2 Les provisions techniques		Page 39
5.1.3 Les dettes techniques : objet et détermination		Page 40
5.1.4 Exigences réglementaires		Page 40
5.2 Régime fiscal en vigueur		Page 41
5.3 Présentation et Analyse des Comptes des résultats		Page 41
5.3.1 Chiffre d'affaires		Page 43
5.3.2 La marge d'assurance		Page 47
5.3.3 La réassurance		Page 48
5.3.4 Les sinistres		Page 49
5.3.5 Matières et fournitures consommées		Page 50
5.3.6 Services		Page 50
5.3.7 Frais du personnel		Page 52
5.3.8 Impôts et taxes		Page 53
5.3.9 Frais financiers		Page 53
5.3.10 Frais divers		Page 54
5.3.11 Dotations		Page 55
5.3.12 Résultat d'exploitation		Page 56
5.3.13 Résultat hors exploitation		Page 56
5.4 Présentation et Analyse des Bilans		Page 57
5.4.1 Evolution des comptes de l'Actif		Page 57
5.4.2 Evolution des comptes du passif		Page 69
5.5 Règles prudentielles		Page 79
5.5.1 Représentation des engagements		Page 79
5.5.2 Actifs équivalents		Page 80
5.6 Evolution de la structure financière		Page 81
5.7 Tableau d'affectation des résultats		Page 83
5.8 Tableau des filiales et participations		Page 83
5.9 Ratios de performance		Page 84
<b>6. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE</b>	<b>Page 85</b>	
6.1 Les Organes d'Administration et de Direction d'Alliance Assurance		Page 85
6.1.1 L'Assemblée Générale		Page 85
6.1.2 Le conseil d'Administration		Page 85
6.2 La rémunérations des Membres du Conseil d'Administration		Page 85
6.3 Les membres du Conseil d'Administration		Page 86
6.4 Principaux Cadres Dirigeants		Page 87
6.5 Politique de Communication		Page 87
6.6 Contrôle externe de la société		Page 87
6.7 Conseil financier		

<b>7. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR</b>	<b>Page 89</b>
7.1 Situation de la production à juin 2010	Page 89
7.2 Perspectives d'Avenir	Page 89
7.2.1 Le Marché	Page 89
7.2.2 Stratégie de la compagnie	Page 90
7.2.3 Création de valeur et projet d'investissement	Page 96
7.2.4 Hypothèses chiffrées	Page 100
7.2.5 Données prévisionnelles	Page 111
7.2.6 Les performances du projet	Page 119
<b>8. ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA NOTICE</b>	<b>Page 123</b>
8.1 Signature du Président Directeur Général d'Alliance Assurances Spa	Page 123
8.2 Signature du commissaire aux comptes	Page 123
<b>9. GLOSSAIRE</b>	<b>Page 125</b>

## INTRODUCTION

Alliance Assurances est une société par actions, au capital initial de 500 millions DA lors de sa création en Décembre 2004, par un groupe d'investisseurs nationaux. Le capital social de la compagnie a été porté à 800 millions DA au courant de l'année 2009. L'année 2010 verra ce même capital porté à 2,2 milliards DA pour l'activité Assurances Dommages. Cette augmentation de capital, se fera par appel public à l'épargne, et permettra à la compagnie de se mettre en conformité avec les dispositions du décret exécutif 09-375 du 16/11/2009 modifiant et complétant le décret exécutif 95-344 du 30/10/1995 relatif au capital minimum des sociétés d'assurances.

A la fin de l'exercice 2009, la compagnie a réalisé une production nette des annulations de 2,852 milliards DA et s'est ainsi classée deuxième compagnie du secteur privé et septième au niveau national.

Alliance Assurances, avec une part de marché d'environ 4%, a enregistré l'une des plus fortes progressions, de l'ordre de 70% entre 2008 et 2009, sur le marché des compagnies mixtes (Dommage et Vie), alors que le secteur des assurances n'a progressé que de 12%. La compagnie se distingue avec l'introduction de l'assistance automobile en Algérie en association avec le Touring Club Algérie. Cette activité a généré un chiffre d'affaires avoisinant les 100 millions de DA, chiffre prévu à la hausse avec la prochaine mutualisation de sa plateforme avec d'autres compagnies d'assurances, des concessionnaires automobiles et d'autres prestataires spécialisés; cette activité présente, d'ores et déjà, un taux de marge fort appréciable.

Alliance Assurances a réussi à obtenir une croissance soutenue de son activité : la réalisation d'un total de de production nette des annulations de 2,852 milliards de DA en 2009 s'est basée sur une prévision initiale de 2,2 milliards de DA, soit une performance assez significative.

Aussi Alliance Assurances est une entreprise citoyenne qui veille, en son sein, au respect des valeurs morales. La compagnie veille au respect de l'éthique du métier et son adoption par l'ensemble de ses collaborateurs. La compagnie a été la première entreprise privée à adhérer au code algérien de bonne gouvernance.

La compagnie a bâti sa stratégie de croissance et de développement interne, sur divers axes, dont :

- Ressources humaines et formation
- Communication
- Innovation dans les produits
- Organisation et procédures
- Système d'Information

Alliance Assurances a engagé une politique de fidélisation de sa composante humaine, constituée de professionnels des métiers de l'assurance. Cette conception s'appuie d'une part sur un système de rémunération motivant basé sur la performance et d'autre part sur une politique de formation continue.

Par ailleurs, Alliance Assurances réserve environ 3% de son Chiffre d'affaires, au budget communication et promotion, contribuant ainsi à renforcer la notoriété de la compagnie et ce, au travers d'un grand nombre de support médias.

L'innovation, est au cœur de la stratégie de développement de la compagnie. Celle-ci a mis en œuvre des processus de transversalité et de circulation de l'information entre ses branches techniques et ce, avec le soutien des équipes marketing et communication afin de travailler sur de nouvelles combinaisons de produits et autres offres innovantes susceptibles d'offrir aux consommateurs de plus forte valeur ajoutée.

La compagnie est organisée de manière à optimiser la performance des structures et du réseau de distribution. Un des éléments clés de la stratégie de la compagnie est la mise en place d'une organisation efficiente et la mise en œuvre de procédures efficaces. Cette organisation nécessite un système d'information performant. Alliance Assurances, a implémenté un nouveau logiciel de gestion intégré qui permet de coordonner l'ensemble des activités horizontales (production, gestion de sinistres...) et verticales (paie, comptabilité...). Ce logiciel en constante amélioration est développé, au sein de la filiale ORAFINA, par des informaticiens spécialisés en assurances.

## **1. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION**

### **1.1 Décisions qui sont à l'origine de l'opération**

L'assemblée générale de la Société Alliance Assurances réunie en séance extraordinaire le 21 Juin 2010 approuve l'augmentation du capital de la société proposée par le conseil d'administration réuni en date du 20 Juin 2010. Cette augmentation est destinée à mettre en conformité les statuts de la compagnie avec le décret exécutif 95-375 du 16/11/09 relatif au capital minimum des sociétés d'assurances et ce par l'émission d'actions nouvelles par appel public à l'épargne et inscription à la cote officielle de la Bourse d'Alger de 1.804.511 actions nouvelles d'une valeur nominale de 200 DA chacune, au prix de 830 DA par action, soit une prime d'émission de 630 DA par action.

Initialement, la valeur nominale de l'action était de 5.000 DA. Le 21 Juin 2010, une Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réduire le nominal à 1.000 DA. Le 29 Juillet 2010 une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire fractionne chaque action de 1.000 DA en cinq (05) actions nouvelles de 200 DA.

L'actionnaire Maghreb Truck Company « MTC SPA » exercera son droit de souscription préférentiel à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient. MTC SPA se portera, donc, acquéreur de 90 226 actions, pendant l'opération de souscription.

Les autres actionnaires d'Alliance Assurances SPA renoncent à leurs droits préférentiels de souscription.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration et à son président Monsieur Hassen Khelifati, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

### **1.2 Caractéristiques de l'opération**

#### **1.2.1 Montant de l'Emission.**

L'émission porte sur 1.804.511 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 200 DA par action, numérotées de 4 000 001 à 5.804.511 conférant à leurs titulaires les mêmes spécificités de droits de propriétés que les actions déjà émises par la société. Une seconde augmentation de capital, aura lieu, après la clôture de l'opération, par capitalisation de la prime d'émission au profit de tous les actionnaires, permettant ainsi de porter le capital final à 2,2 milliards de DA.

Les actions Alliance Assurances SPA emportent, le droit d'assister aux assemblées générales, le droit d'élire ou de démettre les organes de gestion et d'adopter ou de modifier en tout ou en partie les contrats de la société et ses statuts proportionnellement au droit de vote qu'elles détiennent statutairement ou en vertu de la loi. Elles ouvrent en outre droit à la perception de dividendes lorsque l'assemblée générale décide de la répartition de tout ou partie des bénéfices nets réalisés. Toutes les actions Alliance Assurances confèrent les mêmes droits et obligations.

Les actionnaires ordinaires ont droit, en cas de liquidation amiable, à une répartition du boni de liquidation proportionnel à leurs apports. Les actions souscrites seront libérés à la clôture de l'opération. Les actions sont réglées à la souscription. Les actions sont inscrites en compte auprès des teneurs de comptes conservateurs habilités par la COSOB. Ils sont admis aux opérations d'Algérie Clearing.



## 1.2.2 Prix d'émission :

Les actions sont émises au prix de 830 DA par actions d'une valeur nominale de 200 DA. Le prix proposé par le cabinet Hadj Ali Mazars est de 834 DA par action, soit une prime d'émission de 634 DA par action.

### Résumé sur les méthodes de détermination du prix de l'émission :

L'évaluation des actions Alliance Assurances SPA a été établie par le Cabinet d'expertise comptable Hadj Ali Mazars, représenté par Monsieur Samir HADJ ALI, expert comptable et commissaire aux comptes

5 méthodes d'évaluation ont été retenues :

- i. l'actif net comptable corrigé
- ii. la valeur comptable prévisionnelle
- iii. l'actualisation des free cash-flow
- iv. la méthode patrimoniale
- v. les méthodes des comparables et multiples de marché

### i) l'Actif net comptable corrigé :

L'actif net corrigé d'Alliance Assurances au 31/12/2009 après ajustement est déduit comme suit :

Désignation	Montant en DA au 31/12/2009
Capital Social	800 000 000
Réserves légales	-
Réserves facultatives	-
Provision techniques	95 777 513
Résultat en Instance d'Affectation	-6 461 329
Résultat net de l'exercice	324 986 499
Frais préliminaires	789 537
Ecart de réévaluation	82 156 878
Ecart d'Inventaire	-1 666 608
Régularisation des Investissements	-400 000
Régularisation primes cédées en réassurance	-4 362 734
Régularisation Créances sur assurés	-45 455 685
<b>Actif Net</b>	<b>1 243 784 997</b>

Pour un capital social de 800 000 000 DA réparti en 4 000 000 actions d'une valeur nominale de 200 DA chacune, la valeur de chaque action selon la méthode de l'Actif net corrigé est de 311 DA.

**ii) La valeur comptable prévisionnelle :**

L'actif net prévisionnel consolidé d'Alliance Assurances sur l'horizon 2010-2015 est représenté comme suit :

Désignation en K DA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital Social	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
Réserves	30 604	67 708	109 588	174 197	240 817	254 105
Provision techniques	101 994	136 728	157 213	181 129	207 652	233 187
Résultat en Instance d'Affectation	282 284	652 883	1 050 342	1 731 407	2 393 980	3 280 060
Résultat net de l'exercice	581 482	704 973	697 358	864 066	1 094 873	1 333 692
Actif Net	3 196 364	3 762 293	4 214 502	5 150 801	6 137 323	7 301 045
Nombre d'Action par Simulation	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Valeur de l'Action obtenue en DA	291	342	383	468	558	664

L'actif net par action de la société s'établit sur la projection de 311 DA à fin 2009 à 664 DA à fin 2015. À titre indicatif, la valeur moyenne par action est de 430 DA

**iii) Valorisation par la méthode des Free Cash-flows (FCF) :**

Cette méthode permet aux investisseurs de connaître la capacité de l'entreprise à couvrir ses endettements et à dégager des flux nets qui leur seront servis.

La formule pour calculer la valeur de l'entreprise par la méthode des FCF est la suivante :

$$V = \sum_{i=1}^N \frac{FCF_i}{(1+t)^i} + \frac{VT_N}{(1+t)^N}$$

Où

- FCF<sub>i</sub> : le Free Cash Flow à l'année i
- t : Taux d'actualisation, la structure financière de Alliance Assurances apparaît conforme à celle des autres sociétés d'assurance, avec néanmoins ; un taux de créances élevé, un environnement économique global inhérent aux pays émergents pour lequel les notations internationales accordent aux pays émergents un taux d'actualisation de 12% majoré de 500 points de base par précaution et une antériorité limitée par la récente création de la société justifiant une majoration supplémentaire de 3%, d'où un taux d'actualisation t = 20%
- VT = Valeur terminale = FCF<sub>N</sub> x (1+g)/(t-g) et g taux de croissance du FCF à l'infini estimé à 3%
- N, dernière année de la projection, N = 5

Les cash flow actualisés au taux de 20% de 2010 à 2015 s'établissent comme suit :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cash Flow Actualisé (K DA)	63 050	-340 341	486 236	533 831	508 530	511 904

La valeur terminale est de 8 200 781 000 DA avant actualisation et 2 753 123 000 DA après actualisation.

La valeur des fonds propres en découlant (Equity value) s'entendant de la somme de la valeur de l'entreprise et de la dette nette serait de 4 807 357 000 DA soit pour 4 000 000 actions, une valeur par action de 1 201 DA

**iv) Valorisation par la méthode Patrimoniale :**

La valeur patrimoniale à partir du total du passif pondérée de la dette serait de 3 940 402 000 DA conduisant à une valeur de l'action à 985 DA

**v) Valorisation par la méthode des Comparables et Multiples :**

Il n'existe pas de référence sur le marché algérien de transactions similaires dans le même secteur d'activité

Néanmoins, l'observation sur la région maghrébine et certains pays du bassin méditerranéen comme la Turquie permet de référencer les transactions par rapport au niveau du chiffre d'affaires.

Les approches les plus conservatrices concluent que des transactions similaires avoisineraient x1,5 le montant de primes nettes. En 2009, Alliance Assurances SPA a réalisé un montant de primes nettes de 2 790 308 KDA, il en résulte une valeur d'entreprise de 4 185 462 KDA. Le potentiel de pénétration de marché sur les cinq prochaines années peut justifier un multiple de 2 soit une valeur de 5 924 270 KDA, induisant une valeur de l'action de 1 481 DA (après déduction de la dette nette).

D'autres sources de multiples sur la région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord) donnent un confort sur un multiple médian documenté de 1,7. Sur cette base, la valeur serait 5 087 178 KDA pour une valeur de l'action de 1 271 DA.

**1.2.3 Résumé des évaluations et les pondérations**

Au regard des différentes valeurs estimées, la situation résumée s'établit comme suit :

Méthodes	ValeurFonds Propres (KDA)	Valeur Action (DA)
Actif net comptable corrigé	1 243 840	311
La valeur comptable previsionnelle	1 722 080	430
Actualisation des free cash-flow	4 807 360	1 201
La methode patrimoniale	3 940 480	985
La methode des comparables et multiples de marche	5 087 200	1 271

Compte tenu des facteurs de pondération partagés :

- entre le niveau de confiance sur chaque valeur,
- des risques associés à l'environnement et au métier,
- du facteur prépondérant lié au placement du capital souscrit additionnel dans des activités aval, assurant l'équilibre financier mais sans effet de levier direct sur l'activité et du contexte de première émission boursière dans le secteur des assurances.

Le Cabinet d'expertise comptable Hadj Ali Mazars a retenu la pondération suivante :

- 10% sur la valeur intrinsèque,
- 30% sur la valeur comptable sur cinq ans,
- 25% sur la valeur de l'entreprise selon la méthode des free cash flows,
- 25% sur la valeur de l'entreprise selon la méthode patrimoniale,
- 10% sur la valeur de l'entreprise selon la méthode des multiples de marché.

La valeur de l'action Alliance Assurances la plus représentative est estimée par l'expertise comptable à 834 DA. Alliance Assurances accorde une décote de 4 DA par action et arrête le prix d'émission à 830 DA par action, soit une prime d'émission de 630 DA.

#### **1.2.4 Produit brut, estimation du produit net de l'émission et emploi du produit net**

**Produit brut :** Le produit brut de l'émission d'actions est de un milliard quatre cent trente trois millions sept cent quatre vingt sept mille neuf cent soixante dix dinars algériens (1 433 787 970 DA), soit 1 628 571 actions au prix d'émission de 830 DA l'action au profit des nouveaux actionnaires, 85 714 actions nouvelles à 747 DA au profit des agents généraux et salariés, bénéficiant d'une décote de 10% et 90.226 actions au nominal de 200 DA au profit de l'actionnaire historique MTC Spa.

**Le produit net de l'émission :** obtenu à partir du produit brut, déduction faite de l'ensemble des charges de l'opération s'élève à Un milliard deux cent cinquante neuf millions six cent trente trois mille neuf cent quatre-vingt sept Dinars Algériens (1 259 633 987 DA HT)

#### **Utilisation du produit net de l'émission :**

Le produit net dégagé par l'émission servira à porter le capital social au minimum légal requis par la loi, à filialiser la branche assurance des personnes et créer une filiale de promotion immobilière et une filiale de capital investissement.

L'émission a aussi pour but de :

- Renforcer sa politique de transparence et de performance ;
- Asseoir l'image et la notoriété de l'entreprise auprès des institutionnels, de la communauté financière et du grand public ;
- Accélérer le processus d'institutionnalisation de la compagnie ;
- Motiver et fidéliser ses collaborateurs et ses intermédiaires d'assurance en les associant au capital et aux performances de la compagnie

#### **1.2.5 Charges relatives à l'opération :**

Le montant des charges relatives à cette opération s'élève à cent soixante quatorze millions cent cinquante trois mille neuf cent quatre-vingt trois Dinars Algériens hors taxes (174 153 983 DA HT), et se répartissent comme suit :

##### **1.2.5.1 Redevances réglementaires et assimilées :**

- Redevance de la COSOB : 0,075% du montant de l'émission soit un million soixante quinze mille trois cent quarante un Dinars Algériens (1 075 341 DA HT)
- Rémunération versée à ALGERIE CLEARING par an (adhésion, inscription en compte et opérations sur titres) : Deux cent cinquante mille Dinars Algériens hors taxes (250 000 DA HT).
- Commission SGBV (Société de Gestion de la Bourse des Valeurs) : -Commission de traitement -Commission d'introduction en bourse -Inscription à la cote officielle : Deux millions cinq cent mille Dinars Algériens hors taxes (2 500 000 DA HT).
- Frais juridique, de modifications statutaires et d'enregistrement:1,5% soit vingt et un millions cinq cents six mille huit cent vingt Dinars Algériens hors taxes (21 506 820 DA HT)

### **1.2.5.2 Rémunération des prestations de services (fixés par les conventions) :**

Volet financier:

- Commission d'accompagnement, de conseil et de placement: soixante huit millions huit cent vingt un milles huit cent vingt trois de Dinars Algériens hors taxes (68.821.823 DA HT)

Volet publicitaire

- Publicité & communication : quatre vingt millions de Dinars Algériens hors taxes (80 000 000 DA HT)

### **1.2.6 Jouissance des titres :**

La date d'entrée en jouissance des actions émises est le 01 Janvier 2010.

### **1.2.7 Conditions d'exercice du droit préférentiel de souscription :**

L'actionnaire Maghreb Truck Company « MTC SPA » exercera son droit de souscription préférentiel à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient, soit 5% de l'émission (90 226 actions). MTC pourra exercer son droit souscription préférentiel durant toute la période de souscription.

### **1.2.8 Intermédiaire en Opération de Bourse Accompagnateur et organismes chargés de collecter les bulletins de souscription :**

L'Intermédiaire en Opération de Bourse accompagnateur d'Alliance Assurances est le Crédit Populaire d'Algérie (CPA).

Les bulletins de souscription seront collectés par les IOB suivants : Crédit Populaire d'Algérie (Chef de file : CPA, Banque Nationale d'Algérie (BNA), Banque Extérieure d'Algérie (BEA), Banque de Développement Local (BDL), Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque (CNEP-Banque) et Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), Société Générale Algérie et BNP Paribas Algérie. Les IOB collecteront les souscriptions à travers les réseaux des banques suivantes:

Banques
BADR
BDL
BEA
BNA
BNP Paribas Algérie
CNEP
CPA
Société Générale Algérie

### **1.2.9 Période de souscription :**

Les souscriptions seront ouvertes le 02 Novembre 2010 et clôturées le 01 Decembre 2010, ce délai est susceptible d'être prorogé de 15 jours. Toute souscription reçue avant l'ouverture ou après la clôture de la période de souscription sera rejetée.

### 1.2.10 Segmentation de l'offre

L'offre des actions Alliance Assurances est réparti en 05 segments selon la qualité de souscripteurs :

**Segment A : Personnes Physiques de nationalité algérienne** : un pourcentage de l'offre correspondant à 33,30% des actions offertes (600 000 actions) est réservé aux souscripteurs de ce segment.

Chaque souscripteurs du segment **A** ne pourra demander moins de 5 actions ni plus de 50 000 actions.

Les souscriptions des enfants mineurs ne peuvent être effectuées que par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur.

**Segment B : Investisseurs Institutionnels** : un pourcentage de l'offre correspondant à 28,5% des actions offertes (514.286 actions) est réservé aux souscripteurs de ce segment.

Les investisseurs institutionnels sont les Banques et Etablissements Financiers agréés par la Banque d'Algérie, les compagnies d'assurance et de réassurance agréées, les Intermédiaires en Opérations de Bourse, les Organismes de Placement Collectif des valeurs mobilières (OPCVM) soit les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et les Fonds Commun de Placement, les Sociétés de Capital Investissement agréées et les Caisses et Fonds institutionnels

Chaque souscripteurs du segment **B** ne pourra demander moins de 1 000 actions ni plus de 250 000 actions.

**Segment C : Personnes Morales de droit algérien** : autres que les personnes morales institutionnelles désignées dans le segment **B**. Un pourcentage de l'offre correspondant à 33,5% des actions offertes (604.511 actions) est réservé aux souscripteurs de ce segment.

Chaque souscripteurs du segment **C** ne pourra demander moins de 1 000 actions ni plus de 250 000 actions.

Les souscriptions sont effectuées par le mandataire légale de la personne morale ou par toute autre personne dûment mandatée à cet effet.

**Segment D : Agents Généraux d'Alliance Assurances** : un pourcentage de l'offre correspondant à 02,4% des actions offertes (42 857 actions) est réservé aux souscripteurs de ce segment.

Ce Segment est réservé à tout agent général représentant commercialement Alliance Assurances de manière exclusive et présentant une situation régulière vis-à-vis d'Alliance Assurances.

Chaque souscripteur du segment **D** ne pourra demander moins de 20 actions ni plus de 1 400 actions. Les souscripteurs de cette catégorie bénéficient d'une décote de 10%. Les souscripteurs du segment **D** verseront 90% du prix d'émission soit 747 DA, dont 200 DA de nominal et 547 DA de prime d'émission. L'IOB accompagnateur CPA est le seul habilité à collecter les souscriptions du segment **D**.

**Segment E : Salariés d'Alliance Assurances et ses filiales** : un pourcentage de l'offre correspondant à 02,4% des actions offertes (42 857 actions) est réservé aux souscripteurs de ce segment.

Chaque souscripteur du segment **E** ne pourra demander moins de 20 actions ni plus de 140 actions. Les souscripteurs de cette catégorie bénéficient d'une décote de 10%. Les souscripteurs du segment **E** verseront 90% du prix d'émission soit 747 DA, dont 200 DA de nominal et 547 DA de prime d'émission. L'IOB accompagnateur CPA est le seul habilité à collecter les souscriptions du segment **E**.

### 1.2.11 Règle de transversement

Dans le cas où la demande cumulée dans un segment serait inférieure au nombre d'actions réservé pour ce segment, le reliquat sera affecté en priorité au segment **A** puis au segment **B** puis au segment **C** puis au segment **D** puis au segment **E**.

---

### **1.2.12 Règlement des souscriptions**

Toute souscription doit être couverte par le montant total des actions demandées. Les montants seront bloqués en compte par les teneurs de Compte Conservateur de chaque souscripteur jusqu'au jour de la remise des résultats de l'émission et du règlement/livraison des titres.

### **1.2.13 Traitement des Souscriptions :**

Les souscriptions seront centralisées par la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs.

Les souscriptions qui ne sont pas conformes aux conditions de l'offre seront rejetées.

Un souscripteur ne doit déposer qu'un seul bulletin de souscription dans le même segment. Dans le cas où plusieurs bulletins provenant du même souscripteur dans le même segment sont parvenus à la SGBV, seul le bulletin portant sur le plus grand nombre d'action demandée est accepté.

L'allocation des actions se fera, sur la base des souscriptions validées et non rejetées, pour chaque segment comme suit :

- Si la demande validée dans un segment est supérieure au nombre de titres réservée à ce segment, les souscriptions seront réduites d'une manière égalitaire. La répartition par palier consiste à distribuer à tous les souscripteurs le même nombre maximal d'actions à la limite des actions demandées. Il peut en résulter de cette allocation un reliquat qui sera distribué en allouant en priorité une action supplémentaire aux souscriptions portant sur le nombre d'actions le plus élevé puis aux souscriptions établies à la date la plus proche de la date d'ouverture des souscriptions puis aléatoirement.
- Si la demande validée dans un segment est inférieure ou égale à l'offre réservée à ce segment, toutes les demandes seront satisfaites à 100%.

## **1.3 Régime fiscal**

Les dividendes et les plus-values de cession des actions Alliance Assurances sont totalement exonérés d'impôt sur le revenu global (IRG) ou de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) jusqu'au 31 Décembre 2013.

Les dispositions de l'article 63 de la loi n° 02-11 du 24 décembre 2002, portant loi de finances pour 2003, modifiée et complétées par l'article 46 de la loi de finance pour 2009 :

« Art. 63 : Sont exonérés de l'impôt sur le revenu global (IRG) ou de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2009, les produits et les plus-values de cession des actions et titres assimilés cotés en bourse ainsi que ceux des actions ou parts d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières ».

Au delà de cette période d'exonération, l'imposition des dividendes et des plus-values de cession au titre de l'IRG ou de l'IBS se fera selon la réglementation fiscale en vigueur.

## 1.4 Négociation des titres

L'action ALLIANCE Assurances fera l'objet d'une demande d'admission en Bourse et sera négociée sur le marché réglementé de la Bourse d'Alger entre les Intermédiaires en Opérations de Bourse agréés par la COSOB. Un avis d'introduction fixant le prix de première cotation et les modalités de négociation sur ce titre seront diffusés par la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV) - Bourse d'Alger, au moins quinze jours avant la date de la première séance de cotation.

La cotation du titre devrait intervenir durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

L'IOB CPA disposera d'un contrat de liquidité, à compter de la date de la première cotation en Bourse et ce sur une période de six (6) mois renouvelable une fois. Le contrat de liquidité est signé entre l'émetteur (Alliance Assurances) et le CPA, permettant ainsi à tout ordre de vente qui ne trouve pas de contrepartie d'être pris en charge par le CPA pour le compte de l'émetteur.

## 1.5 Établissement assurant le service financier de l'émetteur

La Banque CPA assure le service financier des actions émises, à savoir la gestion des mouvements de fonds. La conservation et la gestion des titres est assurée par Algérie Clearing.

## 1.6 But de l'émission

Le But de l'émission des actions Alliance Assurances est de porter le capital social au minimum légal requis par la loi. L'affectation des fonds collectés par cette opération se réalisera comme suit :

Désignation	Montant (DA)	%	Observations/Hypothèses
Filiale Assurance Vie	510 000 000	36,2%	la participation d'AA est de 51% x 1 milliard DA soit 510 MDA
Filiale Promotion immobilière	450 000 000	31,9%	la participation d'AA est de 90% x 500 MDA soit 450 MDA
Filiale Capital Investissement	450 000 000	31,9%	la participation d'AA est de 90% x 500 MDA soit 450 MDA
<b>Total</b>	<b>1 410 000 000</b>	<b>100,0%</b>	



## **2. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR**

### **2.1 Renseignements à caractère général**

#### **2.1.1 Dénomination sociale**

L'émetteur a pour dénomination « Alliance Assurances »,

#### **2.1.2 Forme juridique**

Alliance Assurances est une entreprise privée en la forme légale d'une société par actions.

#### **2.1.3 Agrément du Ministère des Finances**

Alliance Assurances est agréée en tant que société d'assurance et de réassurance par le Ministère des Finances par arrêté du 30 juillet 2005 publié au Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire N°80 du 11 décembre 2005

#### **2.1.4 Objet social**

Conformément à son agrément, l'Objet social de la société Alliance Assurances est de pratiquer les opérations d'assurance ci-après :

1. Accidents ;
2. Maladies ;
3. Corps de véhicules terrestres (autres que ferroviaires) ;
4. Corps de véhicules ferroviaires ;
5. Corps de véhicules aériens ;
6. Corps de véhicules maritimes et lacustres ;
7. Marchandises transportées ;
8. Incendies, explosions et éléments naturels ;
9. Autres dommages aux biens ;
10. Responsabilité civile des véhicules terrestres automoteurs ;
11. Responsabilité civile des véhicules aériens ;
12. Responsabilité civile des véhicules maritimes et lacustres ;
13. Responsabilité civile générale ;
14. Crédits ;
15. Caution ;
16. Pertes pécuniaires diverses ;
17. Protection juridique ;
18. Assistance (assistance aux personnes en difficulté, notamment au cours de déplacements) ;
19. Vie-décès ;
20. Nuptialité, natalité ;
21. Assurances liées à des fonds d'investissements ;
22. Capitalisation ;

#### **2.1.5 Adresse du siège social**

Le siège social de la société est fixé au centre des Affaires El-Qods, Bloc LMNO, porte 14, 7<sup>ème</sup> étage, Chéraga Alger.

### 2.1.6 Date et lieu de dépôt des statuts

Les statuts constitutifs de la société Alliance Assurances Spa ont été établis par devant maître Abdelkader Benamirouche, notaire à El Mohammadia en date du 08 décembre 2004.

La société constituée avait pour dénomination « Les Assurances Amana ». Son siège social était fixé à la promotion immobilière Khelifati Hamid, Route Nationale N°5, El Mohammadia, Alger.

Son capital social était de cinq cent millions de dinars algériens (500 000 000,00 DA) divisé en cent mille (100 000) actions d'une valeur nominale de 5 000 DA chacune, numérotées de 1 jusqu'à 100.000 entièrement souscrites et libérées à 1/4 aux noms des actionnaires suivants :

Dénomination ou Nom et Prénom	Nombre d'actions	%
Maghreb Truck SPA	25 000	25%
Khelifati Hamid	15 000	15%
Boudjemane Abdelhadi	10 000	10%
Aissatti Mohammed	10 000	10%
Rahmoune Mohamed	10 000	10%
Khelifati Rachid	10 000	10%
Nada Lilabalat Sarl	7 000	7%
Etraba Sarl	6 000	6%
Khelifati Hassen	5 000	5%
Egetraba Sarl	2 000	2%
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>100%</b>

### 2.1.7 Modifications des statuts constitutifs

- (Acte notarié du 14 Avril 2005 par devant maître Abdelkader Benamirouche)
- Transfert des actions détenue par l'actionnaire Feu Khelifati Hamid (15 000 actions) décédé le 13 Mars 2005 à ses héritiers (ses deux parents [5 000 actions] son épouse et ses six enfants mineurs [10 000 actions])
- Cession des 7 000 actions détenues par Nada Lilabalat Sarl à Monsieur Hassen Khelifati qui détenant déjà 5 000 actions et qui détient ainsi 12 000 actions, soit 12% du capital social
- Modification de la raison sociale de « Les Assurances Amana » à « Alliance Assurances »
- Radiation du feu Khelifati Hamid des membres du Conseil d'Administration
- (Acte notarié du 03 Mai 2005 par devant maître Abdelkader Benamirouche) : Cession des 15 000 actions détenues par les héritiers du feu Khelifati Hamid à raison de 5 000 actions détenue par les deux parents du feu Khelifati Hamid au profit de Monsieur Khelifati Rachid et de 10 000 actions détenues par l'épouse et les six enfants mineurs du feu Khelifati Hamid au profit de :
  - Khelifati Hassen : 2 000 actions
  - Rahmoune Mohammed : 4 000 actions
  - Ourahmoune Abdelhakim (nouvel actionnaire) : 4 000 actions

Le Capital social se retrouve ainsi réparti :

Dénomination ou Nom et Prénom	Nombre d'actions	%
Maghreb Truck SPA	25 000	25%
Khelifati Rachid	15 000	15%
Rahmoune Mohamed	14 000	14%
Khelifati Hassen	14 000	14%
Boudjemane Abdelhadi	10 000	10%
Aissatti Mohammed	10 000	10%
Etraba Sarl	6 000	6%
Ourahmoune Abdelhakim	4 000	4%
Egetraba Sarl	2 000	2%
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>100%</b>

- Acte notarié du 14 Avril 2005 par devant maître Abdelkader Benamirouche) : transfert du siège social vers 03 bois des Cars, lot N°14, Dely Brahim, Alger
- (Acte notarié du 12 et 14 Décembre 2005 par devant maître Zemmir Mustapha, notaire à Bab El Oued) : cession de 20 000 actions parmi les 25 000 actions détenues par Maghreb Truck SPA au profit de monsieur Khelifati Hassen. Le capital social de la société se trouve ainsi réparti :

Dénomination ou Nom et Prénom	Nombre d'actions	%
Khelifati Hassen	34 000	34%
Khelifati Rachid	15 000	15%
Rahmoune Mohamed	14 000	14%
Boudjemane Abdelhadi	10 000	10%
Aissatti Mohammed	10 000	10%
Etraba Sarl	6 000	6%
Maghreb Truck SPA	5 000	5%
Ourahmoune Abdelhakim	4 000	4%
Egetraba Sarl	2 000	2%
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>100%</b>

- (Acte notarié du 24 Juillet 2007 par devant maître Souad Zeghidi, notaire à Ouled Iaiche, Blida) : Nomination de Ourahmoune Abdelhakim comme nouveau membre du conseil d'administration
- (Acte notarié du 09 Septembre et 02 Octobre 2007 par devant maître Souad Zeghidi, notaire à Ouled Iaiche, Blida). Cession des 10 000 actions détenues par Boudjemane Abdelahadi au profit de Hassen Khelifati. Le capital social se trouve ainsi réparti:

Dénomination ou Nom et Prénom	Nombre d'actions	%
Khelifati Hassen	44 000	44%
Khelifati Rachid	15 000	15%
Rahmoune Mohamed	14 000	14%
Aissatti Mohammed	10 000	10%
Etraba Sarl	6 000	6%
Maghreb Truck SPA	5 000	5%
Ourahmoune Abdelhakim	4 000	4%
Egetraba Sarl	2 000	2%
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>100%</b>

- Désignation de Monsieur Menguellati Inchallah comme Commissaire aux Comptes de l'entreprise
- Nomination de Monsieur Salhi Abderrahmane, comme administrateur non associé et non actionnaire en remplacement de Monsieur Berrou Mourad qui a démissionné le 24 Septembre 2006.
- (Acte notarié du 30 Janvier 2008 par devant maître Souad Zeghidi, notaire à Ouled Iaiche, Blida) : Cession au profit de Khelifati Hassen par enchères des actions détenues par des actionnaires qui ont désisté de la libération des  $\frac{3}{4}$  de la valeur nominale des actions qu'ils détiennent à savoir Etraba Sarl qui réduit sa position aux montants effectivement libérés soit  $\frac{1}{4}$  de 6.000 actions, 1.500 actions et Egetraba Sarl qui réduit sa position au montant effectivement libéré soit  $\frac{1}{4}$  de 2.000 actions, 500 actions. Les 6.000 actions non libérées ont été rachetées et intégralement libérées par Monsieur Khelifati Hassen qui porte sa position à 50.000 actions. L'actionnariat d'Alliance Assurances se trouve ainsi constitué :

Dénomination ou Nom et Prénom	Nombre d'actions	%
Khelifati Hassen	50 000	50%
Khelifati Rachid	15 000	15%
Rahmoune Mohamed	14 000	14%
Aissatti Mohammed	10 000	10%
Maghreb Truck SPA	5 000	5%
Ourahmoune Abdelhakim	4 000	4%
Etraba Sarl	1 500	1,5%
Egetraba Sarl	500	0,5%
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>100%</b>

- (Acte notarié du 19 Novembre 2009 par devant maître Souad Zeghidi, notaire à Ouled Iaiche, Blida), Augmentation du Capital d'Alliance Assurances suite à la résolution de l'AGEX en date du 16 juin 2009. Le capital passe ainsi de 500 000 000 DA à 800 000 000 DA, cette augmentation a été réalisée de la manière suivante :
  - Incorporation des réserves légales pour 16 616 225,79 DA
  - Incorporation des réserves facultatives pour 31 163 667,04 DA
  - Incorporation du résultat en instance d'affectation pour 12 220 107,17 DA
  - Le reste, soit 240 000 000 DA doit être libéré dans les 5 ans à venir conformément à la loi

L'actionnariat d'Alliance Assurances se trouve ainsi constitué :

Dénomination ou Nom et Prénom	Nombre d'actions	%
Khelifati Hassen	80 000	50%
Khelifati Rachid	24 000	15%
Rahmoune Mohamed	22 400	14%
Aissatti Mohammed	16 000	10%
Maghreb Truck SPA	8 000	5%
Ourahmoune Abdelhakim	6 400	4%
Etraba Sarl	2 400	1,5%
Egetraba	800	0,5%
<b>Total</b>	<b>160 000</b>	<b>100%</b>

Acte notarié du 10 mai 2010 par devant maître Souad Zeghidi, notaire à Ouled Iaiche, Blida), Libération du 4/5 du capital restant par l'affectation d'une partie du résultat de l'exercice 2009 pour un montant de 240 000 000 DA, suite à la décision de l'AGEX en date du 21 avril 2010 et en conformité avec le rapport spécial de M.Arab Aoudj, commissaire aux comptes de la société en date du 17 juin 2009.

- AGEX du 22 Février 2010 : transfert du siège social du Lot 3, Bois des cars, Dély Brahim, Alger au Centre des Affaires El-Qods, Bloc LMNO, porte 14, Chéraga, Alger.
- AGEX du 21 Juin 2010 : fractionnement de la valeur nominale de l'action Alliance d'une valeur nominale de 5.000 DA en cinq actions d'une valeur nominale de 1.000 DA chacune. Publicité légale en cours
- AGEX du 29 Juillet 2010 relative à un second fractionnement de la valeur nominale de l'action Alliance d'une valeur nominale de 1.000 DA en cinq actions d'une valeur nominale de 200 DA chacune. Publicité légale en cours

### **2.1.8 Numéro d'inscription au Registre de commerce**

Alliance Assurances est immatriculée au Centre National du Registre de Commerce sous le n° 05 B 0971442 16/00 du 18 Janvier 2009.

### **2.1.9 Lieu de consultation des documents juridiques**

Les statuts, les procès verbaux des assemblées générales (ordinaires et extraordinaires), les comptes sociaux, les rapports du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social d'Alliance Assurances.

### **2.1.10 Date de début d'activité**

Les activités d'Alliance Assurances, rentrant dans le cadre de son objet social, ont débuté le 30 Juillet 2005.

### **2.1.11 L'exercice social**

L'exercice social d'Alliance Assurances commence le 1<sup>er</sup> Janvier et prend fin le 31 Décembre de chaque année.

### **2.1.12 Durée de vie**

La durée de vie d'Alliance Assurances est fixée à quatre-vingt dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

### **2.1.13 Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts)**

La répartition des bénéfices de la société aux actionnaires se fait conformément aux dispositions du Code de Commerce.

### **2.1.14 Assemblées Générales**

La tenue, la convocation et les délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société se font conformément aux dispositions du Code de Commerce.

---

## 2.2 Capital social

### 2.2.1 Composition du capital

Le capital social de Alliance Assurances est de huit cent millions de dinars algériens (800 000 000 DA) divisé en quatre millions (4 000 000) actions d'une valeur nominale de deux cents dinars algérien (200 DA) chacune, numérotées de 01 à 4 000 000, entièrement souscrites et libérées et attribuées avec toutes leurs spécificités de droit de propriété aux actionnaires.

### 2.2.2 Conditions de modification du capital social

Conformément à l'article 07 des statuts d'Alliance Assurances, le capital peut être augmenté soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes.

Sous réserves des dispositions prévues par la loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation du capital social sur rapport du Conseil d'Administration

Toute augmentation du capital social doit préalablement satisfaire aux prescriptions légales introduites par l'Ordonnance n°95/07 du 25 janvier 2005 relative aux assurances modifiée et complétée par la loi 06-04 du 20 Février 2006.

### 2.2.3 Evolution du capital :

Année	Incorporation des Réserves (DA)	Résultat en instance d'affectation (DA)	Augmentation du capital (DA)	Montants successifs du capital (DA)	Nombre cumulé d'actions de la société
2005	-	-	-	500 000 000	100 000 actions
2009	60 000 000	240 000 000	300 000 000	800 000 000	160 000 actions
2010				800 000 000	800 000 actions
2010				800 000 000	4 000 000 actions

### 2.2.4 Répartition du capital :

A la date de l'émission, le capital d'Alliance Assurances est détenu par huit (08) actionnaires selon la répartition suivante :

Dénomination ou Nom et Prénom	Nombre d'actions	Pourcentage
Khelifati Hassen	2 000 000	50,0%
Khelifati Rachid	600 000	15,0%
Rahmoune Mohamed	560 000	14,0%
Aissatti Mohammed	400 000	10,0%
Maghreb Truck Company Spa	200 000	5,0%
Ourahmoune Abdelhakim	160 000	4,0%
Etraba Sarl	60 000	1,5%
Egetraba Sarl	20 000	0,5%
<b>Total</b>	<b>4 000 000</b>	<b>100%</b>
<b>DA</b>	<b>800 000 000</b>	

## 2.3 Obligations convertibles

Alliance Assurances n'a pas procédé à ce jour à l'émission d'obligations convertibles en actions.

### **3. PRESENTATION DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE EN ALGERIE**

#### **3.1 Réglementation**

- Décret exécutif 09-375 du 16 novembre 2009 Relatif au capital social minimum des sociétés d'assurances.
- Décret exécutif n°09-257 du 11 août 2009 Fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'organe spécialisé en matière de tarification des assurances.
- Loi n° 06-04 du 20 Février 2006 Promulgation de loi relative aux assurances, modifiant et complétant l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances
- Ordonnance n° 95-07 du 23 Chaabane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifiée et complétée et ses textes d'applications.
- Décret exécutif n°08-113 du 9 avril 2008 Précisant les missions de la commission de supervision des assurances.
- Arrêté du 20 février 2008 Fixant le taux maximum de participation d'une banque ou d'un établissement financier dans le capital social d'une société d'assurance et/ou de réassurance.
- Arrêté du 06 Août 2007 Fixant la forme et la périodicité des déclarations à transmettre par les sociétés d'assurance à la centrale des risques.
- Décret exécutif n° 07-152 du 22 mai 2007 Modifiant et complétant le décret exécutif n° 96-267 du 3 août 1996 fixant les conditions et modalités d'octroi d'agrément des sociétés d'assurance et/ou de réassurance
- Ordonnance n° 03/12 du 26 août 2003 relative à l'obligation d'assurance des catastrophes naturelles et à l'indemnisation des victimes (JORA n°52 du 27 août 2003) et ses textes d'application.
- Ordonnance n° 96-06 du 10 janvier 1996 relative à l'assurance-crédit à l'exportation (JORA n° 03 du 14 janvier 1996) et ses textes d'applications
- Ordonnance n° 74-15 du 30 janvier 1974 relative à l'obligation d'assurance des véhicules automobiles et au régime d'indemnisation des dommages (JORA n°15 du 19 février 1974) modifiée et complétée par la loi n° 88-31 du 19 juillet 1988 (JORA n° 29 du 20 juillet 1988) et ses textes d'applications.
- Décret exécutif n° 04-103 du 05 avril 2004 portant création et fixant les statuts du fonds de garantie automobile
- Décret exécutif n° 02-293 du 10 Septembre 2002 Modifiant et complétant le décret exécutif n° 95-338 du 30 octobre 1995 relatif à l'établissement et à la codification des opérations d'assurance.
- Décret exécutif n° 98-312 du 30 septembre 1998 Relatif à la cession obligatoire en réassurance
- Le code de commerce modifié et complété,
- L'ordonnance n°01-03 du 20 Août 2001 relative à la promotion des investissements,
- Les dispositions des statuts d'Alliance Assurances

## **3.2 Les produits d'assurances**

Les produits d'assurance peuvent être présentés en deux groupes bien distincts : les assurances de «personnes» et les assurances dites de «dommages» qui couvrent l'automobile, les habitations, les biens professionnels, les biens agricoles, les catastrophes naturelles, la construction, la responsabilité civile générale, la protection juridique, les transports, le crédit caution, les pertes pécuniaires et l'assistance.

### **3.2.1 Les assurances de biens et de responsabilité**

#### **3.2.1.1 L'assurance automobile**

Le contrat d'assurance automobile, généralement un contrat « multirisques » couvre une multitude de risques comme la responsabilité civile, le vol, l'incendie, mais aussi les propres dommages subis par l'assuré. Certains produits connexes peuvent s'ajouter au contrat initial comme la défense et le recours contre les tiers et l'assistance ainsi qu'une couverture individuelle accident qui est une assurance de personnes qui couvre le conducteur.

#### **3.2.1.2 La responsabilité civile générale**

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que peut encourir l'assuré en vertu des articles 124 et suivants du code civil, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels subis à la suite d'un accident par les tiers chaque fois que cette responsabilité civile est recherchée, directement ou indirectement, pour quelque cause que ce soit, du fait de l'activité déclarée.

#### **3.2.1.3 Les risques «incendie»**

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre l'incendie. L'assureur répond de tous dommages causés par le feu et dont la couverture est stipulée aux conditions particulières. Cette garantie est accordée sous réserve d'exclusions et pour chaque catégorie de dommages dans la limite du capital fixé aux conditions particulières. En cas d'insuffisance d'assurance, la règle proportionnelle est applicable. La règle dite proportionnelle a vocation à s'appliquer conformément aux dispositions applicables en cas d'insuffisance d'assurance au regard de la valeur garantie. Les capitaux assurés sur chaque article doivent correspondre à la valeur des risques.

#### **3.2.1.4 Les risques techniques**

Les «risques techniques» concernent l'assurance des entreprises et englobent les contrats tous risques chantiers et tous risques montage

### **3.2.2 Les assurances CAT-NAT**

La couverture des CAT-NAT (catastrophes naturelles) qui était exclue de tous les contrats «tous risques chantier» et «tous risques montage» a été introduite dans le cadre du contrat «incendie» par la loi sur les assurances de 1980 puis elle est devenue obligatoire pour tous les biens des particuliers mais également les biens industriels et commerciaux après les inondations de Bab El Oued (Novembre 2001) et le tremblement de terre de Zemmouri (Mai 2003).

### **3.2.3 Les multirisques**

Les règles qui s'appliquent aux contrats multirisques sont, sauf spécifications contraires, les mêmes que celles qui concernent les garanties souscrites individuellement dans les contrats d'assurance déjà présentés. Cette catégorie de contrat comprend les contrats multirisques habitations et les contrats multirisques professionnels



### 3.2.4 Les assurances transports

#### 3.2.4.1 Les facultés maritimes

Les assurances des transports maritimes sont régies par le droit commercial international. Les facultés couvertes par la police peuvent être assurées soit aux conditions «tous risques» soit aux conditions «franc d'avaries particulières sauf (FAP SAUF)». A défaut de stipulation expresse accordant la garantie «tous risques», elles sont assurées aux conditions «FAP SAUF».

#### 3.2.4.2 Les facultés aériennes et facultés terrestres :

Elles concernent les marchandises transportées par voie aérienne ou par voie terrestre (route ou rail).

#### 3.2.4.3 Les corps de navire

Il s'agit des assurances des navires eux-mêmes. On distingue les corps de pêche, individuels ou en flottille, les corps de commerce, incluant les tankers, supertankers et méthaniers, les corps de navires de passagers et les bateaux de plaisance. Les contrats «corps de navire» sont des multirisques couvrant, outre les navires eux-mêmes, la responsabilité des propriétaires et navigants.

**3.2.4.4 Les corps d'aéronefs :** On distingue les corps d'aéronefs en fonction de la taille, de la motorisation et de l'usage.

### 3.2.5 Les assurances de personnes

A la différence des assurances de biens, d'autres assurances couvrent les personnes. On peut les classer selon leurs couvertures :

#### 3.2.5.1 Assurance en cas de vie

- **Assurance retraite:** Une épargne souscrite à titre individuel ou par adhésion à un groupe. Le contrat peut prévoir au choix de l'assuré le versement d'une retraite complémentaire à 60 ans sous forme de rente viagère ou sous forme de capital. Dans les deux cas (rente ou capital), le contrat comprend une clause permettant de rembourser les cotisations versées ou l'épargne acquise lors du décès prématuré de l'assuré.
- **Les assurances de groupe:** Le contrat d'assurance de groupe est souscrit par une personne morale ou chef d'entreprise en vue de l'adhésion d'un ensemble de personnes répondant aux conditions définies au contrat pour la couverture d'un ou plusieurs risques relatifs aux assurances de personnes. Elle peut être contractée dans le cadre d'une convention collective couvrant par exemple une catégorie de personne (cadres, cadres supérieurs, etc.), peut être une couverture d'activité commune de caractère non professionnel ou encore une couverture à caractère économique telle que les opérations de crédit.

#### 3.2.5.2 Assurance temporaire décès

Ce contrat prévoit le versement au bénéficiaire désigné d'un capital au décès de l'assuré, le décès devant survenir avant une date déterminée. L'invalidité permanente et totale de l'assuré entraîne le paiement anticipé du capital si elle survient avant le terme du contrat et avant l'âge de 60 ans.

- **Individuelle voyages:** Une assurance qui couvre le décès, la maladie et une assistance à l'étranger pour le rapatriement de la personne ou du corps.
- **Individuelle accident:** Ce contrat a pour objet de garantir le paiement des sommes assurées dans les cas où l'assuré serait victime d'accidents tant au cours de sa vie professionnelle qu'en dehors de celle-ci.

### **3.3 Les Acteurs du marché**

Le législateur a prévu un cadre institutionnel pour la profession qui a pour objectifs à la fois la protection des intérêts des assurés et le développement du secteur des assurances qui se veut social et économique. Organisé autour de trois institutions autonomes à titre principal : le Conseil national des assurances (CNA), la Centrale des risques et enfin la Commission de supervision des assurances (CSA).

#### **3.3.1 Le Ministère des Finances**

Celui-ci intervient pour délivrer les agréments aux compagnies d'assurances et l'autorisation préalable pour l'ouverture en Algérie de succursales d'assurances étrangères et pour l'ouverture de bureaux de représentation des sociétés d'assurances et/ou de réassurance. Le Ministre agréé une association professionnelle d'assureurs de droit algérien à laquelle les sociétés d'assurances et/ou de réassurances étrangères sont tenues d'adhérer. Le Ministre des finances agréé aussi une association professionnelle des agents généraux et des courtiers comme il établit la liste des documents que les sociétés d'assurances et/ou de réassurance doivent fournir à la CSA.

#### **3.3.2 Le Conseil National des Assurances (CNA)**

Le CNA se définit comme le cadre de concertation entre les diverses parties impliquées dans l'activité de l'assurance : les assureurs et intermédiaires d'assurance, les assurés, les pouvoirs publics et enfin le personnel exerçant dans le secteur. Mais aussi comme force de réflexion et de proposition, organe consultatif des pouvoirs publics et centre de conception et de réalisation des études techniques. Le CNA dispose d'un secrétariat permanent, une assemblée et des commissions techniques.

#### **3.3.3 La centrale des risques**

Les sociétés d'assurances et succursales des sociétés d'assurances étrangères doivent fournir à la centrale des risques les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions. La centrale collecte et centralise les informations relatives aux contrats d'assurances souscrits auprès des sociétés d'assurances et de réassurance et les succursales d'assurances étrangères. La centrale des risques est créée auprès du ministère des finances et rattachée à la direction des assurances.

#### **3.3.4 L'organe de tarification**

Aux fins d'élaborer des projets de tarifs, d'étudier et d'actualiser les tarifs en vigueur, il a été institué un organe de tarification au niveau de la sous direction Analyses de la Direction des Assurances de la Direction du Trésor auprès du ministère des Finances. En plus de ses attributions, cet organe est chargé d'émettre des avis sur tout litige en matière de tarifs pour permettre à l'administration de contrôle de se prononcer.

#### **3.3.5 Le fonds de garantie des assurés**

Ce fonds, à ne pas confondre avec le fonds de garantie automobile, a pour charge de «supporter, en cas d'insolvabilité des sociétés d'assurances, toute ou partie des dettes envers les assurés et les bénéficiaires des contrats d'assurance» (article 213 bis – ajouté par la loi 06-04). Le financement de ce fonds est assuré par une cotisation annuelle des sociétés d'assurances et/ou de réassurance et des succursales d'assurances étrangères. Le montant de ce financement ne peut dépasser 0,25% des primes émises nette d'annulation. La loi de finances complémentaire 2008 apporte des modifications de forme. Ainsi, il n'est plus rattaché au ministère des Finances. Les statuts et les modalités de fonctionnement du fonds seront fixés par voie réglementaire.

#### **3.3.6 Les associations professionnelles**

L'UAR (Union algérienne des sociétés d'assurances et de réassurance) est une association régie par la loi n° 90-31 et qui regroupe toutes les sociétés d'assurances exerçant en Algérie. Elle est représentée à la Commission juridique, à la Commission des agréments et à l'Assemblée du CNA. Par ses statuts, elle a pour missions de développer l'activité de l'assurance, d'améliorer la qualité de prestation des assureurs, de coordonner les actions communes des membres et de représenter les intérêts de la corporation aux niveaux national et international.

### 3.4 Les règles prudentielles

Se conformant au principe de règles prudentielles édictées par la législation en la matière, les sociétés d'assurances doivent déclarer, trimestriellement à la centrale des risques les informations relatives aux contrats qu'elles émettent suivant les états modèles dûment arrêtés par la loi. Ces informations doivent être communiquées à la centrale des risques dans le mois qui suit le trimestre d'inventaire. En vertu de ces principes, les sociétés d'assurances doivent transmettre chaque année à l'administration de contrôle un dossier annuel relatif aux opérations effectuées au cours de l'exercice. Autres règles auxquelles les sociétés d'assurances sont soumises :

- Les ressources du fonds de garantie des assurés sont constituées d'une cotisation annuelle des sociétés d'assurances dont le montant ne peut dépasser 1 % des primes nettes d'annulation.
- Les sociétés d'assurances doivent être en mesure de justifier, à tout moment, l'évaluation des engagements réglementés qu'elles sont tenues de constituer. Ces derniers sont relatifs aux réserves, provisions et dettes techniques. Ils doivent être représentés par des actifs équivalents en bons, dépôts et prêts, valeurs mobilières et titres assimilés, actifs immobiliers et autre actifs.
- Toute prise de participation d'une société d'assurances dépassant la proportion de 20% de ses fonds propres est soumise à l'accord préalable de la Commission de supervision.
- La société doit transmettre à la Direction des Assurances, auprès du Ministère des Finances, au plus tard le 30 juin de chaque année, le bilan, le rapport d'activité ainsi que les états comptables, statistiques et tout autre document connexe.
- La société doit en outre publier annuellement dans, au moins, deux quotidiens nationaux (dont l'un en langue arabe) les bilans et comptes de résultats au plus tard 60 jours après leur adoption par l'organe gestionnaire de la société.
- Toute société agréée doit prendre à l'égard de l'administration de contrôle l'engagement de ne réassurer aucun risque souscrit sur le territoire national auprès d'entreprises déterminées ou appartenant à un pays déterminé, dont la liste est dressée par l'administration compétente.
- Les sociétés d'assurances doivent communiquer à la Direction des Assurances auprès du Ministère des Finances, préalablement à leur application, les projets de tarifs d'assurances facultatives qu'elles élaborent.
- Les sociétés d'assurances ont l'obligation de placer leurs engagements techniques conformément à la réglementation en vigueur, selon l'article 11 du décret exécutif n° 95-342 du 30 octobre 1995 susvisé représentent les engagements réglementés dans les proportions ci-après : (i) 50% minimum pour les valeurs d'Etat (Bons du Trésor, dépôt auprès du Trésor et obligations émises par l'Etat ou jouissant de sa garantie) dont la moitié, au moins, pour les valeurs à moyen et long termes. (ii) Le reste des engagements réglementés est à répartir entre les autres éléments d'actifs en fonction des opportunités offertes par le marché sans que la part des placements en valeurs mobilières et titres assimilés émis par des sociétés algériennes non cotées en bourse ne dépasse le taux de 20% des engagements réglementés."
- Les sociétés d'assurances doivent respecter en permanence le ratio de solvabilité fixé par la réglementation

### 3.5 Le marché algérien des assurances en chiffres

L'Algérie se caractérise avant tout par un taux de pénétration du secteur des assurances relativement faible. L'assurance algérienne occupe le 65<sup>ème</sup> rang mondial avec une part de marché de 0,02% du marché mondial.

Pays	Rang	Primes 2008 Millions USD	Part de marché
USA	1	1 240 643	29,06%
France	4	273 007	6,39%
Afrique du Sud	19	42 515	1%
Maroc	53	2 538	0,06%
Egypte	57	1 389	0,03%
Algérie	65	1 031	0,02%
Tunisie	72	781	0,02%

Source: Swiss RE 2008

Le taux de pénétration de l'assurance dans l'économie algérienne, qui représente le rapport du chiffre d'affaires du secteur au PIB, est voisin de 0,6 % du PIB, avec un net désavantage à ce stade pour l'activité Vie.

Pays	Pénétration de l'assurance			Densité d'assurance		
	Primes 2008 / PIB	Vie	Non Vie	Primes par Habitant	Vie	Non Vie
Maroc	2,90%	1,00%	1,90%	80,3	26,8	53,5
Egypte	0,90%	0,40%	0,50%	18,1	8,3	9,8
Algérie	0,60%	0,13%	0,47%	30,0	2,4	27,6
Tunisie	1,91%	0,20%	1,71%	74,8	8,6	66,3

Source: Swiss RE 2008

L'Algérie compte, à fin 2009, seize (16) compagnies d'assurances et de réassurances, sept sociétés publiques, sept sociétés privées et deux mutuelles

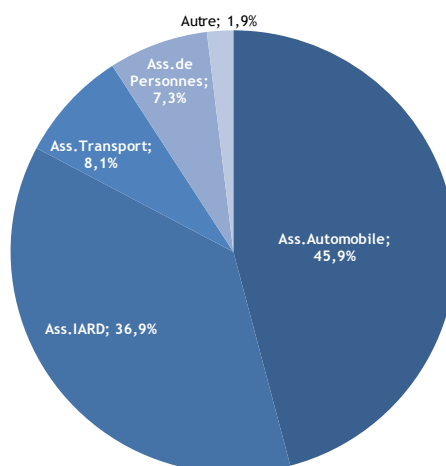
Assurances	Publiques	CAAR SAA CAAT CASH CAGEX (Assurances crédit à l'exportation) SGCI (Assurances crédit à l'immobilier)
	Privées	CIAR 2A Algérienne des Assurances Trust Algeria Alliance Assurances GAM Assurances Salama Assurances Cardif El Djazair
Réassurance	CCR	
Sociétés mutuelles	CNMA ((Mutuelle agricole) MAATEC (Mutuelle des travailleurs de l'Education nationale et de la culture)	

Le marché des assurances reste toujours dominé par les entreprises traditionnelles (SAA, CAAR, CAAT, CNMA) qui détiennent 76% de parts de marché. (*Statistiques CNA 2009/2010*)

La part du chiffre d'affaires des mutuelles ne dépasse pas 7% du chiffre d'affaires global du secteur, alors que les entreprises spécialisées (SGCI et CAGEX) ne représentent que 0,4% du marché.

Au 31 Décembre 2009, le chiffre d'affaires cumulé du secteur a atteint la somme de 76,5 milliards de dinars (hors acceptations internationales de la CCR) contre 67,9 milliards de dinars en 2008, soit une augmentation de 12,8%.

Structure de la production au 31 Décembre 2009 (Source : Conseil National des Assurances 2009/2010)



La branche « Automobile » arrive en première position avec un chiffre d'affaires de 35,1 milliards de dinars, une part de marché de 46% et un taux de croissance de 18,3% dû à la croissance des garanties facultatives qui continuent de tirer la croissance de la branche avec 24% de hausse comparativement à l'exercice 2008. La production de la garantie de responsabilité civile qui a représenté 20% de la production totale de la branche a progressé de plus de 6%.

La suppression des crédits à la consommation au 3<sup>ème</sup> trimestre précédée d'un resserrement du crédit par certaines banques dès les premiers mois de l'année aurait entraîné une baisse relative des achats (5% de baisse pour les ventes automobile à fin 2009) et donc des importations de véhicules qui auraient également diminué sous les effets de la crise économique mondiale.

Ce résultat n'aurait eu qu'une légère incidence sur le chiffre d'affaires de l'assurance automobile car en dépit de cette baisse, la valeur globale des véhicules importés n'a baissé que légèrement (-3,3%).

La branche « IARD » a réalisé un chiffre d'affaires de 28,2 milliards de dinars en progression de 9,9%.

La branche incendie qui a marqué une hausse de plus de 20% provenant de la souscription d'affaires nouvelles en risques industriels, a réalisé plus de 44% de la production de la branche alors que l'assurance construction a connu une hausse similaire de près de 20%. Les deux branches incendie et engineering totalisent près de 80% du volume des primes de la branche.

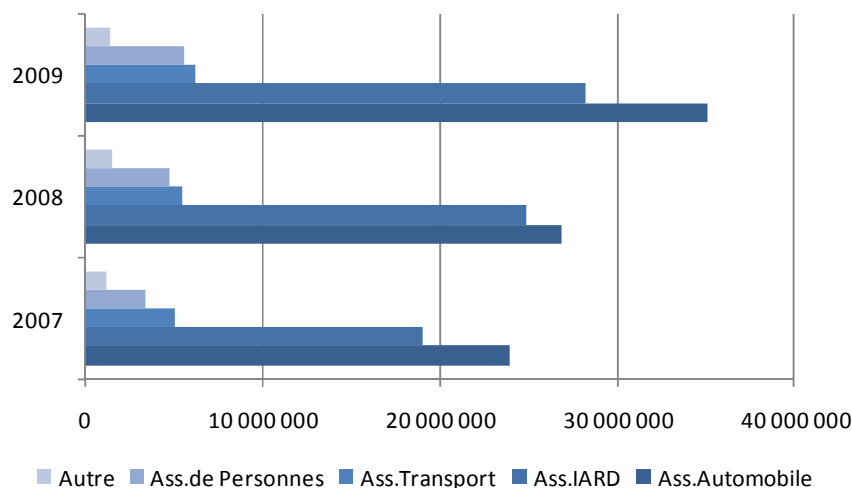
L'assurance des catastrophes naturelles a enregistré une hausse de près de 5% comparativement à la même période de 2008. Le volume des primes émises dans cette branche représente 5% de la production « IARD » et 2% du chiffre d'affaires du secteur pour l'exercice 2009.

L'assurance de responsabilité a progressé globalement de 7% maintenant ainsi sa part dans l'IARD à 7%.

---

**Production au 31 Décembre 2008 et 2009 (en K DZD, source CNA 2009/2010)**


---



**La branche « Transport »** a enregistré une hausse de 8,1% essentiellement due à la progression du chiffre d'affaires de l'assurance « facultés maritimes » en hausse de plus de 17% en 2009.

**La branche « Risques Agricoles »** a connu en 2009 une hausse de 6,4% grâce à la performance réalisée par les assurances animales (+24). L'assurance végétale a connu une légère baisse (-1%) à l'origine du ralentissement de la production de la branche.

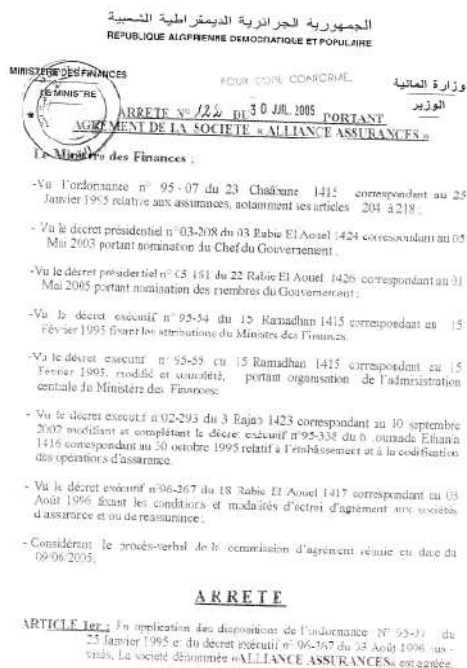
**Les assurances de personnes** ont enregistré une hausse de 5,1%. L'assurance groupe a enregistré une baisse de la production en raison du décalage dans l'enregistrement d'un important contrat, une baisse a également été marquée par la catégorie « vie/décès » du fait du non renouvellement des conventions signées avec certaines banques dans le cadre du crédit en assurance décès. À l'inverse, des augmentations ont été enregistrées dans la garantie accidents (+18%) et l'assurance « assistance » (+35%) dont le poids a atteint plus de 12% en 2009.

**L'assurance Crédit** a enregistré une baisse (-15,2%), comparativement à l'année 2008. Les assurances du crédit aux particuliers ont connu des baisses du fait du non renouvellement de conventions arrivées à échéance avec certaines banques : les assurances du crédit immobilier et du crédit à la consommation ont marqué des baisses de 42% et 36% respectivement. L'assurance du crédit à l'exportation a également marqué une baisse de 25%. L'effet de ces baisses a été amoindri d'une part par l'assurance du crédit « inter entreprises » qui a connu une hausse de 79% au terme du quatrième trimestre de 2009, et par l'assurance du crédit agricole accordé aux agriculteurs dans le cadre du crédit RFIG qui a détenu 18% du chiffre d'affaires de la branche.

## 4. PRESENTATION D'ALLIANCE ASSURANCES

### 4.1 Historique

Alliance Assurances est une compagnie d'assurance toutes branches, créée en juillet 2005 dans le cadre de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 du Ministère des Finances, consacrant l'ouverture du marché des assurances. Elle a débuté son activité en 2006 suite à l'obtention de l'agrément n°122/05 en date du 30 juillet 2005, pour la pratique de l'ensemble des opérations d'assurance et de réassurance.



ARTICLE 2 : Le présent agrément est octroyé à cette société pour pratiquer les opérations et branches d'assurance ci-après :

- 1-Accidents
- 2-Maladies
- 3-Corps de véhicule terrestres (autres que ferroviaires)
- 4-Corps de véhicule ferroviaires
- 5-Corps de véhicules Aériens
- 6-Corps de véhicules maritimes et lacustres
- 7-Marchandises transportées
- 8-Incendies, explosion et éléments naturels
- 9-Autres dommages aux biens
- 10-Responsabilité civile véhicules terrestres automobiles
- 11-Responsabilité civile des véhicules Aériens
- 12-Responsabilité civile des véhicules maritimes et lacustres
- 13-Responsabilité civile générale
- 14-Droits
- 15-Autres
- 16-Partis pécuniaires divers
- 17-Protection juridique
- 18-Assistance (assistance aux personnes en difficulté notamment au cours de déplacement)
- 20-Vie - Décès
- 21-Nuptialité - Natalité
- 22-Assurances liées à des fonds d'investissements
- 24-Capitalisation
- 25-Gestion de fonds collectifs
- 26-Prévoyance collective
- 27-Réassurance

ARTICLE 3 : Toute modification de l'un des éléments constitutifs du dossier portant demande d'agrément doit être soumise à l'accord préalable de l'Administration de contrôle des assurances.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Fait à Alger, le

Le Ministre des Finances



Alliance Assurances est dotée d'un capital social de 800 millions de dinars. L'actionnariat est constitué d'investisseurs nationaux.

Au 31 Décembre 2009, la compagnie comptait 116 centres de production, décomposés en 7 agences principales, 36 agences directes, 38 agents généraux et 25 annexes, ce à travers 35 Wilayas.

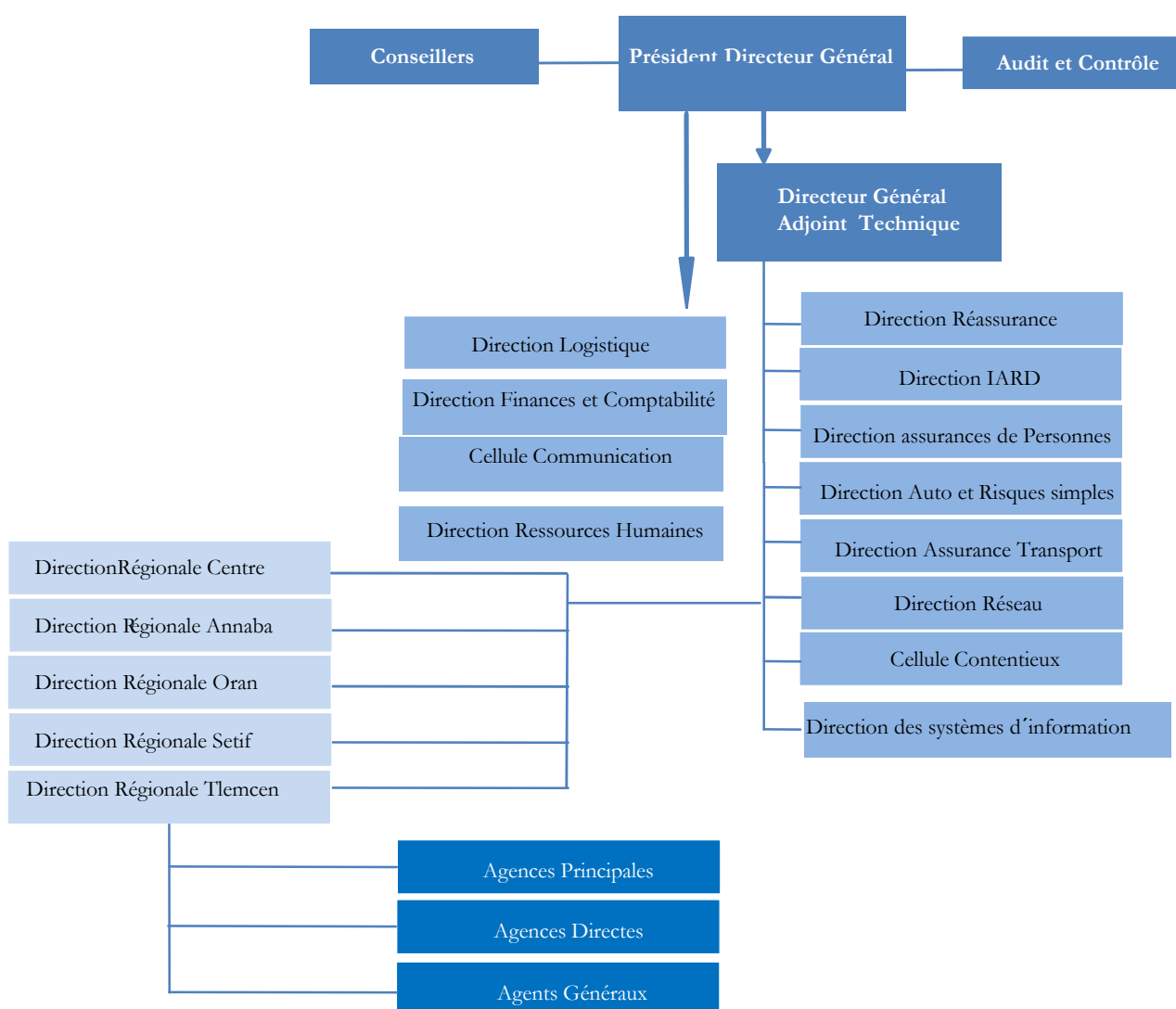
La société vise les segments traditionnels des assurances (risques industriels, automobile, transports...) ainsi que les segments non exploités ou très peu développés sur le marché tels que :

- Les assurances des PME et PMI
- Les assurances des particuliers et des ménages
- Les produits nouveaux d'assurances, et plus particulièrement d'assurance vie et santé pour répondre à l'évolution de l'économie et de la société

Depuis la création d'Alliance Assurance, la société détient deux filiales, soit ;

- **Algérie Touring Assistance Spa** filiale spécialisée dans l'assistance aux personnes, créée en 2006 en partenariat avec Touring Club Algérie, la société est détenue à hauteur de 74,99% par Alliance Assurances.
- **Orafina Sarl** filiale spécialisée dans le développement des logiciels informatiques, créée en 2008 avec un capital de 10 millions de dinars, détenue à hauteur de 60% du capital par Alliance Assurances.

## 4.2 Organigramme :





### 4.3 Evolution de l'activité d'Alliance Assurances

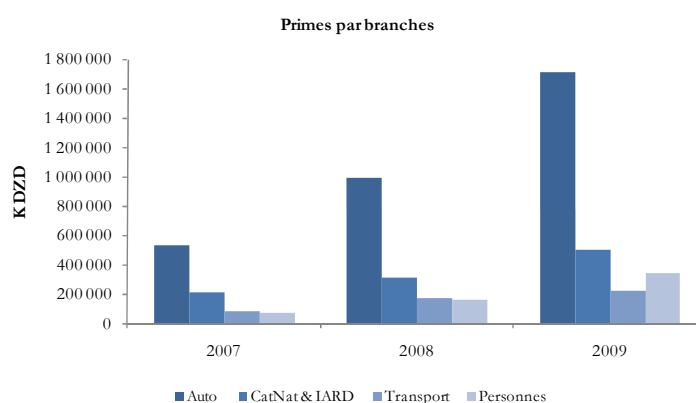
Le secteur des assurances en Algérie connaît depuis quelques années une croissance soutenue de son chiffre d'affaires. Cette évolution favorable s'est accompagnée de la restructuration du secteur et de l'adoption d'un certain nombre de réformes, notamment sur le plan réglementaire.

L'activité de production d'Alliance Assurance en termes de primes émises en net d'annulation depuis sa création peut être appréciée à partir des tableaux suivants :

Milliers DA	2007	2008	2009
Primes émises	909 940	1 638 282	2 790 308

Le montant des primes émises de la compagnie a affiché une nette évolution sur la période 2007-2009 avec une croissance annuelle moyenne de 75%.

Milliers DA	Auto	CatNat & IARD	Transport	Personnes	Total	
2007	534 117	215 088	86 771	73 965	909 940	(*) CAGR= Taux de croissance annuel moyen par branche et pour le total des primes émises.
2008	989 348	311 086	174 858	162 990	1 638 282	
2009	1 708 998	503 640	229 190	348 479	2 790 308	
CAGR (*)	79%	53%	63%	117%	75%	



#### Activité de Réassurance

Au 31/12/2009, les primes cédées ont totalisé 673 millions de dinars soit un taux de cession de 24,26% des primes nettes émises contre un taux de 21,55% en 2007 lors du début de l'activité. Les sinistres à la charge des réassureurs ont totalisé 131,8 millions de dinars soit 12,88% du total sinistres en 2009 contre 15,7% en 2007.

DA	2007	2008	2009
Total primes nettes	852 654 866	1 492 778 575	2 776 540 486
Primes cédées en réassurance	183 752 602	448 076 096	673 538 181
Taux de cession	21,55%	30,02%	24,26%
Rétention	668 902 264	1 044 702 479	2 103 002 305
Taux de rétention	78,45%	69,98%	75,74%

DA	2007	2008	2009
Total Sinistres	251 933 553	571 939 217	1 023 633 889
Sinistres à la charge de la compagnie	212 380 774	485 918 194	891 831 394
Taux	84,30%	84,96%	87,12%
Sinistres à la charge de la réassurance	39 552 779	86 021 023	131 802 495
Taux	15,70%	15,04%	12,88%

## Résultat technique

En Milliers de DA	2007		2008		2009	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Primes		932 397		1 675 932		2 851 860
Commissions reçues		49 087		112 406		179 101
Primes non acquises à l'exercice		50 452		150 194		132 401
Provisions mathématiques exercice précédent		1 559				4 585
Sinistres à payer exercice précédent		45 263		137 827		285 155
<b>Total Crédit</b>		<b>1 078 758</b>		<b>2 076 359</b>		<b>3 453 102</b>
Sinistres réglés	204 982		469 193		815 845	
Commissions versées	10 100		23 210		81 093	
Primes cédées en réassurance	183 752		448 076		570 372	
Provisions mathématiques fin d'exercice			4 585		7 566	
Primes non acquises fin d'exercice	150 194		132 401		615 342	
Sinistres fin de période	137 827		285 155		453 235	
<b>Total Débit</b>	<b>686 855</b>		<b>1 362 620</b>		<b>2 543 453</b>	
Résultat Technique		391 903		713 739		909 649

### Activités du réseau

Les primes émises sont réparties en trois tiers entre les agences principales, les agences directes et les agents généraux, avec une nette performance des agents généraux entre 2008 et 2009 réalisant une croissance de plus de 400%.

Répartition des primes émises par type d'agences				
Milliers DA	2006	2007	2008	2009
Agences principales	55 515	242 375	492 937	930 610
Agences directes	239 921	617 849	990 876	940 933
Agents Généraux	7 400	49 717	154 470	918 765
<b>Total</b>	<b>302 836</b>	<b>909 941</b>	<b>1 638 282</b>	<b>2 790 308</b>

Le réseau d'Alliance Assurances est passé de 66 agences en 2008 à 81 agences en 2009, la stratégie de la compagnie est centrée sur le développement du réseau et la conversion des agences directes en agents généraux.

Evolution des points de vente par nature d'agence				
Nombre d'agences	2006	2007	2008	2009
Agences principales	1	6	7	7
Agences directes	1	32	46	36
Agents Généraux	0	6	13	38
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>44</b>	<b>66</b>	<b>81</b>

## Les Placements

Les placements ont totalisé au 31 Décembre 2009 un montant net de 1 157 582 125 DA répartis entre des titres à revenu fixe, des constructions ainsi que d'autres dépôts à terme et participations.

Les valeurs d'Etat doivent représenter 50% du montant total des engagements réglementés :

Nature du placement	Maturité	Montant en KDA
D.A.T	24 mois	130 000
D.A.T	18 mois	229 000
S/Total DAT		359 000
BTC	26 semaines	71 000
BTA	5 ans	507 000
S/Total BTA		578 000
Obligations de société	4,5 années	40 000
Filiales		48 315
Placements immobiliers		182 272
<b>Total</b>		<b>1 157 582</b>

### 4.4 Débouchés et part de marché :

Le marché algérien des assurances totalise un taux de pénétration voisin de 0,6 % du PIB, malgré une forte croissance de celui-ci. De ce fait, le marché algérien des assurances dispose d'un potentiel de croissance considérable. Il est actuellement dominé par le secteur public détenant 76% des parts de marché à travers ses entreprises (SAA, CAAR, CAAT ...).

L'assurance obligatoire (automobiles, risques industriels) prédomine le secteur des assurances en Algérie, avec une faible croissance pour les assurances facultatives, spécialement l'assurance vie. La transition démographique, la structure socioprofessionnelle de la population et son mode de consommation : primo-accession au logement, au véhicule, l'absence de produits d'épargne et des produits complémentaires santé/retraite, encourageront une diffusion plus large des produits d'assurances.

### 4.5 Actifs immobiliers :

La direction générale est située au centre commercial El Qods à Chéraga. La compagnie dispose essentiellement de bureaux administratifs et d'espaces de stationnement dont ci-joint le détail :

Localisation	Situation	Année d'acquisition
Ouled fayet	Propriété	2008
Tlemcen	Propriété	2009
Blida	Propriété	2010
Alger El Qods lot1	Propriété	2009
Alger El Qods lot2	Propriété	2008
Alger El Qods lot3	Propriété	2010
Alger El Qods lot4	Propriété	2010
Alger El Qods lot5	Crédi-bail	2009

#### 4.6 Effectifs :

En nombre d'employés	2007	2008	2009
Cadres dirigeants	2	2	2
Cadres Supérieurs	15	19	18
Cadres	103	126	118
Maitrise	80	98	138
Exécution	28	33	34
<b>Total</b>	<b>228</b>	<b>278</b>	<b>310</b>

Au 31/12/2009, la société compte 310 employés, répartis dans les structures suivantes :

- Direction générale.
- Directions techniques (IARD, Transport, Auto...).
- Directions support (RH, Informatique, Moyens Généraux...)
- Délégations régionales (Alger, Oran, Annaba...)

Alliance Assurance déploie une politique mettant l'Homme au cœur de sa stratégie. En plus de sa stratégie de recrutement sélective, la compagnie veille à la consolidation des compétences et au développement de son personnel grâce à une stratégie de formation continue et d'animation du réseau.

Le système d'évaluation des équipes mis en place par Alliance Assurance répond aux meilleurs standards et facilite ainsi le suivi, l'évaluation et la gestion des ressources humaines.

#### 4.7 Renseignements sur les filiales et participations :

Au 31/12/2009 la société Alliance Assurance Spa détient trois participations pour un montant de 48,31 millions de dinars dans le capital social des (3) sociétés suivantes :

- Algérie Touring Assistance (ATA) Spa au capital social de 37,49 millions de dinars, créée en 2006, par Alliance Assurances SPA (74,99%) et Touring Club Algérie . ATA spa est spécialisé dans l'assistance aux personnes en général et aux véhicules en particulier
- Orafina Eurl au capital social de 10 millions de dinars créée en 2008. ORAFINA est spécialisée dans le développement des services informatiques liés au secteur des assurances. Elle a fait l'objet d'une transformation juridique en Sarl au début de l'année 2010, par cession de parts sociales au profit de son management.
- Agem Eurl, dont Alliance a cédé sa participation au début de l'année 2010

#### 4.8 Litiges :

Il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

## **4.9 Les Contrats et engagements importants :**

Alliance Assurances est engagée dans les contrats suivants :

- Contrat de leasing avec Maghreb Leasing Algérie signé en janvier 2009 portant sur un bien situé au niveau du centre commercial El Qods immeuble L MNO numéro 14, 7ème étage, le bien en question est composé de 22 espaces de bureaux.;
- Contrat d'assistance signé avec Algérie Touring Assistance (ATA) en janvier 2008. Le contrat porte sur des prestations des services d'assistance automobiles au profit des assurés de la compagnie Alliance Assurances.

## **4.10 Les Facteurs de Risques :**

### **4.10.1 Les risques liés à la réglementation du secteur des assurances**

L'encadrement du secteur des assurances, au travers de sa réglementation, peut évoluer dans le sens de la protection des assurés. Cela pourrait entraîner des contraintes d'ordre opérationnel, quant à la représentation des engagements, la diffusion et la présentation des produits.

### **4.10.2 Les risques d'évolution du marché**

Le marché a subi d'abord la déspecialisation des compagnies publiques, la démonopolisation et enfin l'accès du marché des assurances aux opérateurs du secteur privé. Cette évolution favorise à la fois une mobilité du personnel et un climat plus compétitif.

### **4.10.3 Les risque liés à la stratégie de placement**

L'allocation des engagements est strictement réglementée, ceci représente une garantie certaine et confortable, quant à la protection des assurés. L'allocation des ressources propres pourra, en fonction des opportunités, se faire sur des classes d'actifs disposant de profils de risques plus élevés.

### **4.10.4 Les risques de liquidité**

Alliance Assurances a mis en place une politique rigoureuse de recouvrement des primes respectant les délais réglementaires ainsi qu'une gestion Actif/Passif respectant la duration des engagements et des placements.

## 5. INFORMATIONS FINANCIERES

Les données financières d'Alliance Assurance ainsi présentées dans ce document sont extraites des états financiers arrêtés à la fin de chaque exercice et vérifiées par les commissaires aux comptes. Les exercices 2007, 2008, 2009 ont fait l'objet d'une revue limitée par le Cabinet Hadj Ali Mazars. Ce chapitre reprend également une analyse des principaux postes des tableaux de comptes de résultat et des bilans.

### 5.1 Présentation des principes comptables

Les états financiers de la Société « Alliance Assurances » sont établis conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances et complétée par la loi n° 06-04 du 20 Février 2006 promulguant la loi relative aux assurances.

Les comptes de la société sont établis en conformité avec les principes du Plan Comptable Sectoriel et aux principes universels de la comptabilité généralement admis. La spécificité de l'activité d'Alliance Assurance lui impose de se conformer aux règles et principes comptables édictés par les dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 13 septembre 1987 portant adoption du plan comptable national au secteur de l'assurance et de la réassurance

#### 5.1.1 Les investissements

Les états financiers de la compagnie Alliance Assurance sont élaborés selon la méthode du coût historique pour la comptabilisation des éléments du patrimoine selon la nature des actifs :

- **Actifs incorporels** : Ils sont constitués de logiciels informatiques et évalués au prix historique. Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans et les frais préliminaires résorbés sur une période de 5 ans.
- **Actifs corporels d'exploitation** : Ils sont constitués du matériel de transport, matériel informatique, matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique. Les investissements effectués dans cette catégorie sont amortis selon les proportions suivantes:

Libellé	Taux
Mobiliers de bureau	15%
Agencements, aménagement, matériel roulant	20%
Matériel informatique	33%

- **Actifs immobilisés** : Ils sont composés principalement des immeubles et espaces de bureaux acquis par Alliance Assurance pour le développement de son réseau et le développement de son portefeuille d'investissement
- **Placements** : Ils sont constitués des placements financiers (Dépôt à terme au niveau des Banques, Valeurs du Trésor, obligations, actions) et de placements et participations dans les filiales.

Les placements financiers sont comptabilisés à la valeur historique hors frais accessoires de transactions. Ces frais sont comptabilisés en charges de l'exercice.

## **5.1.2 Les provisions techniques**

Les provisions pour risque en cours, provisions pour sinistres à payer et les provisions mathématiques qui sont constituées par tous les assureurs sont également exigées par le législateur algérien mais sous une autre appellation «dettes techniques ».

De même, le législateur algérien prévoit des provisions techniques qui sont les provisions de garantie, provisions pour complément obligatoire aux dettes techniques et les provisions pour risques exceptionnels.

Dans la logique du législateur algérien, deux catégories principales de provisions sont à distinguer :

### **5.1.2.1 Les provisions techniques déductibles**

Elles sont des charges déductibles sur le plan fiscal, c'est-à-dire, elles ne sont pas imposables au titre de leur exercice de constitution, mais elles sont libérées à l'occasion de l'exercice prochain.

- **La provision de garantie**

Elle est destinée à renforcer la solvabilité de l'organisme d'assurance, elle est alimentée par un prélèvement autorisé proportionnel aux primes ou cotisations émises au cours de l'exercice, nettes d'annulation des primes et de taxes, (sans déduction des cessions en réassurance) au titre des opérations d'assurance prévues par le décret exécutif N° 95 – 338 DU 30 octobre 1995 portant nomenclature et codification des opérations d'assurance.

- **La provision pour complément obligatoire aux dettes techniques**

La provision pour complément obligatoire aux dettes techniques est constituée en vue de suppléer une éventuelle insuffisance des dettes techniques résultant notamment de leurs sous évaluation; des déclarations de sinistres après la clôture de l'exercice et des frais de gestion y afférents.

Elle est alimentée par un prélèvement autorisé de 5% du montant des sinistres et frais à payer, au titre des opérations d'assurance prévues par le décret exécutif N° 95- 338 du 30 octobre 1995 relatif à l'établissement et à la codification des opérations d'assurance.

### 5.1.2.2 Les provisions techniques non déductibles

Ce sont des provisions qui ne sont constituées que si l'entreprise d'assurance dégage un bénéfice au titre d'un exercice donné.

- **Provision pour risques exceptionnels**

La provision pour risques exceptionnels est destinée à faire face à des sinistres graves relatifs notamment aux risques industriels et de transport et aux risques découlant des calamités naturelles (Séisme, inondations....) dont les compagnies d'assurances sont appelées à prendre en charges même en l'absence de couverture du risques.

La provision pour risques exceptionnels est assimilée à une réserve facultative alimentée par un prélèvement sur bénéfice net d'impôts.

La provision pour risques exceptionnels est consacrée par l'arrêté N° 15-93 du 18/09/1993 émanant du ministère de l'économie qui a fixé un seuil. La provision, étant assimilée à une réserve facultative, ne peut être constituée que suite à une résolution de l'assemblée des actionnaires lors de l'affectation des résultats.

**N.B :** Les dotations affectées chaque année pour la constitution de ces provisions techniques est une charge à l'exercice.

### 5.1.3 Les dettes techniques : objet et détermination

Les dettes techniques ont pour objet de représenter, au passif du bilan comme le stipule l'article 5 du décret 95 – 342 du octobre 1995 – les engagements de l'organisme d'assurance et/ou de réassurance, selon le cas, envers les assurés, les bénéficiaires de contrats d'assurance. Ces engagements cités sont :

- **En matière d'assurance dommage :**

- Les sinistres et frais à payer.
- Les primes ou cotisations émises reportées à l'exercice en cours dites «risques en cours ».

- **En matière d'assurance de personnes :**

- Les provisions mathématiques.

### 5.1.4 Exigences réglementaires

En conformité avec les règles prudentielles édictées par la législation en vigueur, les sociétés d'assurances doivent déclarer trimestriellement à la centrale des risques du Ministère de Finances les informations relatives aux contrats émis suivant les modèles dûment arrêtés par la loi. Ces informations doivent être communiquées à la centrale des risques dans le mois qui suit le trimestre d'inventaire.

Les sociétés d'assurances sont tenues de transmettre, annuellement à la Commission de Supervision des Assurances la série de documents énoncée par l'arrêté du Ministère de Finances daté du 22 juillet 1986, et cela avant le 30 juin de chaque année conformément à l'article 226 de l'ordonnance 95-07 modifiée par la loi n°06-04. Cette série comporte les bilans et annexes, le rapport d'activité, le rapport des commissaires aux comptes, un état détaillé des résultats techniques, un état détaillé des sinistres et provisions, un état des placements et la marge de solvabilité.



## 5.2 Régime fiscal en vigueur :

L'activité d'assurance en Algérie est soumise au droit commun au même titre que les sociétés commerciales ou industrielles. Les déclarations fiscales mensuelles à transmettre à l'administration fiscale sont relatives à la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), le droit de timbre, l'impôt sur le revenu global (IRG), le timbre gradué et la taxe sur la valeur ajoutée TVA). Annuellement, la compagnie se doit de s'acquitter de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (I.B.S)

## 5.3 Présentation et Analyse des Comptes des résultats

Les tableaux des Comptes des Produits et des Charges pour les exercices 2007, 2008 et 2009 se présentent comme suit :

TCR en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Primes émises nettes	296 424 262	909 940 492	207%	1 638 281 961	80%	2 790 307 957	70%
Cout de polices	7 661 334	28 407 617	271%	50 752 336	79%	75 320 506	48%
Primes annulées	-1 249 941	-5 950 765		-13 102 246		-13 767 471	0%
<b>Production nette</b>	<b>302 835 656</b>	<b>932 397 343</b>	<b>208%</b>	<b>1 675 932 050</b>	<b>80%</b>	<b>2 851 860 992</b>	<b>70%</b>
Primes cédées en réassurance	-118 619 101	-183 752 602	55%	-448 076 096	144%	-673 538 181	50%
Primes reportées	-50 718 204	-49 775 511		-132 401 139	166%	-198 521 971	50%
Commission reçues en réassurance	25 065 931	49 087 076	96%	112 406 228	129%	179 101 243	59%
Transfert de charges		-2 854 972		-16 725 393	486%	-36 740 696	120%
Sinistres	-38 352 482	-204 982 499	434%	-469 192 802	129%	-815 845 122	74%
Commissions versées	-1 637 672	-10 999 537	572%	-23 210 423	111%	-81 092 650	249%
<b>Marge d'assurance</b>	<b>118 574 128</b>	<b>529 119 299</b>	<b>346%</b>	<b>698 732 426</b>	<b>32%</b>	<b>1 225 223 615</b>	<b>75%</b>
Transfert de charges d'exploitation	1 536 463	18 316 716	1092%	17 032 543	-7%	27 323 874	60%
Mat & fournitures consommées	-7 645 709	-10 248 944	34%	-14 455 302	41%	-19 058 535	32%
Services	-45 508 091	-75 801 549	67%	-144 053 204	90%	-227 485 275	58%
Traitements & salaires	-61 395 414	-154 289 361	151%	-235 617 844	53%	-374 595 116	59%
Impôts & taxes	-6 148 462	-20 156 800	228%	-42 538 698	111%	-68 279 356	61%
Frais financiers	-421 811	-4 725 099	1020%	-16 432 130	248%	-13 437 298	-18%
Frais divers	-1 027 390	-924 784	-10%	-3 418 390	270%	-4 701 767	38%
Dot aux amortissements	-13 456 525	-21 357 935	59%	-31 896 739	49%	-38 039 549	19%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-15 207 119</b>	<b>262 785 918</b>	<b>-1828%</b>	<b>245 103 582</b>	<b>-7%</b>	<b>528 650 593</b>	<b>116%</b>
Produits hors exploitation	191 737	3 971 430	1971%	-42 594 475	-1173%	-6 304 458	-85%
Charges hors exploitation	-8 213 833	-21 444 736	161%	-18 547 293	-14%	-68 585 808	270%
<b>Résultat hors exploitation</b>	<b>-8 022 095</b>	<b>-17 473 306</b>	<b>118%</b>	<b>-61 141 768</b>	<b>250%</b>	<b>-74 890 266</b>	<b>22%</b>
Résultat d'exploitation	-15 207 119	262 785 918	-1828%	245 103 582	-7%	528 650 593	116%
Résultat hors exploitation	-8 022 095	-17 473 306	118%	-61 141 768	250%	-74 890 266	22%
<b>Résultat brut de l'exercice</b>	<b>-23 229 214</b>	<b>245 312 612</b>	<b>-1156%</b>	<b>183 961 815</b>	<b>-25%</b>	<b>453 760 328</b>	<b>147%</b>
Provision de garantie	-3 028 357	-9 326 246	208%	-16 759 321	80%	-28 518 610	70%
Impôts sur les bénéfices		-29 498 296		-41 366 049	40%	-112 353 261	172%
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-26 257 571</b>	<b>206 488 071</b>	<b>-886%</b>	<b>125 836 445</b>	<b>-39%</b>	<b>312 888 457</b>	<b>149%</b>

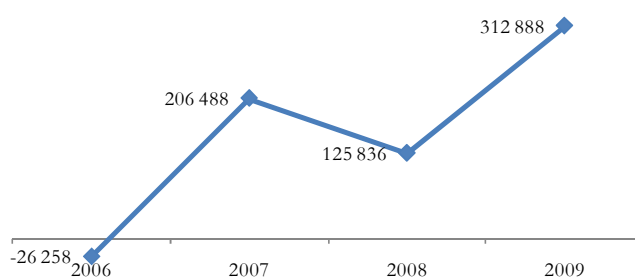
Les charges et produits réalisés par Alliance Assurances au cours des quatre derniers exercices sont repris ci-après:

Désignation en DA	2006	2007	2008	2009
Charges	186 835 746	563 755 786	1 057 488 194	1 851 992 347
Produits	160 578 175	770 243 857	1 183 324 640	2 164 880 805
Résultats	-26 257 571	206 488 071	125 836 445	312 888 458

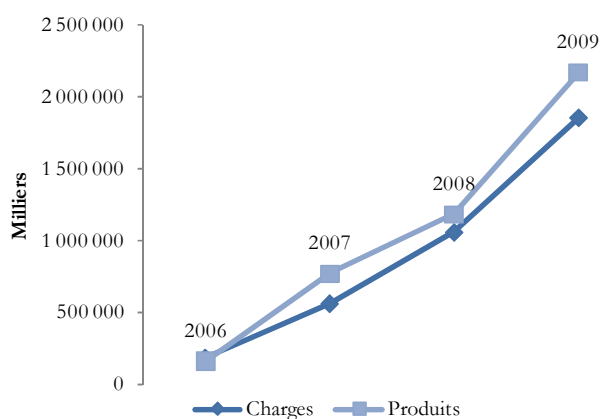
Les résultats dégagés par Alliance Assurances ont connu une variation fluctuante au cours des quatre derniers exercices tel que démontré par le graphe représentant l'évolution du résultat. L'exercice 2006 a affiché un résultat déficitaire de 26 MDA, dû à la phase de démarrage de l'activité de la compagnie. A partir de l'exercice 2007, Alliance Assurances a commencé à dégager des résultats bénéficiaires avec des fluctuations.

La baisse du résultat entre 2007 et 2008 est de l'ordre de 39%, alors que la variation du résultat entre 2008 et 2009, qui est de 149%.

Evolution du résultats par exercice KDZD



Evolution des charges et produits par exercice KDZD



Les charges et produits enregistrés par Alliance assurance au cours des quatre derniers exercices ont évolué d'une manière progressive, comme représenté graphiquement.

L'augmentation des charges est essentiellement due à la hausse du taux de sinistralité ainsi que des charges d'exploitation générale, dont les services (loyers particulièrement) et salaires.

L'accroissement des produits réalisés correspond principalement à l'augmentation du chiffre d'affaires, à savoir, primes émises nette et commissions reçues en réassurance.

### 5.3.1 Chiffre d'affaires

#### 5.3.1.1 Evolution du chiffre d'affaires par exercice

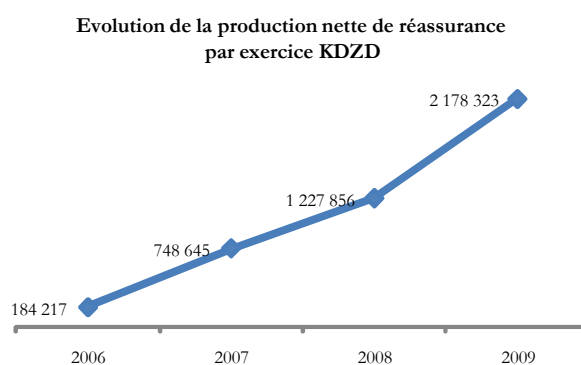
Le chiffre d'affaires présenté ci-après, est définie comme la production nette de réassurances, a enregistré durant les quatre derniers exercices l'évolution suivante:

Cpt	Libellé en DA	2006	2007	06/07	2008	08/07	2009	09/08
700	Primes émises nettes	296 424 262	909 940 492	207%	1 638 281 961	80%	2 790 307 957	70%
703	Cout de polices	7 661 334	28 407 617	271%	50 752 336	79%	75 320 506	48%
709	Annulation de primes ommerciales	-1 249 941	-5 950 765	376%	-13 102 246	120%	-13 767 471	5%
<b>Primes émises nettes d'annulations</b>		<b>302 835 656</b>	<b>932 397 343</b>	<b>208%</b>	<b>1 675 932 050</b>	<b>80%</b>	<b>2 851 860 992</b>	<b>70%</b>
708	Primes cédées en réassurance	-118 619 101	-183 752 602	/	-448 076 096	/	-673 538 181	50%
700	Production nette de réassurance	184 216 554	748 644 741	306%	1 227 855 955	64%	2 178 322 811	77%

La représentation graphique de la production nette de réassurance d'Alliance Assurances nous permet de constater l'évolution positive significative sur les quatre derniers exercices.

La production nette de réassurance est en augmentation continue depuis l'exercice 2006.

L'importante évolution a été enregistrée sur l'exercice 2007 avec un taux de 306% comparativement à l'exercice 2006, où le montant des primes nettes a atteint un montant de 748 MDA. Entre l'exercice 2008 et l'exercice 2009 l'évolution est de l'ordre de 77%.



En 2008, une évolution de 80% a été enregistrée comparativement à 2007 et atteint 70% en 2009 s'expliquant par l'accroissement de l'activité notamment au niveau des :

- Primes émises de la branche automobile marquant une augmentation de 85% en 2008 et de 73% en 2009.
- Primes émises facultés maritimes de la branche transport pour une évolution de 147% entre 2007 et 2008, et de 36% entre 2008 et 2009.
- Primes émises sur le risque incendie et risques annexes « Risque industriel », elles ont enregistré une hausse de 15% entre 2007 et 2008 et 74% entre 2008 et 2009.

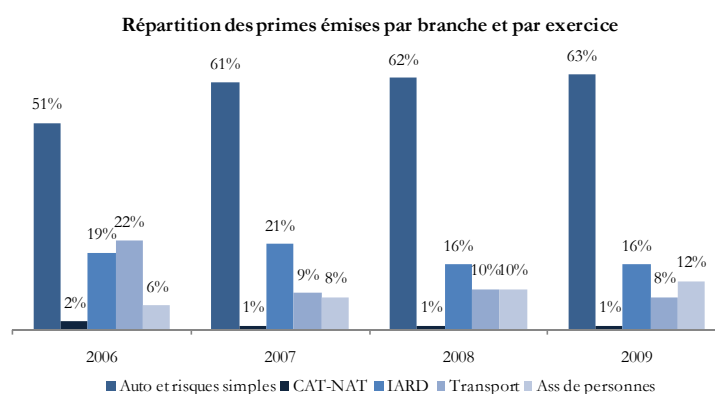
### 5.3.1.2 Evolution du chiffre d'affaires par branches

La production nette par branche se présente comme suit (KDA):

Branches	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Auto et risques simples	155 593	568 937	271%	1 040 144	83%	1 785 127	72%
CAT-NAT	6 318	13 163	109%	23 690	78%	33 759	34%
IARD	57 183	193 108	108%	270 623	80%	447 462	43%
Transport	66 360	87 143	238%	175 523	40%	230 038	65%
Ass. de personnes	17 383	70 047	31%	165 951	101%	355 474	31%
<b>Total/année</b>	<b>302 836</b>	<b>932 397</b>	<b>303%</b>	<b>1 675 932</b>	<b>137%</b>	<b>2 851 861</b>	<b>114%</b>

La répartition des primes émises par branches sur les quatre derniers exercices est reprise ci après:

Branche	2006	2007	2008	2009
Auto et risques simples	51%	61%	62%	63%
CAT-NAT	2%	1%	1%	1%
IARD	19%	21%	16%	16%
Transport	22%	9%	10%	8%
Ass. de personnes	6%	8%	10%	12%
<b>Total primes de risques en %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



Le chiffre d'affaires a marqué au niveau de toutes les branches d'importantes augmentations; en effet, toutes les primes émises ont enregistré une variation séquentielle de 2006 à 2009. La plus considérable hausse réside au niveau de la branche auto et risques simples passant de 155 MDA en 2006 à 1,8 Md DA en 2009, représentant pour les quatre exercices plus de 50% du total des primes annuelles tel qu'il est montré dans le graphe ci-dessus. Vient ensuite la branche IARD avec une proportion entre 16% et 21%, le transport, l'assurance de personne et enfin l'assurance catastrophe naturelle avec une proportion entre 1% et 2%.

### 5.3.1.3 Evolution de la production du réseau Alliance assurances par exercice :

Réseau	2006	2007	2008	2009
Direct	294.882.284	878.325.400	1.511.623.076	1.955.337.923
Intermédiaires	7 953 372	54 071 943	164 308 974	896 523 069
<b>Total/année</b>	<b>302 835 656</b>	<b>932 397 343</b>	<b>1 675 932 050</b>	<b>2 851 860 992</b>

Sur les quatre derniers exercices, le réseau direct de Alliance assurance a toujours réalisé la production la plus importante et ceci depuis le début de son activité.

Le réseau direct représente les agences principales au nombre de 7 et agences directes susceptibles d'être convertis en agences agréées. Le nombre d'agences du réseau direct est passé de deux en 2005 à 36 agences au 31.12.09. Les agences intermédiaires (agences agréées), compte un nombre de 38 agences à 2009.

Au cours de l'exercice 2009, une dizaine d'agences directes ont été converties en agences agréées.

La répartition du chiffre d'affaires réalisé entre le réseau direct et les intermédiaires est donnée comme suit:

Part relative de la production	2006	2007	2008	2009
Direct	97%	94%	90%	69%
Intermédiaires	3%	6%	10%	31%
<b>Total/année</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Cette répartition permet de constater que le chiffre d'affaires réalisé par le réseau direct est plus important par rapport au chiffre d'affaires réalisé par les intermédiaires; 69% du chiffre d'affaires au 31.12.09 a été réalisé par le réseau direct, soit un montant de 1,9 Md DA.

### 5.3.1.4 Evolution du chiffre d'affaires par délégation

Délégations en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Centre	224 611 993	692 526 406	208%	1 174 695 097	70%	2 034 814 867	73%
Oran	29 378 557	63 181 903	115%	124 688 857	97%	208 352 426	67%
Annaba	1 426 451	25 685 350	1701%	91 836 746	258%	177 746 540	94%
Sétif	37 679 176	117 518 255	212%	233 076 028	98%	352 176 678	51%
Tlemcen	9 739 479	33 485 429	244%	51 635 322	54%	78 770 481	53%
<b>Total</b>	<b>302 835 656</b>	<b>932 397 343</b>	<b>208%</b>	<b>1 675 932 050</b>	<b>80%</b>	<b>2 851 860 992</b>	<b>70%</b>

La variation de la production par délégation a enregistré une progression continue au cours des quatre derniers exercices, en effet, entre 2006 et 2007, la production a connu une croissance de 208%, 80% entre 2007 et 2008 et de 70% entre 2008 et 2009.

Cette constante évolution est a été particulièrement marquée sur la délégation Centre, qui se situe autour de 108% de la production nette de réassurance de 2006 à 2009.

### 5.3.1.5 Evolution du portefeuille clients :

L'évolution du portefeuille de Alliance Assurances en termes de nombre de contrat est repris comme suit :

Branches	2006	2007	2007/2006	2008	2008/2007	2009	2009/2008
Automobile et risques simples	19 437	53 591	176%	88 129	64%	130 155	48%
Transport		1641		2935	79%	3846	31%
IARD	866	2026	134%	3447	70%	4034	17%
Assurance personnes		16 597		48 422	192%	65 015	34%
<b>Totaux</b>	<b>20 303</b>	<b>73 855</b>	<b>264%</b>	<b>142 933</b>	<b>94%</b>	<b>203 050</b>	<b>42%</b>

Le nombre de contrats souscrits a enregistré un accroissement de l'ordre de 42% comparativement à l'exercice précédent.

La branche automobile représente 64% de la globalité des contrats au 31.12.2009. Le nombre des contrats souscrits pour la branche auto et risques simples est donné comme suit:

Branches en DA	Nombre de contrats
AUTO	112 709
CAT NAT	14 819
MP	1 342
MH	1 285
<b>Total général</b>	<b>130 155</b>

### 5.3.1.6 Primes cédées en réassurance :

Alliance Assurances est en relation avec la compagnie nationale de réassurance et des compagnies de réassurance internationales, avec lesquelles elle est liée par des traités pour la couverture des engagements de ses assurés.

Au 31.12.09, les primes cédées en réassurance toutes branches confondues ont atteint un montant de 673 MDA. Elles représentent 24,26% des primes émises nettes d'annulations.

Les primes cédées en réassurance ont évoluées comme suit au courant des quatre derniers exercices

Branches	2006	2007	2007/2006	2008	2008/2007	2009	2009/2008
Automobile	10 443 088	13 816 466	32%	34 316 760	148%	51 829 356	51%
IARD	51 293 058	106 269 217	107%	200 137 042	88%	320 186 003	60%
Transport	51 436 354	56 952 845	11%	133 827 175	135%	156 072 195	17%
Assurances Personnes	5 446 602	6 714 074	23%	79 795 119	1088%	145 450 628	82%
<b>TOTAL</b>	<b>118 619 101</b>	<b>183 752 602</b>	<b>55%</b>	<b>448 076 096</b>	<b>144%</b>	<b>673 538 181</b>	<b>50%</b>

Les primes cédées en réassurance ont atteint la plus importante variation entre 2007 et 2008, cette hausse est essentiellement due à l'évolution de la branche IARD occupant une moyenne de 48% et la branche transport pour 28% des primes cédées en réassurance.

Au 31.12.09, les primes cédées en réassurances concernent principalement la branche IARD pour 48%, suivie de la branche transport pour 23%.

### 5.3.1.7 Primes non acquises

Les primes reportées sont des primes dont les risques chevauchent entre plusieurs exercices, soit en raison de la date d'échéance des risques souscrits ou de leur ampleur. La méthode utilisée par la compagnie est la méthode des 36% des primes émises antérieurs et courues en ce qui concerne l'auto et risques simple les autres dossiers sont traités au prorata temporis, excepté la vie pour laquelle il est calculée des provisions mathématiques. L'évolution des primes émises reportées est donnée comme suit :

Désignation en DA	2006	2007	2008	2009
Primes Emises	302 835 656	932 397 343	1 675 932 050	2 851 860 992
Primes cédées en réassurance	118 619 101	183 752 602	448 076 096	673 538 181
Primes émises reportées	1 294 412	71 427 726	143 943 002	353 711 909
Primes reportées (Part des réassureurs)	0	-22 672 703	-48 406 176	-119 522 642
Primes émises à reporter	-73 125 970	-148 496 060	-347 460 608	-615 342 355
Primes émises à reporter (Réassurance)	22 672 703	48 406 176	119 522 642	190 195 666
Rapports :				
Primes émises reportées/ primes émises	0%	8%	9%	12%
Primes émises à reporter/ primes émises	24%	16%	21%	22%
Primes reportées (Part des réassureurs)/primes émises	7%	5%	7%	7%
Primes émises à reporter (réassurance)/Primes cédées en réassurance	19%	26%	27%	28%

### 5.3.2 La marge d'assurance

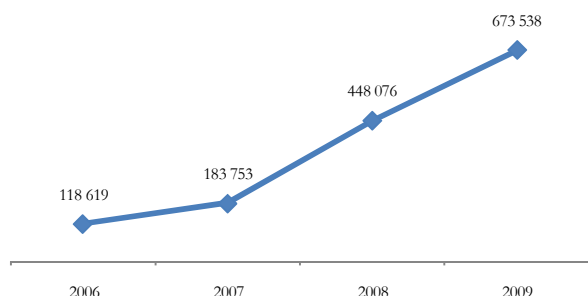
Désignation en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Marge d'assurances	118 574 128	529 119 299	346%	698 732 426	32%	1 225 223 615	75%

La marge d'assurance a enregistré un accroissement durant les quatre derniers exercices. La variation la plus importante a été enregistrée en 2007 par rapport à 2006, avec un taux de 346%.

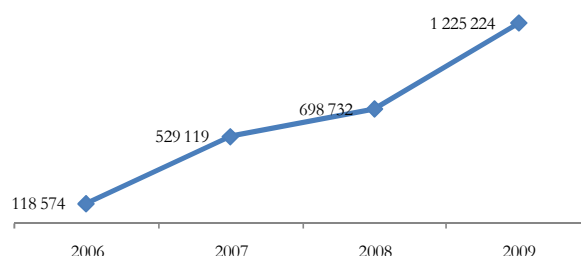
La marge obtenue au 31.12.09, marque une augmentation de 75% par rapport au solde de l'exercice 2008 ayant enregistré une variation de 32% par rapport au solde à fin 2007.

Cette croissance de la marge d'assurance s'explique particulièrement par le gain du chiffre d'affaires par rapport au taux de sinistralité.

Evolution des primes cédées en réassurance KDZD



Evolution de la marge d'assurance KDZD



### 5.3.3 La réassurance

Il s'agit pour Alliance Assurances, (la cédante), de céder aux réassureurs un risque aléatoire (les conséquences d'un sinistre) contre le règlement d'une prime de réassurance correspondant au risque transféré et au mode de transfert prévu dans le contrat de réassurance (le traité). Alliance Assurances, la cédante, effectue une cession auprès d'un ou de plusieurs réassureurs par un contrat de réassurance (programme).

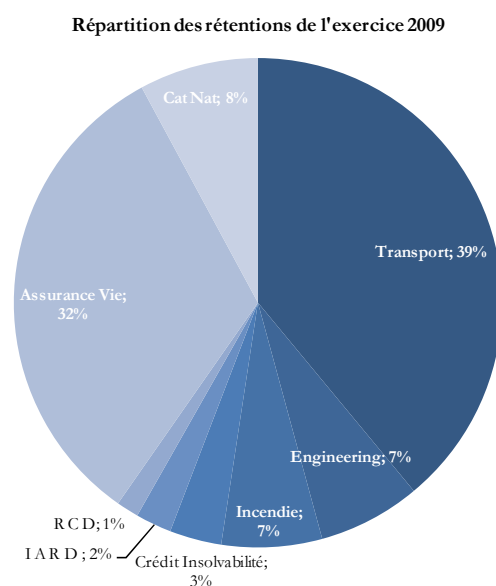
L'engineering occupe la première place en 2009 en enregistrant des réassurances pour un montant de 30 MDA.

#### 5.3.3.1 Les rétentions

Les rétentions concernent le risque pris par Alliance assurances après la cession des primes aux réassureurs, gérées par la structure « réassurance ». Ci-après le montant des rétentions :

Branches	2006	2007	06/07	2008	07/08	2009	08/09
Transport	5 943 015	6 957 020	17%	29 281 118	321%	34 178 900	17%
Engineering	490 143	1 631 639	233%	3 162 973	94%	5 949 036	88%
Incendie	908 958	2 864 001	215%	4 479 725	56%	5 818 918	30%
Crédit Insolvabilité	-	-		-		3 006 800	
IA R D	385 046	1 083 932	182%	1 811 007	67%	2 066 982	14%
RC Gestionnaire	599 328		-100%	-		-	
R C Décennale	210 528	1 091 846	419%	1 821 521	67%	1 300 895	-29%
Assurance Vie		454 627		6 718 487	1378%	28 425 597	323%
CAT NAT	1 743 193	3 303 293	89%	7 340 176	122%	6 914 753	-6%
<b>Total</b>	<b>10 280 211</b>	<b>17 386 358</b>	<b>69%</b>	<b>54 615 007</b>	<b>214%</b>	<b>87 661 881</b>	<b>61%</b>

Les branches transport et catastrophes naturelles représentent le montant des rétentions les plus élevés. Une constante évolution a été connue qui est également liée à l'augmentation du chiffre d'affaires de ces branches. Les rétentions par branche pour l'exercice 2009 sont représentées comme suit





### 5.3.3.2 Les primes cédées en réassurance

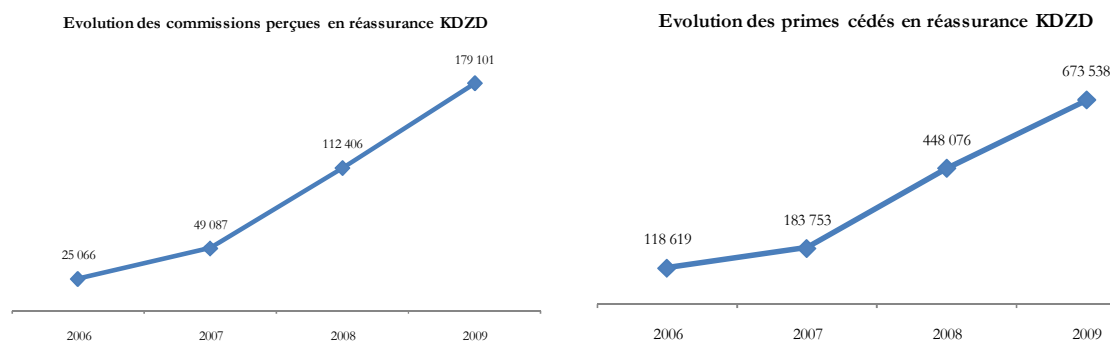
Branches	Primes cédées							
	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08	
Total traités proportionnels	108 861 324	155 758 263	43%	366 925 579	136%	554 186 228	51%	
Total traités non proportionnels	6 375 639	26 079 163	309%	42 550 763	63%	53 508 559	26%	
Divers primes cédées facultatives	3 382 138	1 915 176	-43%	38 599 754	1915%	65 843 394	71%	
<b>Total primes cédés</b>	<b>118 619 101</b>	<b>183 752 602</b>	<b>55%</b>	<b>448 076 096</b>	<b>144%</b>	<b>673 538 181</b>	<b>50%</b>	

### 5.3.3.3 Commissions reçues en réassurance

Les données comptables affichent les soldes des commissions par branche comme suit :

	2006	2007	06/07	2008	08/07	2009	09/08
Totaux	25 065 931	49 087 076	96%	112 406 228	129%	179 101 243	59%

Il s'agit des commissions rétrocédées par les réassureurs des dossiers réassurés ; ces commissions ont enregistré l'augmentation la plus importante entre 2007 et 2008 (+129%).



Entre 2008 et 2009, la variation est de 59%. au 31.12.09, les commissions perçues ont atteint un montant de près de 180 MDA toutes branches confondues, dont l'IARD (incendie, accident et risques divers) qui occupe une moyenne de 51% et 23% pour la branche transport. La hausse des commissions est automatiquement due à la hausse des primes cédées aux réassureurs au courant de l'exercice 2009 qui s'élèvent à plus de 670 MDZD.

### 5.3.4 Les sinistres

L'évolution de la charge de sinistre au cours des quatre derniers exercices se présente comme suit:

Désignation	2006	2007	06/07	2008	07/08	2009	08/09
Sinistres	77 080 460	249 078 581	223%	571 939 217	130%	1 037 327 768	81%
Recours estimés au profit	-5 615 676	-3 206 297	-43%	-15 735 239	391%	-24 482 512	56%
Part de la réassurance dans les sinistres	-33 112 302	-40 889 785	23%	-87 011 176	113%	-197 000 134	126%
<b>Total</b>	<b>38 352 482</b>	<b>204 982 499</b>	<b>434%</b>	<b>469 192 802</b>	<b>129%</b>	<b>815 845 122</b>	<b>74%</b>

### 5.3.4.1 Les sinistres nets de recours:

Répartition par branche et par exercice :

Montant en DA	2006	2007	06/07	2008	07/08	2009	08/09
Total	71 464 784	245 872 284	244%	556 203 978	126%	1 012 845 256	82%

Les sinistres net de recours sont enregistrés essentiellement dans la branche automobile et risques simples à une part moyenne de 84% durant les quatre derniers exercices (86% pour l'exercice 2009).

### 5.3.4.2 Le rapport : sinistres à primes



### 5.3.5 Matières et fournitures consommées

Désignation en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Matières & fournitures consommées	7 645 709	10 246 444	34%	14 455 302	41%	19 058 535	32%
% Total charges	4%	2%		1%		1%	

Les matières et fournitures consommées ne représentent qu'une très faible proportion du total des charges de la compagnie.

Le solde de la rubrique a connu une augmentation de 34% entre les exercices 2007 et 2006, de 41% entre l'exercice 2008 et 2007 et de 32% à fin décembre 2009 comparativement à l'exercice 2008 s'expliquant principalement par l'augmentation des consommations en matières d'imprimés, carburant, gaz et électricité.

Au 31.12.09, le solde de la rubrique reprend principalement les comptes suivants :

- Imprimés consommés 5 103 756 DA
- Fournitures consommées 8 759 063 DA
- Carburants et lubrifiants 2 220 491 DA
- Petits articles de bureau 1 010 607 DA
- Electricité et gaz 1 193 591 DA

### 5.3.6 Services

La répartition des services par rapport aux charges par exercice se présente comme suit :

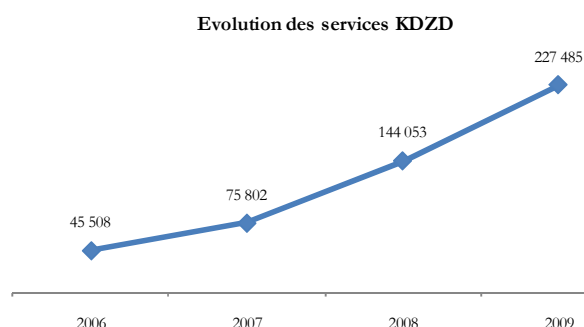
Désignation en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Services	45 508 091	75 801 549	67%	144 053 204	90%	227 485 275	58%
% Total charges	25%	14%		14%		13%	

Les services sont détaillés comme suit:

Désignation en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Transport	235 747	320 763	36%	608 600	90%	1 621 666	166%
Loyer et charges locatives	17 173 714	20 118 582	17%	27 749 569	38%	61 614 119	122%
Entretien et réparations	3 319 518	2 284 384	-31%	4 379 112	92%	7 736 553	77%
Documentation	244 577	814 321	233%	1 277 298	57%	746 980	-42%
Rémunération de tiers	3 888 662	5 265 566	35%	12 806 743	143%	29 001 525	126%
Publicité	11 964 865	30 985 470	159%	46 310 945	49%	58 347 943	26%
Déplacements et réceptions	5 006 819	7 332 452	46%	13 199 340	80%	15 240 399	15%
P.T.T	3 468 618	4 262 416	23%	8 091 877	90%	12 888 411	59%
Autres services	205 570	4 417 595	2049%	29 629 719	571%	40 287 679	36%
Total	45 508 091	75 801 549	67%	144 053 204	90%	227 485 275	58%

Le solde de la rubrique a subi une variation à la hausse de 67% entre les exercices 2007 et 2006 et de 90 % entre les exercices 2007 et 2008, due à l'augmentation des charges locatives, frais de publicité ainsi que les rémunérations des tiers.

Le solde de la rubrique a continué à augmenter dans le même sens pour une hausse de 48% par rapport au solde enregistré à fin décembre 2008.



### 5.3.6.1 Les loyers

Les loyers ont subi une augmentation annuelle moyenne de 59%. Ils ont augmenté de 17% à fin 2007 comparativement au solde de l'exercice 2006 ensuite de 38% entre les exercices 2008 et 2007, due à la souscription de nouveaux contrats de locations en 2008.

Au 31.12.09, une variation à la hausse de 74% a été enregistrée comparativement au solde de l'exercice précédent, relative principalement aux nouveaux loyers financiers relatif au contrat de leasing pour un total de 62 MDA.

Au 31 décembre 2009, les loyers sont détaillés comme suit:

Libellé	Montant
Loyers et charges des bureaux et annexes	31 742 935
Autres locations (salles-bus- espaces)	3 488 839
Locations de postes operateurs (A.T.A)	240 000
Location financement M.L.A.	26 048 995
Droits de stationnement (parking)	93 350
<b>Total</b>	<b>61 614 119</b>

### 5.3.6.2 Loyers et charges des bureaux et annexes

Les loyers et charges des bureaux et annexes, totalisent un solde de 31 742 935 DA, détaillé par délégation dans le tableau ci-contre.

Delegation	Montant
Annaba	2 360 290
Centre	3 708 558
Oran	2 390 421
Setif	2 250 000
Siege	20 448 667
Tlemcen	585 000
<b>Total</b>	<b>31 742 935</b>

### 5.3.6.3 Location financement M.L.A

Le solde du compte reprend une opération relative à la location en leasing de l'immeuble du siège de la compagnie ainsi que la location d'un parking.

La première tranche est versée en tant qu'avance correspondant à 30% du montant total du local (142 MDA) et du parking (44 MDA).

Le complément est versé pour un loyer mensuel de 1,8MDA concernant le local et 558 016 DA pour le parking.

### 5.3.6.4 La publicité

Les frais de publicité ont connu une augmentation annuelle moyenne de 78% ou la plus importante a été enregistrée sur l'exercice 2007.

Au 31.12.09, les charges publicitaires reprennent ce qui suit :

- Annonces et insertions 9 359 875 DA
- Sponsoring 11 603 721 DA
- Foires et expositions 1 678 593 DA
- Cadeaux 712 262 DA
- Autres frais de publicité 34 993 492 DA

### 5.3.6.5 Autres

Le solde de la rubrique au 31.12.09 est de 40 MDA, il reprend les frais ci après :

- Autres Services 4 758 952 DA
- Redevance mise en place plate forme A.T.A 33 575 558 DA
- Frais d'intervention A.T.A au profit des clients 1 053 170 DA
- Prestations de service mailing A.T.A. 900 000 DA

### 5.3.7 Frais du personnel

Le détail des frais de personnel par exercice se présente comme suit :

Désignation	2006	2007	08/07	2008	08/07	2009	09/08
Frais du personnel	61 395 414	154 289 361	151%	235 617 844	53%	374 595 116	59%
% Total charges	33%	29%		24%		22%	

Les frais du personnel, ont subit une augmentation entre les exercices 2007 et 2006 de 151%, contre 53% entre les exercices 2008 et 2007, et 59% en 2009 par rapport à l'exercice 2008. Cette variation s'explique par l'augmentation du nombre de l'effectif de la compagnie.

En 2006, ces frais occupaient 33% des charges de l'entreprise, contre 22% en 2009.

Au 31.12.2009, le solde de la rubrique reprend ce qui suit :

• Salaire de base	113 117 802 DA
• Prime d'apport	178 188 476 DA
• Congés payés	6 588 277 DA
• Rémunération des associés	5 356 800 DA
• Indemnité forfaitaire service permanent	2 680 406 DA
• Participation aux résultats	11 067 DA
• Contributions aux activités sociales	26 623 DA
• Cotisations sécurité sociale	68 625 665 DA

### 5.3.8 Impôts et taxes

Le détail du solde de la rubrique par exercice est repris comme suit :

Désignation en DA	2 006	2 007	07/06	2 008	08/07	2 009	09/08
TAP	6 047 348	18 567 968	207%	33 547 734	81%	56 144 615	67%
Autres impôts et taxes	101 114	1 588 832	1471%	8 990 964	466%	12 134 741	35%
<b>Total</b>	<b>6 148 462</b>	<b>20 156 800</b>	<b>228%</b>	<b>42 538 698</b>	<b>111%</b>	<b>68 279 356</b>	<b>61%</b>
% Total charges	3%	4%		4%		4%	

L'évolution positive de la rubrique « impôts et taxes » de 1011% entre 2006 et 2009 s'explique par l'accroissement de l'activité de la compagnie et l'évolution du chiffre d'affaires.

### 5.3.9 Frais financiers

Les frais financiers sont constitués principalement des frais d'encaissement de chèques, agios, frais sur versement espèce et les frais d'achat des titres, ces derniers occupent la part la plus prépondérante du total des frais financiers.

Le détail de l'évolution des frais financiers se présente comme suit :

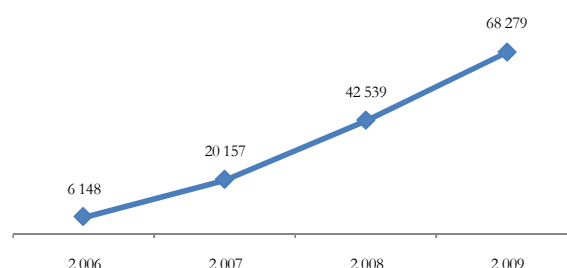
Désignation en DA	2 006	2 007	07/06	2 008	08/07	2 009	09/08
Frais financiers	421 811	4 725 099	1020%	16 432 130	248%	13 437 298	-18%
<b>Total</b>	<b>421 811</b>	<b>4 725 099</b>	<b>1020%</b>	<b>16 432 130</b>	<b>248%</b>	<b>13 437 298</b>	<b>-18%</b>

Les frais financiers ont enregistré une variation fluctuante les quatre derniers exercices.

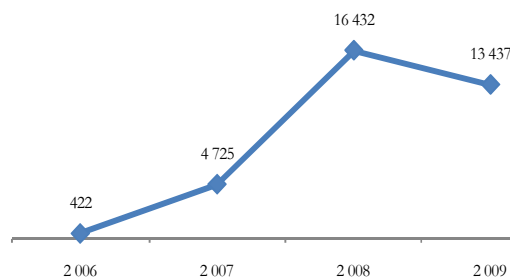
L'augmentation la plus importante a été enregistrée entre les exercices 2008 et 2007, soit de 248% due essentiellement à l'acquisition des titres de participation au sein du capital de « EURL ORAFINA ».

Les frais financiers ont enregistré par la suite une baisse de 18% au 31.12.2009 comparativement au solde de l'exercice 2008.

Evolution impôts & taxes KDZD



Evolution des frais financiers KDZD



Au 31.12.2009, les frais financiers reprennent principalement:

- Frais encaissement cheque 2 925 751 DA
- Frais sur versement espèce 1 014 940 DA
- Commissions diverses 1 149 841 DA

### 5.3.10 Frais divers

L'évolution du solde du compte est reprise comme suit :

Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Assurances	485 890	189 389	-61%	1 044 227	451%	1 602 978	54%
Jetons de présence	312 000	36 000	-88%	235 294	554%	364 706	55%
Dons	0	50 000		518 438	937%	1 235 500	138%
Cotisations	181 200	243 462	34%	436 906	79%	1 322 138	203%
Frais de séminaire et de conférence	0	75 882		1 161 299	1430%	82 357	-93%
Autres frais divers	48 300	330 052	583%	22 225	-93%	94 088	323%
<b>Total</b>	<b>1 027 390</b>	<b>924 784</b>	<b>-10%</b>	<b>3 418 390</b>	<b>270%</b>	<b>4 701 767</b>	<b>38%</b>

Les frais divers ont connu une légère baisse au 2007 comparativement à l'exercice précédent, relative à la diminution des frais d'assurance ainsi que les jetons de présence.

A fin 2008, les frais divers ont enregistré une importante augmentation comparativement aux frais enregistrés à la clôture de l'exercice 2007 due principalement à l'augmentation des dons (+138%) et les cotisations pour une variation de 203%.

Au cours de l'exercice 2009, des augmentations ont eu lieu, dues essentiellement à l'évolution des frais de séminaires et frais d'assurance.

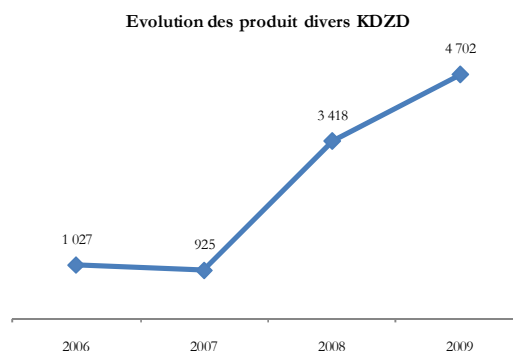
#### 5.3.10.1 Assurances

Alliance Assurances a souscrit 4 polices d'assurances, soient :

- Responsabilité Civile Générale.
- Incendie et risques annexes
- Tout risque matériel informatique
- Vol de marchandise
- Assurance véhicule
- Divers Assurances

La reconstitution du solde du compte à partir des contrats d'assurances remis par la compagnie « Alliance Assurance » est reprise comme suit :

Avenant	Charges exercice 2009
Responsabilité Civil Générale Avenant:2009/0001	153 243
Incendie et risque annexes Avenant:2009/0001	435 151
Tout risques matériel informatique Avenant:2009/0001	39 608
Vol de marchandise Avenant:2009/0001	12 525
Automobiles	283 937
Divers Assurances	678 514
<b>Total versé</b>	<b>1 602 978</b>



### 5.3.10.2 Jetons de présence

Au titre de l'exercice 2009, trois conseils d'administration ont été tenus.

Les membres présents sont au nombre de 7 pour la première séance, 7 pour la deuxième séance et 6 pour la troisième séance.

Le montant du jetons de présence a été fixé à 10 000 DA net chacun, selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2009.

Le total à verser au titre de l'exercice 2009 est de 600 000 DA :

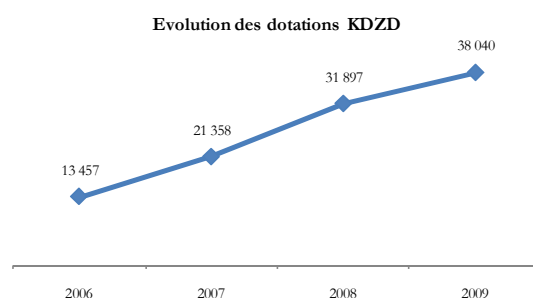
$$\text{Solde à payer des jetons de présence} = 10\,000 * 3 * 20 = 600\,000 \text{ DA}$$

Au 31.12.2009, le solde comptabilisé sous ce compte est de 364 706 DA soit 50% du montant dû augmenté du solde de l'IRG, le complément est comptabilisé en compte de dettes.

### 5.3.11 Dotations

Le solde de la rubrique enregistre une augmentation annuelle moyenne de 45%.

Le solde de la rubrique est constitué à plus de 60% de dotations aux amortissements, le complément du solde concerne la dotation aux provisions techniques. L'évolution des dotations constituées sur les quatre dernières années se présente comme suit :



Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Dotations aux amortissements	8 374 139	12 279 239	47%	19 785 221	61%	26 185 226	32%
Dotations aux provisions pour complément	2 250 190	4 393 623	95%	7 383 568	68%	7 471 382	1%
Dotations aux provisions CATNAT	2 832 196	4 685 073	65%	4 727 950	1%	4 382 941	-7%
<b>Total</b>	<b>13 456 525</b>	<b>21 357 935</b>	<b>59%</b>	<b>31 896 739</b>	<b>49%</b>	<b>38 039 549</b>	<b>19%</b>

#### 5.3.11.1 Dotation aux amortissements :

Les dotations aux amortissements reprennent en totalité la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles relative à l'exercice 2009. Les taux appliqués sont les taux généralement admis, ils sont repris comme suit par compte:

Désignation	Taux
Bâtiments administration	2%
Matériels et outillage	20%
Matériels transport	20%
Equipements de bureau	10%
Equipements informatique	33,33%
Matériel audiovisuel	20%
Agencement et installation	10%

### 5.3.11.2 Dotation aux provisions pour complément obligatoire aux dettes techniques:

Le solde du compte reprend la dotation de l'exercice 2009 relative à la couverture des dettes techniques. Cette dotation est alimentée par un prélèvement autorisé de 5% du montant total des sinistres et frais à payer relatifs à l'exercice 2009 (hors Assurance Vie). Le détail de calcul de cette dotation aux provisions est repris comme suit :

Désignation	Montant
Total des SAP relatifs à l'exercice 2009	149 427 645,00
Dotation exercices 2009 (5% SAP)	7 471 382,25

### 5.3.11.3 Dotation aux provisions CAT NAT

Le solde du compte de 4,3 MDA reprend la dotation pour provision garantissant les effets des catastrophes naturelles relative à l'exercice 2009. Cette provision est alimentée par une dotation annuelle égale à 95% du résultat technique bénéficiaire des opérations « catastrophes naturelles ». Le détail du calcul de la provision est repris comme suit :

$$\text{Dotation Provision CAT NAT (2009)} = 95\% * 4\,613\,622 = 4\,382\,941 \text{ DA}$$

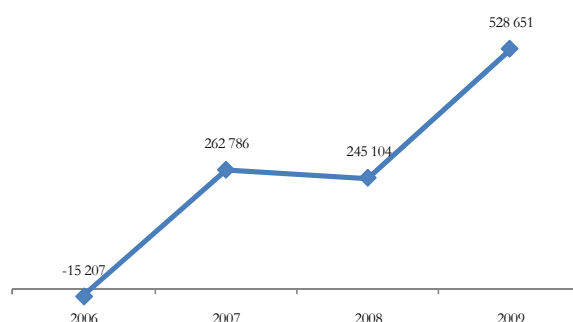
### 5.3.12 Résultat d'exploitation

L'évolution du compte de résultat d'exploitation se détaille dans le tableau qui suit :

Désignation MDA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Marge d'assurance	118 574 128	529 119 299	346%	698 732 426	32%	1 225 223 615	75%
Produits divers	285 693	2 854 376	899%	17 750 921	522%	21 700 001	22%
Transfert de charges d'exploit	1 536 463	18 316 716	1092%	17 032 543	-7%	27 323 874	60%
Mat & fournitures consommées	-7 645 709	-10 248 944	34%	-14 455 302	41%	-19 058 535	32%
Services	-45 508 091	-75 801 549	67%	-144 053 204	90%	-227 485 275	58%
Traitements & salaires	-61 395 414	-154 289 361	151%	-235 617 844	53%	-374 595 116	59%
Impôts & taxes	-6 148 462	-20 156 800	228%	-42 538 698	111%	-68 279 356	61%
Frais financiers	-421 811	-4 725 099	1020%	-16 432 130	248%	-13 437 298	-18%
Frais divers	-1 027 390	-924 784	-10%	-3 418 390	270%	-4 701 767	38%
Dotation aux amortissements	-13 456 525	-21 357 935	59%	-31 896 739	49%	-38 039 549	19%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-15 207 119</b>	<b>262 785 918</b>	<b>-1828%</b>	<b>245 103 582</b>	<b>-7%</b>	<b>528 650 593</b>	<b>116%</b>

Le résultat d'exploitation a connu une évolution fluctuante au cours des quatre derniers exercices. En 2006, il affichait un résultat d'exploitation déficitaire dû à la hausse de tous les comptes de charge liés à la constitution et au démarrage de la compagnie. Il marque un regain en 2007 de 262 MDA, augmentation relative également au surcroît de la marge brute. Passant à 2008, la compagnie enregistre une légère baisse de 7% puis rebondit pour marquer un accroissement de 116% en 2009.

Evolution du résultat d'exploitation KDZD



### 5.3.13 Résultat hors exploitation

Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Produits hors exploitation	191 737	3 971 430	1971%	-42 594 475	-1173%	-6 304 458	-85%
Charges hors exploitation	-8 213 833	-21 444 736	161%	-18 547 293	-14%	-68 585 807	270%
<b>Résultat Hors Exploitation</b>	<b>-8 022 095</b>	<b>-17 473 306</b>	<b>118%</b>	<b>-61 141 768</b>	<b>250%</b>	<b>-74 890 265</b>	<b>22%</b>



## 5.4 Présentation et Analyse des Bilans

### 5.4.1 Evolution des comptes de l'Actif

Actif	2006	2007	2008	2009
<b>Investissements</b>				
Frais préliminaires	15 034 213	10 022 809	5 011 404	
Valeurs incorporelles	2 618 771	2 312 029	4 736 561	3 470 062
Terrains				
Equipements de production	37 200 901	75 755 031	213 666 535	258 953 427
Equipements sociaux	77 981	205 817	250 620	285 585
Investissements en cours				16 635 612
<b>Total investissements</b>	<b>54 931 866</b>	<b>88 295 686</b>	<b>223 665 120</b>	<b>279 344 686</b>
<b>Stocks</b>				
Matières & fournitures	1 741 955	2 749 616	2 563 779	6 792 100
Produits & travaux en cours				
Produits finis				
Achats				
Total stocks	1 741 955	2 749 616	2 563 779	6 792 100
<b>Créances</b>				
Comptes débiteurs du passif	1 010 549			2 706
Créances techniques	55 594 412	106 680 646	234 012 421	475 656 899
Créances d'investissements	85 070 988	278 091 371	633 481 302	1 152 840 868
Créances de stocks				
Créances sur associés	375 000 000	375 000 000	1 080 000	258 465 584
Avances pour comptes	2 784 812	349 254	3 854 081	5 669 401
Avances d'exploitation	16 018 498	11 135 700	20 556 155	26 411 494
Créances sur assurés et cédants	74 612 672	301 311 771	592 875 084	1 010 496 855
Disponibilités	61 564 813	68 882 973	269 798 815	346 433 386
<b>Total créances</b>	<b>671 656 744</b>	<b>1 141 451 715</b>	<b>1 755 657 859</b>	<b>3 257 977 194</b>
Résultat de l'exercice (-)	26 257 571			
<b>Total actif</b>	<b>754 588 136</b>	<b>1 232 497 017</b>	<b>1 981 886 758</b>	<b>3 562 113 979</b>

L'évolution de l'actif de la société durant les quatre derniers exercices, est reprise dans le tableau ci-après :

Désignation	2 006	2 007	07/06	2 008	08/07	2 009	09/08
Investissements	54 931 866	88 295 686	61%	223 665 120	153%	279 344 686	25%
Stocks	1 741 955	2 749 616	58%	2 563 779	-7%	6 792 100	165%
Créances	671 656 744	1 141 451 715	70%	1 755 657 859	54%	3 282 292 284	87%

### 5.4.1.1 les investissements

L'évolution des immobilisations de Alliance Assurances au cours des quatre derniers exercices est reprise ci-après :

Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Frais préliminaires	15 034 213	10 022 809	-33%	5 011 404	-100%		-100%
Valeurs incorporelles	2 674 102	2 912 499	9%	6 332 493	54%	6 332 493	0%
Immobilisations incorporelles brutes	17 708 314	12 935 307	-27%	11 343 898	-14%	6 332 493	-44%
Equipements de production	45 549 650	96 411 571	112%	253 564 775	62%	322 114 066	27%
Equipements sociaux	86 840	233 124	168%	303 224	23%	370 579	22%
Investissements en cours						16 635 612	
Immobilisations corporelles brutes	45 636 490	96 644 695	112%	253 868 000	62%	339 120 257	34%
<b>Total Immobilisation brutes</b>	<b>63 344 804</b>	<b>109 580 002</b>	<b>73%</b>	<b>265 211 897</b>	<b>59%</b>	<b>345 452 750</b>	<b>30%</b>
Amortissements des investissements	-8 412 939	-21 237 316	152%	-41 546 777	49%	-66 108 065	59%
<b>Total immobilisations nettes</b>	<b>54 931 866</b>	<b>88 342 686</b>	<b>61%</b>	<b>223 665 120</b>	<b>61%</b>	<b>279 344 686</b>	<b>25%</b>

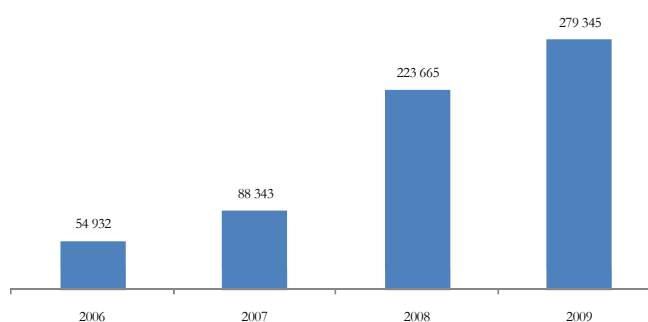
Les immobilisations brutes ont subi une augmentation annuelle moyenne lors des quatre derniers exercices de 54%.

L'augmentation a été importante à la clôture de l'exercice 2007 comparativement au solde enregistré à fin décembre 2006, soit une hausse de 73%, s'expliquant par l'augmentation des équipements de production relativement à l'élargissement du réseau de la compagnie.

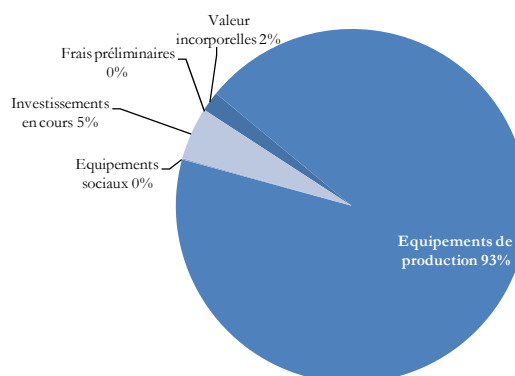
Les immobilisations ont continué à croître : 59% en 2008 et 30% en 2009, comparativement aux exercices 2007 et 2008 respectivement. Il s'agit notamment d'acquisitions de biens immobiliers.

Au 31.12.2009, les immobilisations brutes de Alliance Assurances sont réparties suivant la représentation graphique ci-contre.

Evolution des investissements net d'amortissements KDZD



Répartition des investissements brutes de l'exercice 2009



#### 5.4.1.1.1 Les valeurs incorporelles :

Les valeurs incorporelles se détaillent comme suit :

Libellé	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Frais de fonctionnement antérieur au démarrage	25 057 021	25 057 021		25 057 021			
Licences		12 147		12 147		12 147	
Marques	161 275	161 275		161 275		161 275	
Logiciels	2 512 827	2 739 077	9%	6 159 071	125%	6 159 071	
	<b>27 731 123</b>	<b>27 969 520</b>	<b>1%</b>	<b>31 389 515</b>	<b>12%</b>	<b>6 332 493</b>	<b>-80%</b>

Les valeurs incorporelles sont restées stables les deux premières années pour augmenter de 12% à fin exercice 2008. Il s'agit d'acquisitions de logiciel informatique (paie, sécurité, messagerie, informatique).

### 5.4.1.1.2 Les équipements de production

L'évolution de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Bâtiments administration	0	30 510 222		131 959 522	333%	182 672 272	38%
Matériels et outillage	1 230 233	4 946 786	302%	2 398 268	-52%	2 714 568	13%
Matériels transport	0	19 902 092		48 899 954	146%	48 980 907	0%
Equipement de bureau	26 999 065	37 968 546	41%	53 401 571	41%	66 113 325	24%
Agencement et installation	4 820 813	6 456 093	34%	16 905 460	162%	21 632 993	28%
<b>Total</b>	<b>33 050 112</b>	<b>99 783 739</b>	<b>202%</b>	<b>253 564 775</b>	<b>154%</b>	<b>322 114 066</b>	<b>27%</b>

Les équipements de production ont subi une augmentation annuelle moyenne de 128%, avec une importante variation observée entre les exercices 2007 et 2008. L'augmentation concerne principalement les biens immobiliers et le matériel de transport.

Notons que Alliance Assurances a acquis depuis l'exercice 2007, sept (7) nouveaux locaux à savoir : une (1) bâtisse à Tlemcen, quatre (4) locaux au niveau du centre d'affaire d'El Qods, un (1) local à Ouled Fayet et une (1) bâtisse à Blida. Le matériel de transport a lui aussi enregistré une importante variation passant de 15 véhicules en 2007 à 38 véhicules, soit pour un total de 48 MDA.

Au 31.12.09, les équipements de production ont atteint un total de 322 MDA soit une légère augmentation comparativement à l'exercice précédent ; ils sont reconstitués comme suit :

Comptes	Valeur	%
Bâtiments administration	182 672 272	57%
Matériels et outillage	2 714 568,38	1%
Matériels transport	48 980 907	15%
Equipement de bureau	66 113 325	20%
Agencement et installation	21 632 993	7%
<b>Total</b>	<b>322 114 066</b>	<b>100%</b>

### 5.4.1.1.3 Les immeubles

Les biens immobiliers ont fait l'objet d'une réévaluation mettant en avant un écart positif de 82 MDA, l'enregistrement et l'imputation comptable seront réalisés dans le cadre de l'exercice 2010. Les bâtiments à usage administratif constituent le principal élément des équipements de production; ils reprennent ce qui suit :

- Bâtisse R+1+s/sol a Tlemcen 16 000 000 DA
- Local a Cheraga El Quods (224 m2) 14 510 222 DA
- Local à El Quods (217.70 m2) Chéraga 19 375 300 DA
- Local-El-Qods 28 882 000 DA
- Local-El-Qods 20 180 750 DA
- Local-El-Qods (box parking) 1 250 000 DA
- Local Tlemcen 400 000 DA
- Acquisition bâtisse à Ouled fayet 65 000 000 DA
- Local à Blida 17 074 000 DA

### 5.4.1.1.4 Le matériel de transport

Le matériel de transport constitue une proportion assez importante du total des équipements de production au 31.12.09.

Le compte comptabilise 38 véhicules au titre de l'exercice 2009, destinés généralement aux commerciaux et délégués chargés de l'assistance automobile.

#### **5.4.1.1.5 Les équipements de bureau**

Les équipements de bureau constituent 20% du total des équipements de production à fin décembre 2009, ils reprennent ce qui suit :

• Mobilier de bureau	16 119 145 DA
• Equipement informatique et audiovisuel	46 611 669 DA
• Autres équipements informatique	3 356 786 DA
• Autres matériel de bureau	25 725 DA

#### **5.4.1.2 Investissement en cours**

Les investissements en cours totalisent un montant de 16,6 MDA reprenant des travaux d'installation de climatisation dans les nouveaux locaux de la compagnie.

#### **5.4.1.3 Stocks**

Le solde du poste ne représente qu'une très faible proportion du total actif; il reprend des :

- Imprimés
- Fournitures de bureau
- Carburants
- Produits d'entretien
- Produits alimentaires
- Autres produits

Le solde du poste a subi une variation vers la hausse de 58% au 31.12.2007 comparativement à l'exercice 2006. Il a ensuite baissé de 7% en 2008 pour augmenter de 165% au 31.12.2009 comparativement à l'exercice précédent, s'expliquant par le développement de l'activité et les besoins de la compagnie en matière de stocks de fourniture.

#### 5.4.1.4 Créances

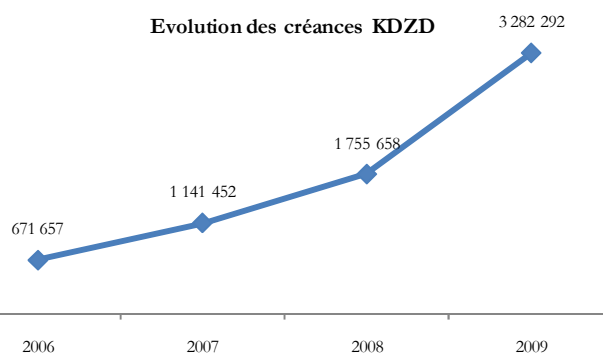
Les créances se détaillent par exercices comme suit :

Libellé en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Comptes débiteurs du passif	1 010 549	0	-100%	0		2 706	
Créances techniques	55 594 412	106 680 646	92%	234 012 421	119%	475 656 899	103%
Créances d'investissements	85 070 988	278 091 371	227%	633 481 302	128%	1 152 840 868	82%
Créances sur associés	375 000 000	375 000 000	0%	1 080 000	-100%	258 465 584	23832%
Avances pour comptes	2 784 812	349 254	-87%	3 854 081	1004%	5 669 401	47%
Avances d'exploitation	16 018 498	11 135 700	-30%	20 556 155	85%	26 411 494	28%
Créances sur assurés et cédants	74 612 672	301 311 771	304%	592 875 084	97%	1 016 811 945	72%
Disponibilités	61 564 813	68 882 973	12%	269 798 815	292%	346 433 386	28%
<b>Total créances</b>	<b>671 656 744</b>	<b>1 141 451 715</b>	<b>70%</b>	<b>1 755 657 859</b>	<b>54%</b>	<b>3 282 292 284</b>	<b>87%</b>

Les créances occupent la part la plus prépondérante pour plus de ses trois quarts de l'actif de Alliance Assurances.

Le solde du poste a enregistré une augmentation plus au moins homogène lors des quatre derniers exercices, soit d'une moyenne annuelle de 70%.

L'augmentation annuelle des créances s'explique par la multiplication de l'élargissement du réseau et l'accroissement du portefeuille de la compagnie.



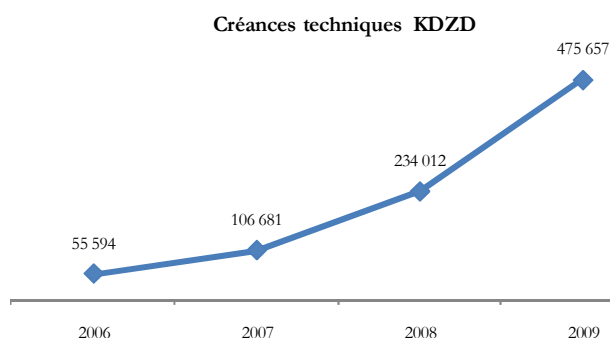
##### 5.4.1.4.1 Créances techniques

Les créances techniques enregistrent les sinistres à la charge des réassureurs locaux et étrangers, les primes cédées à reporter sur l'exercice suivant ainsi que la participation aux excédents.

Le détail est repris comme suit :

Désignation en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Risque en cours	22 672 703	48 406 176	113%	119 522 642	147%	190 195 666	59%
Sinistre sur cession	32 921 709	53 731 168	63%	113 711 926	112%	221 311 272	95%
Participation aux excédents	0	4 543 303		777 854	-83%	64 149 961	8147%
<b>Total créances techniques</b>	<b>55 594 412</b>	<b>106 680 646</b>	<b>92%</b>	<b>234 012 421</b>	<b>119%</b>	<b>475 656 899</b>	<b>103%</b>

Les créances techniques ont subi une augmentation annuelle moyenne de 105%, s'expliquant principalement par la hausse du des sinistres sur cessions, représentant une moyenne de 51% des créances techniques entre 2006 à 2009.

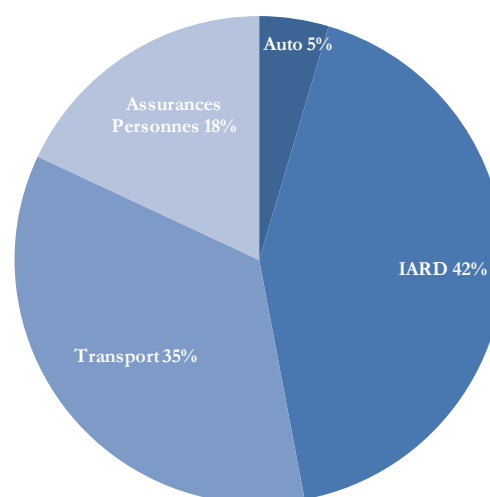


Le détail des créances techniques par branche est donné comme suit :

Branches en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Auto	2 104 438	12 744 365	506%	4 568 265	-64%	21 824 688	378%
Iard	25 045 505	61 083 767	144%	144 895 056	137%	201 867 305	39%
Transport	28 222 154	32 852 514	16%	68 895 426	110%	166 119 718	141%
Assurances personnes	222 315	0	-100%	15 653 675		85 845 187	448%
<b>TOTAL</b>	<b>55 594 412</b>	<b>106 680 646</b>	<b>92%</b>	<b>234 012 421</b>	<b>119%</b>	<b>475 656 899</b>	<b>103%</b>

Répartition des créances techniques de l'exercice 2009

Au 31.12.09, les créances techniques concerne principalement les branches « I.A.R.D » et « Transport ».



#### 5.4.1.4.2 Créance d'investissement:

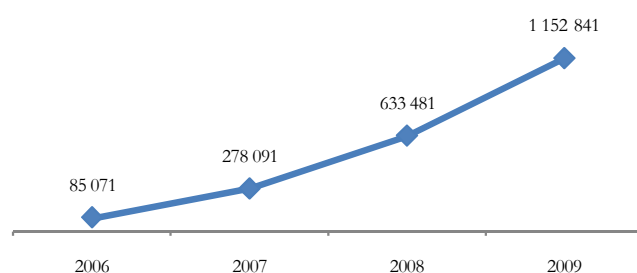
Le détail des créances d'investissement par exercice se présente comme suit

Désignation en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Titres de participation	37 500 000	37 500 000	0%	47 495 000	27%	48 315 000	2%
Bons et Titres participatifs	41 417 988	217 832 360	426%	472 965 490	117%	937 307 621	98%
Titres de placement	0	0		40 000 000		40 000 000	0%
Prêts	1 745 000	3 508 333	101%	8 222 167	134%	25 440 167	209%
Avances et acomptes sur investissements	4 368 000	7 105 677	63%	63 750 645	797%	101 201 124	59%
Cautionnements versés	40 000	12 145 000	30263%	1 048 000	-91%	339 456	-68%
Autres créances d'investissements	0	0		0		237 500	
<b>Total</b>	<b>85 070 988</b>	<b>278 091 371</b>	<b>227%</b>	<b>633 481 302</b>	<b>128%</b>	<b>1 152 840 868</b>	<b>82%</b>

Les créances d'investissement enregistrent une augmentation annuelle moyenne de 146% de 2006 à 2009.

Il s'agit essentiellement de l'augmentation des placements occupant la part la plus prépondérante de la rubrique reprenant les bons de trésor et les dépôts à terme dont la souscription est obligatoire dans le cadre de la couverture totale des dettes techniques.

Créances d'investissements KDZD



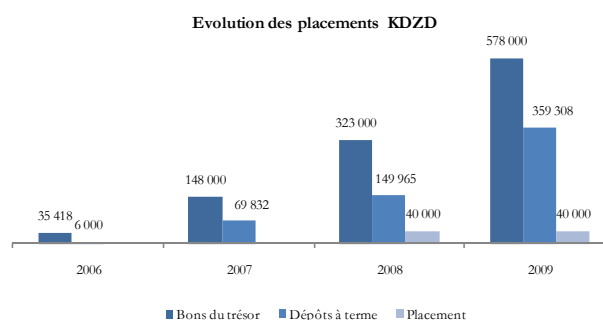
Désignation en DA	2006	2007	2008	2009
Bons du trésor	35 417 988	148 000 000	323 000 000	578 000 000
Dépôts à terme	6 000 000	69 832 360	149 965 490	359 307 621
Placement			40 000 000	40 000 000
<b>Total</b>	<b>41 417 988</b>	<b>217 832 360</b>	<b>512 965 490</b>	<b>977 307 621</b>

Les bons du trésor ont connu une variation de 118% entre l'exercice 2007 et 2008, et 79% entre 2009 et l'exercice 2008.

Les dépôts à terme pour une variation de 115% entre (2007/2008) et (2008/2009) pour 140%.

### Détail des placements :

Au titre de l'exercice 2009, les placements effectués par Alliance Assurances occupent 85% des créances d'investissement, le détail est donné comme suit :



Situation des placements au 31.12.2009 en DA				
Date de valeur	Date d'échéance	Périodes	Nature du placement	Montant
01-06-2008	31-05-2010	24 mois	D.A.T	70 000 000
27-07-2008	21-01-2010	18 mois	D.A.T	22 000 000
28-10-2008	28-04-2010	18 mois	D.A.T	32 000 000
27-04-2009	27-09-2010	18 mois	D.A.T	50 000 000
31-05-2009	30-10-2010	18 mois	D.A.T	100 000 000
27-10-2009	26-10-2011	24 mois	D.A.T	60 000 000
09-11-2009	08-11-2010	12 mois	D.A.T	307 621
14-12-2009	14-06-2011	18 mois	D.A.T	5 000 000
17-12-2009	17-06-2011	18 mois	D.A.T	20 000 000
			S/Total DAT	359 307 621
01-06-2008	13-01-2010	591 jours	BTA	123 000 000
27-07-2008	13-01-2010	535 jours	BTA	70 000 000
28-10-2008	13-01-2010	442 jours	BTA	31 000 000
26-01-2009	13-01-2010	352 jours	BTA	99 000 000
26-01-2009	13-01-2010	352 jours	BTA	50 000 000
28-10-2009	25-04-2010	26 semaines	BTC	71 000 000
15-07-2009	13-01-2010	183 jours	BTA	134 000 000
			S/Total BTA	578 000 000
05-06-2008	04-06-2014	06 années	Emprunt obligataire	40 000 000
<b>Total placements</b>				<b>977 307 621</b>

Par ailleurs, Alliance Assurances détient des parts sociales dans les filiales A.T.A, EURL ORAFINA et AGEM, représentant 4% du total des créances d'investissement.

Le détail des placements par exercice se présente comme suit :

Libelle en DA	2009
Titres de participation au capital A.T.A SPA	37 495 000
Titres de participation au capital EURL ORAFINA	10 000 000
Titres de participation au capital AGEM	820 000
Total	48 315 000
<b>Total créances d'investissement</b>	<b>1 152 840 868</b>

Pour ce qui concerne la filiale AGEM, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20.12.09, a ordonné de mettre fin à la prise de participation au sein du capital social de la société par actions « AGEM »

Avances et acomptes sur investissements

Les avances sur investissement s'élèvent à 101 MDA, ils concernent principalement :

- Une avance sur le premier loyer de leasing de 30% du montant du contrat, soit 42,5MDA,
- Des avances effectuées pour la réalisation de travaux de séparation effectués au niveau des locaux ainsi que des travaux d'installation de réseaux et d'électricité totalisant 4,5MDA.

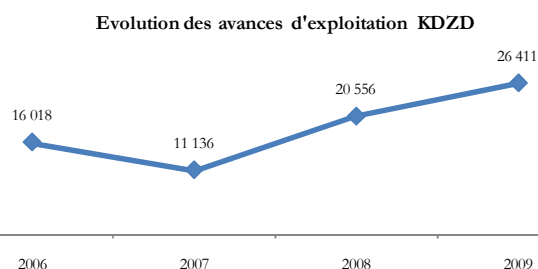
#### 5.4.1.4.3 Créances sur associés :

Les créances sur associés sont détaillées comme suit :

Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Total	375 000 000	375 000 000	0%	1 080 000.00	-100%	258 465 584	23832%

Le solde de la rubrique a subi une variation à la baisse de 100% en 2008 comparativement aux exercices 2007 et 2008 due à la libération totale des actions, il enregistré ensuite une importante augmentation qui correspond à la part des actions, non encore libérée relative à la dernière augmentation de capital.

Celles-ci ont été entièrement libérées au cours du premier semestre de l'exercice 2010.



Au 31.12.2009, le solde de la rubrique enregistre à hauteur de 93% la créance sur les associés relatifs au montant total de leur participation dans le capital social de la compagnie non encore libéré, soit pour un total de 240 MDA. Ce montant a été entièrement libéré au cours du premier semestre de l'exercice 2010.

Le complément du solde de la rubrique enregistre la créance sur les sociétés apparentées A.T.A, ORAFINA et AGEM.

#### **A.T.A :**

La créance date de l'exercice 2009, relative à divers frais pour le compte de la filiale A.T.A pour un montant de 130 060 DA et les frais de location des locaux d'El QODS pour un montant de 900 000 DA.



**ORAFINA:**

Le solde du compte reprend la créance que détient Alliance Assurances sur la filiale ORAFINA, le détail de la créance est repris comme suit:

Antérieur en DA	Désignation	Montant
Exercice 2008	Loyers ORAFINA	1 080 000
Exercice 2009	Divers Frais P/C ORAFINA	2 236 728
Exercice 2009	Capital restant	3 000 000
Exercice 2010	Avance sur facture	5 000 000
	<b>Total</b>	<b>11 316 728</b>

**AGEM :**

Le solde du compte reprend la créance détenue sur la filiale AGEM reprenant principalement le montant restant du prêt accordé à la filiale.

Le total du montant déjà remboursé est de 29,1 MDA, soit 83% du total du prêt. Le détail du solde se détaille comme suit:

Antériorité en DA	Désignation	Montant
Ex 2009	Divers Frais P/C AGEM	118 795
05/05/2009	Prêt 1ère Tranche AGEM	10 000 000
03/07/2009	Prêt 2ème Tranche AGEM	25 000 000
30/08/2009	Remboursement du prêt AGEM	-29 100 000
13/09/2009	Avance sur compte courant	100 000
	<b>Total</b>	<b>6 118 795</b>

**5.4.1.4.4 Avances pour compte**

Les avances pour compte ont évolué comme suit :

Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
TVA récupérable sur investissements	1 030 713	37 748	-96%	69 952	85%	464 526	564%
TVA récupérable sur stocks	253 879	41 042	-84%	107 417	162%	10 822	-90%
TVA récupérable sur services	1 500 219	194 458	-87%	1 100 455	466%	3 791 045	244%
Précompté	0	0		0		342 491	
Avances pour compte des agences	0	0		2 447 258		908 825	-63%
Autres avances pour compte		90 803		129 000	42%	151 692	18%
<b>Total</b>	<b>2 784 812</b>	<b>364 051</b>	<b>-87%</b>	<b>3 854 081</b>	<b>959%</b>	<b>5 669 401</b>	<b>47%</b>

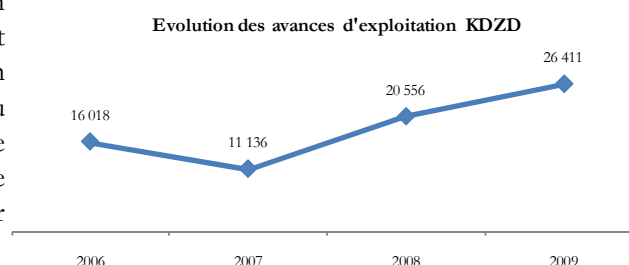
Les avances pour compte enregistrent principalement les montants de TVA à récupérer sur investissements, biens services. La TVA à récupérer sur services, qui constitue le principal élément de la rubrique, a connu une variation vers la baisse de 87% entre 2006 et 2007. Entre 2008 et 2009, elles ont subi une variation vers la hausse de (+466% en 2008) et (+244% en 2009), due essentiellement à l'augmentation du montant de la TVA à récupérer sur les services, qui représente 67% du total de la rubrique en 2009.

#### 5.4.1.4.5 Avances d'exploitation

Les avances d'exploitation sont détaillées par année comme suit :

Désignation en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Avances sur fournitures	0	27 300		27 300	0%	27 000	-1%
Avances sur services	200 000	2 778 954	1289%	3 375 823	21%	10 594 296	214%
Avances au personnel	10 972 439	518 841	-95%	2 213 099	327%	2 589 611	17%
Avances sur impôts et taxes	0	9 000		9 000	0%	9 000	0%
Avances sur frais divers	0	0		20 000		20 000	0%
Avances sur commissions	0	0		1 000		1 000	0%
Frais comptabilisés d'avance	4 429 881	7 081 773	60%	12 160 507	72%	11 522 832	-5%
Dépenses en attente d'imputation	416 178	798 075	92%	2 749 426	245%	1 647 755	-40%
<b>Total</b>	<b>16 018 498</b>	<b>11 213 942</b>	<b>-30%</b>	<b>20 556 155</b>	<b>83%</b>	<b>26 411 494</b>	<b>28%</b>

Les avances d'exploitation ont marqué une variation de 83% en 2008, et 29% en 2009, due essentiellement à l'augmentation des avances sur services (+21% en 2008 et +214 en 2009), la hausse des avances au personnel, qui enregistrent une augmentation de 327% en 2008 et 17% en 2009 ainsi que l'augmentation des frais comptabilisés d'avance pour 72% en 2008 et une baisse de 5% en 2009.



#### Avances sur services :

Au 31.12.09, les avances sur services occupent 40% des avances d'exploitation, s'élevant à 10,5MDA, dont l'antériorité correspond au dernier trimestre de l'exercice 2009.

#### Frais comptabilisés d'avance :

Sur les quatre derniers exercices, les frais comptabilisés d'avance ont évolué comme suit :

Désignation en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Frais comptabilisés d'avance	4 429 881	7 081 773	60%	12 160 507	72%	11 522 832	-6%
<b>Total</b>	<b>4 429 881</b>	<b>7 081 773</b>	<b>60%</b>	<b>12 160 507</b>	<b>72%</b>	<b>11 522 832</b>	<b>-6%</b>

Comparativement aux exercices précédents, au 31.12.09 les frais comptabilisés d'avance ont connu une baisse de 6%. Le compte représente 44% des avances d'exploitation, constitué principalement de loyers et assurances payés d'avance.

#### 5.4.1.4.6 Créances sur assurés cédants et rétrocédants:

L'évolution de ces créances se présente comme suit :

Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Créances sur assurés cédants et rétrocédant	74 612 672	301 311 771	304%	592 875 084	97%	1 016 811 945	72%
<b>Total créances</b>	<b>671 656 744</b>	<b>1 141 451 715</b>	<b>70%</b>	<b>1 755 657 859</b>	<b>54%</b>	<b>3 282 292 284</b>	<b>87%</b>
%	11%	26%		34%		31%	

Les créances sur assurés sont détaillées comme suit :

Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Assurés primes émises à recevoir	72 048 317	290 640 647	303%	553 413 089	166%	858 703 907	55%
Courtiers et agent généraux	1 937 524	6 096 454	215%	24 289 241	367%	138 987 180	472%
Produits financiers à recevoir	199 675	1 642 812	723%	11 825 355	708%	13 304 830	13%
Effets à recouverts	427 157	2 931 857	586%	3 088 835	91%	5 557 464	80%
Cessionnaires	0	0		258 564		258 564	0%
<b>Total</b>	<b>74 612 672</b>	<b>301 311 771</b>	<b>304%</b>	<b>592 875 084</b>	<b>172%</b>	<b>1 016 811 945</b>	<b>72%</b>

En 2006, la compagnie était pratiquement en phase de démarrage, le solde de la rubrique a connu une variation vers la hausse de 304% en 2007 comparativement au solde enregistré au 31.12.2006 et une augmentation de 172% en 2008 puis une hausse de 72% en 2009 par rapport à l'exercice précédent, cette évolution s'explique par l'élargissement du réseau de la compagnie au cours de l'exercice 2008 et 2009.

Les créances sur assurés cédants et rétrocédants sont constituées principalement par les primes émises à recevoir sur les quatre derniers exercices et ceux pour une moyenne de 89%.

La répartition par année des créances sur assurés est donnée comme suit :

Impayés des créances sur assurés par délégation et par exercice	2006	2007	2008	2009	Total
Delegation centre	4 910 691	35 026 061	43 492 778	552 886 559	636 316 089
Tlemcen	0	393 156	3 190 729	11 077 650	14 661 536
Sétif				80 070 103	80 070 103
Annaba	13 866	2 172 634	11 382 538	50 300 371	63 869 409
Oran	441 491	2 166 302	7 265 612	51 379 650	61 253 055
<b>Total</b>	<b>5 366 049</b>	<b>39 758 153</b>	<b>65 331 656</b>	<b>745 714 333</b>	<b>856 170 191</b>

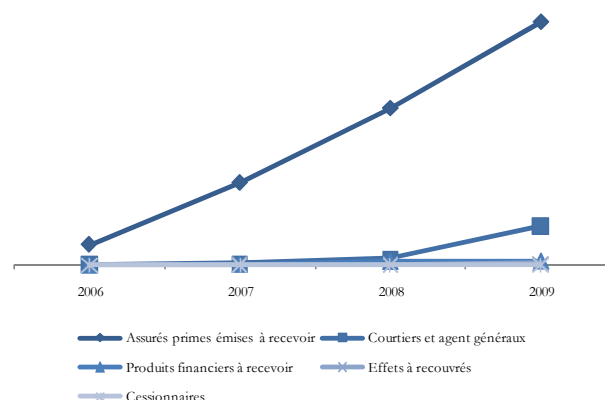
Une provision sur dépréciation de créances sur assurés a été constituée au 31.12.09 pour un montant de 6 MDA essentiellement sur deux clients de la délégation centre et un de la délégation de Tlemcen, datant de 2006.

#### Courtiers et agents généraux

Ce compte reprend des opérations relatives aux créances sur les agents généraux et courtiers. Il a enregistré une variation à la hausse entre 2006 et 2009, qui s'explique par l'augmentation du nombre des agents généraux, passant de 6 agents en 2006 à près de 40 en 2009.

La créance sur les courtiers et agents généraux s'élève au 31.12.2009 à 138 MDA.

Evolution des créances sur assurés cédants et rétrocédant KDZD



### Produits financiers à recevoir

Le montant des produits financiers à recevoir au 31.12.09, s'élève à 13 304 830 DA, il concerne en totalité les intérêts nets au 31.12.09 à recevoir sur les placements effectués par Alliance Assurances :

Placements en DA	Montant	Montant intérêts	IRG 10%	Produits financiers nets
Bons du trésor	578 000 000	9 914 151	991 415	8 922 736
Dépôts à terme	359 307 609	3 268 993	326 899	2 942 094
Emprunt obligataire	40 000 000	1 600 000	160 000	1 440 000
<b>Total</b>	<b>977 307 609</b>	<b>14 783 144</b>	<b>1 478 314</b>	<b>13 304 830</b>

#### 5.4.1.4.7 Disponibilités :

Durant les quatre derniers exercices, les disponibilités d'Alliance Assurances se présentent comme suit :

Désignation en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Fonds chez le notaire	0	0		2 000 000		2 000 000	0%
Chèques	5 745 566	12 797 170	123%	53 453 831	318%	41 741 456	-22%
Banque	55 554 888	55 658 542	0%	206 452 038	271%	293 793 120	42%
Comptes postaux	0	0		0		714 855	
Caisse	264 359	332 187	26%	7 892 947	2276%	8 183 956	4%
<b>TOTAL</b>	<b>61 564 813</b>	<b>68 787 899</b>	<b>12%</b>	<b>269 798 815</b>	<b>292%</b>	<b>346 433 386</b>	<b>28%</b>

Les disponibilités de la Alliance Assurances sont restées plus au moins stable durant les premiers exercices de l'activité, pour enregistrer ensuite une très forte augmentation de 292% à la clôture de l'exercice 2008 comparativement au solde de 2007. Les disponibilités continuent à augmenter de manière croissante pour atteindre un total de 346 MDA à fin 2009 soit une hausse de 28% comparativement à l'exercice 2008.

L'augmentation concerne principalement les avoirs d'Alliance Assurances en banque, due à l'augmentation des encaissements suite à l'évolution du volume du portefeuille de la société. Au 31.12.09, le solde de la rubrique est constitué principalement de disponibilités en banque à hauteur de 85%.

**Banques:** Alliance Assurances dispose de 104 comptes bancaires auprès de banques publics et privées.

#### Fonds chez le notaire :

Un seul montant enregistré sur l'exercice 2009 pour 2 MDA. Il s'agit d'un cinquième (1/5) du capital de la filiale « ORAFINA » à la constitution de la compagnie.

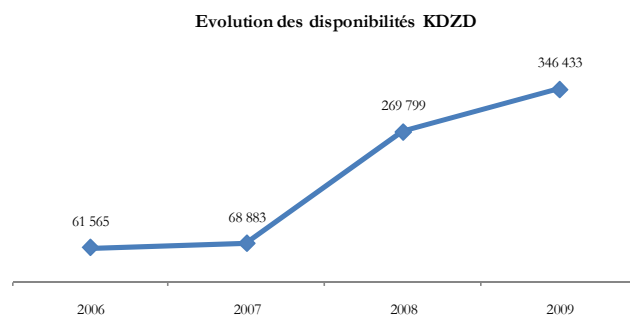
#### Compte de chèque :

Au 31.12.09, le solde du compte totalise un montant de 41MDA, soit 12% du total des disponibilités, il reprend les comptes suivants :

- Chèques à remettre à l'encaissement : 138 160 DA
- Virements à recevoir : 3 921 909 DA
- Chèques remis à encaissement : 37 681 386 DA

#### Caisse :

Le solde de la rubrique ne représente que 2% du total des disponibilités au 31.12.2009 totalisant un montant 8 MDA, englobant 78 caisses entre le siège, agences directes et agences principales.



## 5.4.2 Evolution des comptes du passif

Passif	2006	2007	2008	2009
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds social	500 000 000	500 000 000	500 000 000	800 000 000
Réserves légales			10 324 404	
Réserves facultatives			31 163 667	
Provisions techniques	8 128 798	26 533 741	55 404 579	95 777 513
Liasons inter –unités		-1 700 783		
Résultat en instance d'affectation	-4 750 953	-31 008 524	-31 008 524	
Provisions pour pertes & charges				
<b>Total fonds propres</b>	<b>503 377 845</b>	<b>493 824 434</b>	<b>565 884 126</b>	<b>895 777 513</b>
<b>DETTES</b>				
Comptes créditeurs de l'actif	518 373	-1 472	4 038 078	30 313
Dettes techniques	119 948 138	288 021 516	638 866 596	1 076 142 099
Dettes d'investissements	5 045 834	19 458 713	101 548 228	182 037 188
Dettes de stocks	602 261	1 023 130	743 728	1 354 817
Détentions pour compte	19 216 345	69 368 268	105 992 428	183 878 340
Dettes envers les associés, les sociétés apparentées	22 497 000	22 497 000	57 459 789	58 945 982
Dettes d'exploitation	16 722 090	59 987 516	110 496 172	175 555 565
Dettes envers les assurés, cédants & cessionnaires	66 660 249	67 334 699	263 401 769	672 724 479
Dettes financières		4 495 143	7 619 399	2 779 226
<b>Total dettes</b>	<b>251 210 290</b>	<b>532 184 512</b>	<b>1 290 166 187</b>	<b>2 353 448 009</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>206 488 071</b>	<b>125 836 445</b>	<b>312 888 457</b>
<b>Total passif</b>	<b>754 588 136</b>	<b>1 232 497 017</b>	<b>1 981 886 758</b>	<b>3 562 113 979</b>

L'évolution du passif de Alliance Assurances durant les quatre derniers exercices, est repris dans le tableau ci-après :

Désignation en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Fonds propres	503 377 845	493 824 434	-2%	565 884 126	15%	895 777 513	58%
Dettes	251 210 290	532 184 512	112%	1 290 166 187	142%	2 353 448 009	83%
Résultat net de l'exercice	-26 257 571	206 488 071		125 836 445	-39%	312 888 457	152%
<b>Total passif</b>	<b>728 330 564</b>	<b>1 232 497 017</b>	<b>69%</b>	<b>1 981 886 758</b>	<b>61%</b>	<b>3 562 113 979</b>	<b>80%</b>

### 5.4.2.1 Fonds propres

Les fonds propres se détaillent comme suit :

Désignation en DA	2006	2007	07/06	2008	En %	2009	En %
Fonds social	500 000 000	500 000 000	0%	500 000 000	0%	800 000 000	60%
Réserves légales	0	0		10 324 404		0	
Réserves facultatives	0	0		31 163 667		0	
Provisions techniques	8 128 798	26 533 741	226%	55 404 579	109%	95 777 513	73%
Liaisons inter -unités	0	-1 700 783		0	-100%	0	
Résultat en instance d'affectation	-4 750 953	-31 008 524	553%	-31 008 524	0%	0	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>503 377 845</b>	<b>493 824 434</b>	<b>-2%</b>	<b>565 884 126</b>	<b>15%</b>	<b>895 777 513</b>	<b>58%</b>

#### 5.4.2.1.1 Fonds social

Le capital social de la Alliance Assurances a subi une seule augmentation depuis sa création passant de 500 000 000 DA à 800 000 000 DA à fin 2009.

Au 31.12.09, le capital social n'était pas entièrement libéré, pour un total de 240 MDA.

La libération totale du capital a été faite au premier semestre 2009.

L'augmentation du capital social a 800 MDA été faite suivant PV AGEX du 16 juin 2009.

L'augmentation a eu lieu de la manière suivante :

- Capitalisation de 240 MDA ;
- Réserve légale d'un montant de 16,6 MDA ;
- Réserve facultative d'un montant de 31 MDA ;
- Une partie du résultat en instance d'affectation soit de 12,2 MDA.

La répartition des parts sociales est la suivante :

Actionnaires	Valeur nominale	Nombre d'action	Total participation	%
Khelifati Hassen	5 000	80 000	400 000 000	50%
Khelifati Rachid	5 000	24 000	120 000 000	15%
Rahmoune Mohamed	5 000	22 400	112 000 000	14%
Aissati Mohamed	5 000	16 000	80 000 000	10%
Maghreb Truck Company Spa	5 000	8 000	40 000 000	5%
Ourahmoune Abd El Karim	5 000	6 400	32 000 000	4%
ATRABA Sarl	5 000	2 400	12 000 000	2%
EGETRABA Sarl	5 000	800	4 000 000	1%
<b>Total</b>	<b>5 000</b>	<b>160 000</b>	<b>800 000 000</b>	<b>100%</b>

#### 5.4.2.1.2 Réserve facultative

Sur les quatre derniers exercices, une seule réserve facultative enregistrée sur 2008 pour 31 MDA. Elle représente 15% du résultat bénéficiaire de l'exercice 2007.

Au titre de l'exercice 2009, aucune décision n'a été prise quand à la constitution de réserve facultative.

Le montant de 31 MDA a servi pour la deuxième augmentation du capital social de la compagnie.

### 5.4.2.1.3 Provisions techniques

Le détail des provisions technique se présente comme suit :

Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Provisions de garantie sur opération directe	2 870 332	11 495 839	301%	26 595 645	131%	51 559 515	94%
Provisions de garantie assurance de pers	174 130	874 869	402%	2 534 383	190%	6 089 124	140%
Provisions pour complément obligatoire aux	2 252 140	6 645 763	195%	14 029 332	111%	21 500 714	53%
Provisions CAT NAT	2 832 196	7 517 269	165%	12 245 219	63%	16 628 160	36%
<b>Total</b>	<b>8 128 798</b>	<b>26 533 741</b>	<b>226%</b>	<b>55 404 579</b>	<b>109%</b>	<b>95 777 513</b>	<b>73%</b>

Les provisions techniques ont subi une augmentation annuelle moyenne de 136%. Au 31.12.2007, les provisions techniques ont triplé de volume par rapport à l'exercice 2006, pour ensuite doubler de volume à fin 2008 par rapports aux provisions constituées au titre de l'exercice 2007, ces provisions continuent d'augmenter respectivement avec l'accroissement des engagements de la compagnie.

Entre 2008 et 2009, les provisions techniques ont enregistré une variation de 73%, correspondant essentiellement à la hausse de la provision de garantie pour 94% relativement due à la hausse du chiffre d'affaires. Les provisions techniques constituées au titre de l'exercice 2009 sont les suivantes :

### 5.4.2.1.4 Provision de garantie :

Destinée à renforcer la solvabilité de l'organisme d'assurance, elle est alimentée par un prélèvement autorisé proportionnel aux primes ou cotisations émises au cours de l'exercice, nettes d'annulations et de taxes, (sans déduction des cessions en réassurance) au titre des opérations d'assurance prévues par le décret exécutif n° 95-338 du 6 Joumada Ethania 1416 correspondant au 30 octobre 1995 portant nomenclature et codification des opérations d'assurance.

Le taux de prélèvement est de 1% pour toutes les opérations prévues par le décret susvisé. La provision de garantie cesse d'être alimentée, lorsque le total formé par cette provision et que le capital social ou fonds d'établissement est égal au montant le plus élevé dégagé par l'un des ratios suivants:

- 5% du total des dettes techniques,
- 7,5% du total des primes ou cotisations émises ou acceptées, au cours du dernier exercice, nettes d'annulations et de taxes,
- 10% de la moyenne annuelle de la charge de sinistres des trois deniers exercices.

La provision de garantie sur opérations directes a connu une variation annuelle moyenne de 180% proportionnellement à l'évolution du chiffre d'affaires réalisé ces quatre derniers exercices.

Au 31.12.2009 la provision a été calculée comme suit :

$$\text{Provision de garantie sur opérations directes} = 1\% * 2\,851\,860\,992 \text{ (CA)} = 28\,518\,609 \text{ DA}$$

Le montant total comptabilisé est de 57 648 639 DA, reprenant la provision antérieure, cumulée à celle de l'exercice 2009

Provision antérieure	29 130 029 DA
+ Provision de garantie sur opération directes	24 963 869 DA
+ Provision de garanties assurance de personne	3 554 741 DA
<b>= Provision de garantie cumulée au 31.12.2009</b>	<b>57 648 639 DA</b>

La provision de garantie relative aux opérations d'assurance de personnes doit ressortir expressément dans le tableau des comptes des provisions prévu par le plan comptable sectoriel des assurances.

#### 5.4.2.1.5 Provision pour complément obligatoire aux dettes techniques :

Elle est constituée en vue de suppléer une éventuelle insuffisance des dettes techniques résultant notamment de leur sous évaluation, de déclarations de sinistres après la clôture de l'exercice et des frais de gestion y afférents.

Elle est alimentée par un prélèvement autorisé de 5% du montant des sinistres et frais à payer, au titre des opérations d'assurance prévues par le décret exécutif n° 95-338 du 6 Joumada Ethania 1416 correspondant au 30 octobre 1995 relatif à l'établissement et à la codification des opérations d'assurance, à l'exception de celles énumérées en son article 2-4° (l'assurance des personnes fait l'objet de provisions mathématiques) arrêté à la clôture de l'exercice. Elle est réajustée, chaque année, proportionnellement au montant des sinistres et frais à payer.

Le solde de la provision a subi une augmentation annuelle moyenne de 120% caractérisée par une très forte augmentation durant les exercices 2007 et 2008, s'expliquant par l'augmentation des dettes techniques. Le détail de calcul de la provision est repris comme suit :

Sinistres à payer par branche en DA	Montant
Automobile	345 113 418
IARD	35 376 992
Transport	49 523 875
<b>Total</b>	<b>430 014 285</b>
Provision (5%)	21 500 714

#### 5.4.2.1.6 Provision CAT NAT :

Elle est alimentée par une dotation annuelle égale à 95% du résultat technique bénéficiaire des opérations garantissant les effets des catastrophes naturelles. Sur le plan fiscal, la provision constitue une charge déductible de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Au plan comptable, la charge est reprise annuellement, la dotation n'est comptabilisée qu'à la 21ème année. Le détail du calcul de la provision est repris comme suit :

$$\text{Provision CAT NAT} = 95\% * 4\,613\,622 = 4\,382\,941 \text{ DA}$$

La provision cumulée comptabilisée au 31.12.09 reprend ce qui suit :

Provision antérieure	12 245 217 DA
+ Provision exercice 2009 :	4 382 941 DA
= Provision CATNAT	16 628 160 DA

Le résultat net réalisé au titre de l'exercice 2008 s'élève à 125 836 445 DA affecté comme suit :

- Réserve Légale (5%) soit 6 291 822 DA
- Résorption du déficit antérieur au 31.12.2007 à hauteur de 31 008 524 DA
- Résultat en instance d'affectation d'un montant de 88 536 099 DA affecté comme suit :
  - Incorporation au capital social 12 220 107 DA
  - Tantièmes (versés à certains administrateurs uniquement) de 380 000 DA brut
  - Bonus versés à certain cadres selon appréciation du PDG de 4 725 279 DA brut
  - Dividendes pour les différents actionnaires 70 210 712 DA

Le résultat net de l'exercice 2008 a été entièrement affecté, ce qui explique le solde nul figurant à la clôture de l'exercice 2009



**Actif net**

L'actif net de la compagnie se présente comme suit :

Désignation en DA	2006	2007	2008	2009
Fonds social	500 000 000	500 000 000	500 000 000	800 000 000
Réserves légales	0	0	10 324 404	0*
Réserves facultatives	0	0	31 163 667	0
Provisions techniques	8 128 798	26 533 741	55 404 579	95 777 513
Liaisons inter -unités	0	-1 700 783	0	0
Résultat en instance d'affectation	-4 750 953	-31 008 524	-31 008 524	0
Provisions pour pertes & charges	0	0		
Frais préliminaires	-15 034 213	-10 022 809	-5 011 404	0
Résultat de l'exercice	-26 257 571	206 488 071	125 836 445	312 888 457
<b>Actif net</b>	<b>462 086 062</b>	<b>690 289 696</b>	<b>686 709 167</b>	<b>1 208 665 970</b>

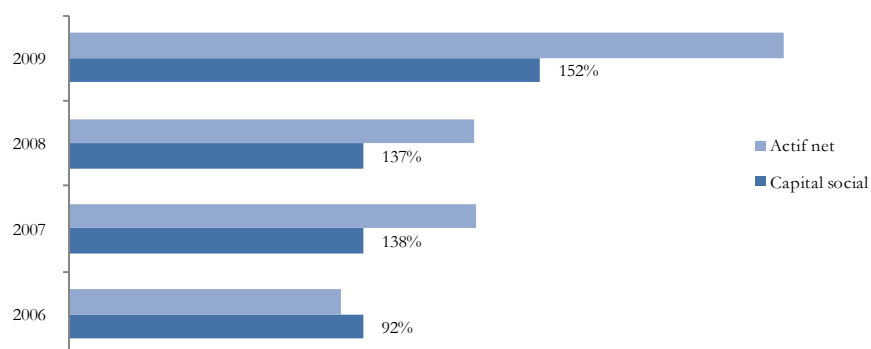
(\*) L'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2009 a décidé de doter la réserve légale d'un montant de 15,644 MDA dans le cadre de l'affectation de résultat de l'exercice.

La part du capital social dans cet actif net est représentée par exercices dans le tableau ci après :

Désignation en DA	2006	2007	2008	2009
Capital social	500 000 000	500 000 000	500 000 000	800 000 000
Actif net	462 086 062	690 289 696	686 709 167	1 208 665 970
<b>Actif net/Capital Social</b>	<b>92%</b>	<b>138%</b>	<b>137%</b>	<b>151%</b>

Au 31.12.2009, l'actif net de Alliance Assurances est de 1,2 Md DA il représente une fois et demi (1,5) son capital social, il est donc visiblement supérieur au minimum légal exigé (25%) pour éviter les conséquences prévues, à savoir la dissolution de la société ou la réduction du capital social.

**Rapport actif net/Capital social**



### 5.4.2.2 Dettes

Les dettes de Alliance Assurances se présentent comme suit :

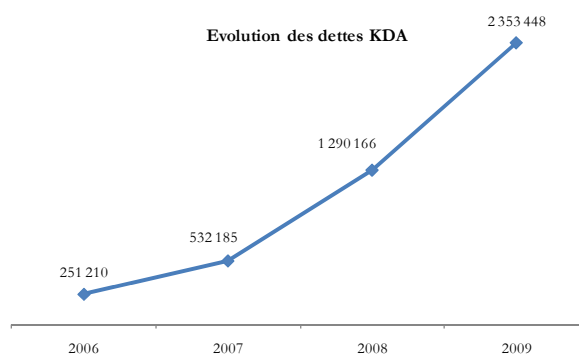
Désignation en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Comptes créditeurs de l'actif	518 373	-1 472	-100%	4 038 078	679%	30 313	-99%
Dettes techniques	119 948 138	288 021 516	140%	638 866 596	433%	1 076 142 099	68%
Dettes d'investissements	5 045 834	19 458 713	286%	101 548 228	1913%	182 037 188	79%
Dettes de stocks	602 261	1 023 130	70%	743 728	23%	1 354 817	82%
Détentions pour compte	19 216 345	69 368 268	261%	105 992 428	452%	183 878 340	73%
Dettes envers les associés, les sociétés apparentées	22 497 000	22 497 000	0%	57 459 789	155%	58 945 982	3%
Dettes d'exploitation	16 722 090	59 987 516	259%	110 496 172	561%	175 555 565	59%
Dettes envers les assurés, cédants & cessionnaires	66 660 249	67 334 699	1%	263 401 769	295%	672 724 479	155%
Dettes financières	0	4 495 143		7 619 399		2 779 226	-64%
<b>TOTAL</b>	<b>251 210 290</b>	<b>532 184 512</b>	<b>112%</b>	<b>1 290 166 187</b>	<b>414%</b>	<b>2 353 448 009</b>	<b>82%</b>

Entre l'exercice 2008 et 2009 le taux de variation est de 83% qui provient essentiellement de la hausse des dettes techniques de 68% et des dettes envers les assurés cédants et rétrocedant de 155%.

Ci-contre la représentation graphique de l'évolution des dettes de Alliance Assurances sur les quatre derniers exercices.

#### 5.4.2.2.1 Dettes techniques :

Les dettes techniques sont détaillées par branche ci après :



Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Sinistres à payer	45 262 819	137 827 213	205%	285 154 687	107%	453 235 195	59%
Risques en cours	73 125 970	150 194 304	105%	353 711 909	136%	615 342 355	74%
Provisions mathématiques	1 559 350	0	-100%	0		7 564 549	
<b>Total</b>	<b>119 948 138</b>	<b>288 021 516</b>	<b>140%</b>	<b>638 866 596</b>	<b>122%</b>	<b>1 076 142 099</b>	<b>68%</b>

Les dettes techniques ont subi une augmentation annuelle moyenne de 123% enregistrant les sinistres à payer et les risques en cours ainsi que la provision mathématique constituées pour la branche « assurance de personnes ». L'évolution des dettes techniques par branche et par exercice est donnée comme suit :

Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Automobile	80 681 075	213 102 588	164%	454 861 679	113%	754 614 247	66%
IARD	27 679 413	54 884 197	98%	121 901 816	122%	165 754 202	36%
Transport	8 608 537	15 292 177	78%	40 289 419	163%	72 365 398	80%
Assurances personnes	2 979 113	4 742 554	59%	21 813 682	360%	83 408 252	282%
<b>Total</b>	<b>119 948 138</b>	<b>288 021 516</b>	<b>140%</b>	<b>638 866 596</b>	<b>122%</b>	<b>1 076 142 099</b>	<b>68%</b>

Les dettes techniques sont essentiellement constituées de sinistres à payer et de primes émises reportées.

Ci-contre une représentation graphique de la répartition de la moyenne des dettes techniques entre les quatre derniers exercices, par branche.

La dette technique sur la branche automobile à vu une hausse de 113% en 2008 et 66% en 2009, cette évolution est due à l'augmentation des risques en cours automobile, sinistres à payer auto matériel et auto corporel.

Une évolution de 122% en 2008 et 36% en 2009 au niveau de la dette technique sur la branche IARD, due essentiellement à l'augmentation des sinistres à payer et risque en cours incendie et explosion RA.

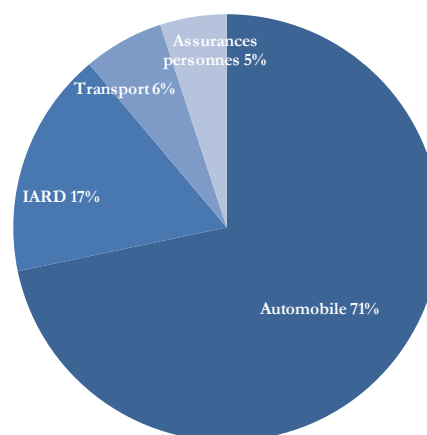
Les branches « automobile » et « IARD » détiennent à elles seules près de 89% du des dettes techniques.

La branche transport a connu une variation de 163% entre l'exercice 2007 et 2008, et de 80% entre 2008 et 2009, cette augmentation s'explique principalement par la hausse des sinistres à payer faculté maritime et transport terrestre, risques en cours sur RC transport terrestre.

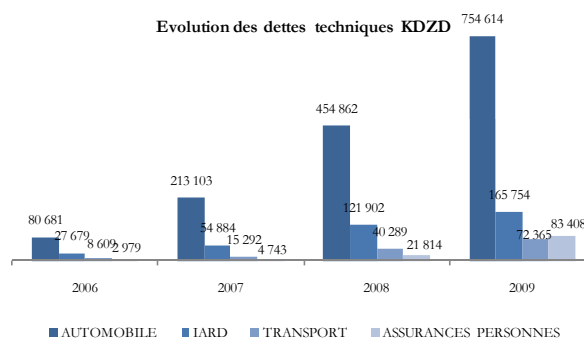
L'assurance de personnes a subi une variation positive entre 2007 et 2008 de 360%, et 282% entre 2008 et 2009 due à l'évolution sinistres à payer et les risques en cours assurance.

Ci-contre la représentation graphique de l'évolution des dettes techniques par branche et par exercice.

Moyenne des dettes techniques entre les quatre derniers exercices



Evolution des dettes techniques KDZD



#### 5.4.2.2.2 Dettes d'investissement :

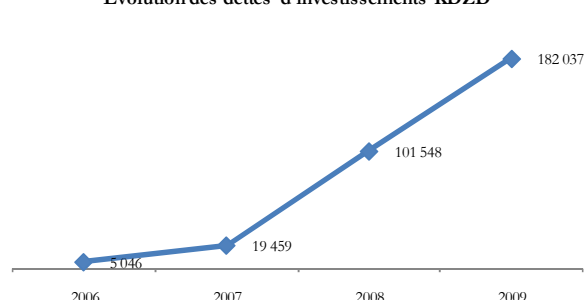
Entre l'exercice 2006 et 2009, les dettes d'investissement ont évolué comme suit :

Désignation en DA	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Crédits d'investissements	5 045 834	19 458 713	286%	12 223 831	-37%	5 610 699	-54%
Fournisseurs - retenues de garantie				126 275		113 663	-10%
Réserves déposées sur créances techniques (REC)				79 573 393		153 513 037	93%
Réserves déposées sur créances techniques (SAP)				9 624 729		22 799 790	137%
<b>TOTAL</b>	<b>5 045 834</b>	<b>19 458 713</b>	<b>286%</b>	<b>101 548 228</b>	<b>422%</b>	<b>182 037 188</b>	<b>79%</b>

Entre l'exercice 2006 et 2007, Alliance Assurances n'a enregistré que des crédits d'investissement marquant une variation de 286%. De 2007 à 2009, ces dettes ont continué d'augmenter à raison de la comptabilisation de nouvelles dettes qui concernant :

- Les retenues de garanties
- Les réserves déposées sur les créances techniques (risque en cours « REC »), qui ont connu une variation de 93% entre 2008 et 2009.
- Les réserves déposées sur les créances techniques (sinistres à payer « SAP »), ont vu une augmentation de 137%. (2008/2009).

Evolution des dettes d'investissements KDZD



#### Réserves déposées sur créances techniques SAP et REC:

Ces réserves n'ont été enregistrées qu'à partir de l'exercice 2008 pour un total de 89 MDA puis ont enregistré une variation de 98% en 2009. Le compte se détail comme suit par antériorité :

Année	Réserves déposées/créances techniques REC	%	Réserves déposées /créances techniques : SAP	%
2008	63 730 312	42%	9 624 729	42%
2009	89 782 724	58%	13 175 061	58%
<b>Totaux</b>	<b>153 513 037</b>	<b>100%</b>	<b>22 799 790</b>	<b>100%</b>

#### 5.4.2.2.3 Dettes de stock

Les dettes de stock ont évolués de la manière suivante entre les quatre derniers exercices :

Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Fournisseurs de stocks	602 261	1 023 130	170%	743 728	-27%	1 354 817	82%
<b>Totaux</b>	<b>602 261</b>	<b>1 023 130</b>	<b>170%</b>	<b>743 728</b>	<b>-27%</b>	<b>1 354 817</b>	<b>82%</b>

#### 5.4.2.2.4 Détentions pour compte

Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Indemnités perçues pour compte assurés	25 198	353 109	1301%	4 474 783	1167%	10 785 530	141%
I.R.G	987 058	2 904 487	194%	3 103 323	7%	5 591 937	80%
Cotisations sociales retenues	364 468	652 952	79%	3 063 460	369%	4 068 922	33%
Cotisations mutuelles retenues (groupe)	0	234 176		251 566	7%	618 543	146%
Oppositions sur salaires	0	0		0		10 811	
Tva à régulariser	0	0		128 143		842 681	558%
Fonds garantie automobile F.G.A	417 158	1 112 071	167%	1 704 088	53%	2 846 117	67%
Tva à payer	15 647 234	56 947 598	264%	85 531 310	50%	145 110 006	70%
Droit timbre dimension	223 004	599 827	169%	811 259	35%	1 673 446	106%
Droit timbre gradue	1 552 226	6 772 363	336%	5 941 839	-12%	8 730 092	47%
Prestations sociales dues aux personnels	0	8 905		90 617	918%	198 192	119%
Af dues aux personnels	0	0		7 500		48 000	540%
Dépenses réimputées	0	49 250		208 317	323%	208 317	0%
Détention pour compte	0	0		676 223		3 145 747	365%
<b>Total</b>	<b>19 216 345</b>	<b>69 634 737</b>	<b>262%</b>	<b>105 992 428</b>	<b>52%</b>	<b>183 878 340</b>	<b>73%</b>

Les détentions pour compte sont principalement constitués sur les quatre derniers exercices de :

- TVA à payer sur primes émises qui a atteint un solde de 145 MDA au 31.12.09.
- Indemnités perçues pour comptes assurés, enregistre une variation de 141% entre 2008 et 2009, avec un solde de 10,7MDA au 31.12.09, ce compte reprend les recours à payer aux assurés.

**5.4.2.2.5 Dettes envers les associés :**

Désignation	2006	2007	2008	08/07	2009	09/08
Dettes envers associés		22 497 000	26 967 789	20%	31 485 747	17%
Tantièmes administrateurs					-31 765	
Dettes envers les filiales	22 497 000		30 492 000		27 492 000	-10%
<b>Total</b>	<b>22 497 000</b>	<b>22 497 000</b>	<b>57 459 789</b>	<b>155%</b>	<b>58 945 982</b>	<b>-3%</b>

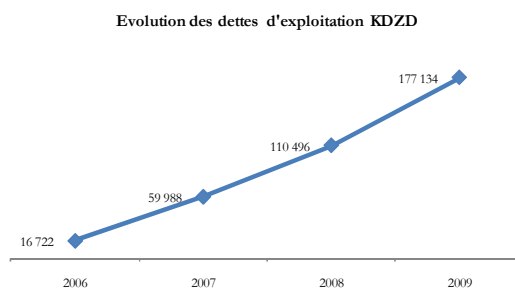
Les dettes envers les associés n'ont enregistré qu'une légère variation à la baisse en 2009 de 3% qui se justifie par la baisse des dettes envers le filiale « ORAFINA » de 10%, soit de 30 MDA en 2008 contre 27 MDA en 2009. Par ailleurs, les dettes envers les associés, ont marqué une hausse de 17% entre 2008 et 2009.

**5.4.2.2.6 Dettes d'exploitation**

Les dettes d'exploitation sont détaillées ci-après :

Désignation	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Créditeurs de fourniture	0	70 169		70 169	0%	12 670	-82%
Créditeurs de services	8 668 576	9 784 527	13%	15 348 232	57%	16 284 532	6%
Rémunérations dues	5 038 616	12 639 111	151%	16 445 852	30%	29 394 588	79%
Impôts et taxes dues	1 709 796	35 067 621	1951%	68 867 413	96%	120 722 396	78%
Créditeurs de frais financiers	0	0		1 152		0	-100%
Créditeurs de frais divers	252 195	190 995	-24%	0	-100%	386 567	
Organisme sociaux	1 052 907	2 235 093	112%	9 763 354	337%	8 754 812	-10%
<b>Total</b>	<b>16 722 090</b>	<b>59 987 516</b>	<b>259%</b>	<b>110 496 172</b>	<b>84%</b>	<b>175 555 565</b>	<b>60%</b>

Les dettes d'exploitation ont enregistré durant les quatre derniers exercices une variation graduelle comme le démontre le graphique qui suit :

**5.4.2.2.7 Impôts et taxes :**

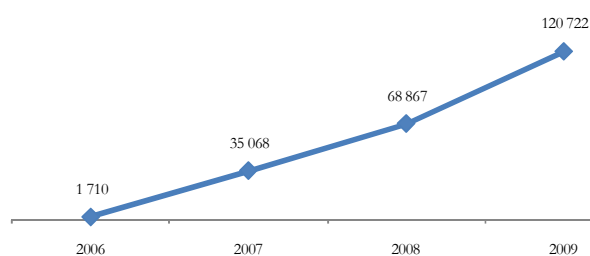
Elle enregistre les différents impôts et taxes due à l'administration fiscale, le détail est repris comme suit :

Désignation	2006	2007	%	2008	%	2009	%
T.A.P due	709 796	4 569 325	644%	3 414 428	-25%	3 531 279	3%
IBS dû		29 498 296		64 452 985	118%	116 191 117	80%
Autres droit impôts et taxes dus	1 000 000	1 000 000		1 000 000		1 000 000	0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 709 796</b>	<b>35 067 621</b>	<b>1951%</b>	<b>68 867 413</b>	<b>96%</b>	<b>120 722 396</b>	<b>75%</b>

Evolution des dettes envers l'administration fiscale KDZD

L'exercice 2006, étant l'année de démarrage de l'activité de Alliance Assurances, le résultat dégagé était déficitaire.

Les variations vers la hausse enregistrées graduellement entre 2007 et 2009, sont relatives à l'accroissement de l'activité et la réalisation de bénéfices durant ces trois derniers exercices



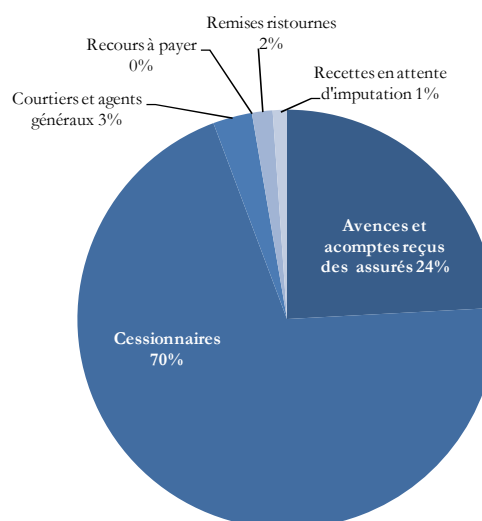
**5.4.2.2.8 Dettes envers les assurés, cédants et cessionnaires :**

Exercice	2006	2007	07/06	2008	08/07	2009	09/08
Dettes envers les assurés, cédants et cessionnaires	66 660 249	67 412 942	1%	263 401 769	291%	672 724 479	155%

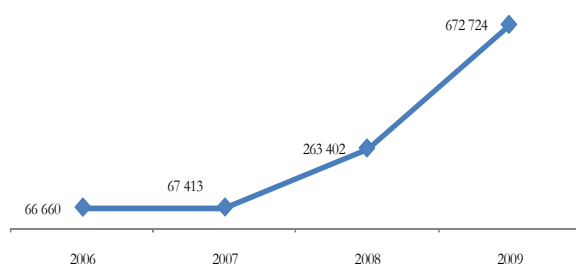
Ces dettes envers les assurés, cédants et cessionnaires ont maintenu un niveau stable au cours des deux exercices 2006 et 2007.

Le solde de la rubrique a ensuite connu une très forte augmentation, soit de 291% en 2008 comparativement à 2007 et de 155% en 2009 par rapport au 31.12.2008, due au développement de l'activité et du réseau d'Alliance Assurances (Augmentation des avances reçues des assurés, du nombre des cessionnaires, courtiers et agents Généraux entre 2008 et 2009).

Répartition des dettes sur assurés cédants et cessionnaires de l'exercice 2009



Dettes envers les assurés, cédants et cessionnaires KDZD

**Cessionnaires :**

Au 31.12.09, les dettes envers les assurés, cédants et cessionnaires sont principalement constituées pour 70% de dettes envers les cessionnaires pour un montant de 471 MDA. Les dettes envers les réassureurs ont enregistré une hausse progressive de 2006 à 2009. Entre l'exercice 2008 et 2009, cette hausse était de l'ordre de 156%.

**Acomptes reçus des assurés :**

Le solde de ce compte enregistre un montant de 162MDA au 31.12.09, il a enregistré une variation positive de 128% par rapport au solde au 31.12.08.

**Courtiers et agents généraux :**

Le compte englobe les dettes envers les courtiers et agents généraux agréés. Le détail est repris comme suit :

Désignation	2006	2007	2008	2009
Courtiers	146 969	-19 434	26 600	45 489
Agents généraux	291 928	1 358 396	2 040 609	20 794 142
Totaux	438 898	1 338 962	2 067 209	20 839 631

## 5.5 Règles prudentielles

La solvabilité des sociétés d'assurances et de réassurance doit être matérialisée par la justification de l'existence d'un supplément aux dettes techniques ou marge de solvabilité. Ce supplément ou marge de solvabilité est constitué par:

- La portion de capital social ou de fonds d'établissement libérée,
- Les réserves réglementées ou non constituées par l'organisme d'assurances, même si elles ne correspondent pas à des engagements envers les assurés ou les tiers,
- La provision de garantie,
- La provision pour complément obligatoire aux dettes techniques,
- Les autres provisions réglementées ou non, qui ne correspondent pas à des engagements envers les assurés ou des tiers à l'exclusion, néanmoins, des provisions pour engagement prévisible ou pour dépréciation d'éléments d'actifs.

La marge de solvabilité des sociétés d'assurances ou de réassurance doit être égale au moins à 15 % des dettes techniques. A tout moment de l'année, la marge de solvabilité ne doit pas être inférieure à 20 % du chiffre d'affaires toutes taxes comprises nettes d'annulation et de réassurance.

Lorsque la marge de solvabilité est inférieure à 20 % du chiffre d'affaires, la société d'assurances ou de réassurance est tenue au plus tard six mois après la constatation de l'insuffisance de procéder à la libération du capital social (ou fonds d'établissement), ou d'augmenter son capital social, ou de déposer une caution auprès du Trésor public dans la limite de la proportion légale.

### 5.5.1 Représentation des engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, les engagements réglementés (Les réserves, les provisions techniques et les dettes techniques) de la compagnie Alliance Assurance doivent être représentés par les éléments d'actifs suivants.

#### a) Valeurs d'Etat

1. bons du Trésor,
2. dépôts auprès du Trésor
3. obligations émises par l'Etat ou jouissant de sa garantie

#### b) Autres valeurs mobilières et titre assimilés :

1. actions d'entreprises algériennes d'assurance ou réassurance et autres institutions financières
2. actions d'entreprises algériennes des assurances ou de réassurance, après accord du ministre chargé des finances
3. actions d'entreprises algériennes industrielles et commerciales

#### c) Actifs immobiliers:

1. immeubles bâtis situés sur le territoire algérien
2. droits réels immobiliers

#### d) Autres placements :

1. marché monétaire
2. tout autre type de placement fixé par les lois et règlements.

Ces engagements sont évalués comme suit :

Milliers de dinars	2007	2008	2009
1 – Réserves	-	41 488	-
Réserves légales	-	10 324	-
Réserves facultatives	-	31 164	-
2 - Provisions techniques	26 534	55 405	95 778
Provision de garantie	12 371	29 130	57 649
Provision de garantie CATNAT	7 517	12 245	16 628
Provision pour complément obligatoire aux dettes techniques	6 646	14 029	21 501
3 - Dettes techniques	288 022	638 867	1 076 142
Sinistres et frais à payer	137 827	285 155	453 235
Primes émises à reporter	150 194	353 712	622 907
<b>Total engagements (1+2+3)</b>	<b>314 555</b>	<b>735 759</b>	<b>1 171 920</b>

### 5.5.2 Actifs équivalents

Milliers de dinars	2007	2008	2009
1 - Valeurs d'Etat	217 832	472 965	578 000
Bons de Trésor	217 832	472 965	578 000
2 - Valeurs mobilières et titres assimilés	37 500	87 495	88 315
Titres des entreprises filiales	37 500	47 495	48 315
Titres de placements	-	40 000	40 000
Obligations émises par des entreprises	-	-	-
3 - Actifs immobiliers	30 510	131 960	182 672
Terrains	-	-	-
Immeubles de rapport	-	-	-
Immeubles de rapport en copropriété	-	-	-
Autres droits réels immobiliers en Algérie	30 510	131 960	182 672
4 - Autres placements	55 754	206 452	653 816
Dépôts à terme et autres bons	-	-	359 308
autres disponibilités	55 754	206 452	294 508
5 - Prêts	-	-	-
<b>Total (1+2+3+4+5)</b>	<b>341 596</b>	<b>898 872</b>	<b>1 502 803</b>

Les actifs équivalents couvrent à hauteur de 128,23% des engagements réglementés de la compagnie pour l'exercice 2009, cette proportion est restée relativement stable durant les exercices 2008 et 2009.

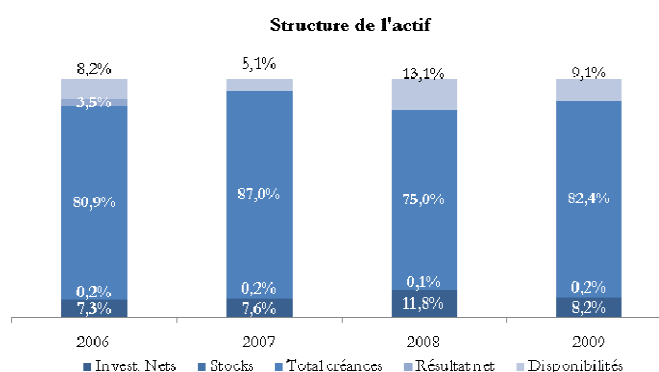


Le taux de couverture des engagements par les valeurs d'Etat est en constante baisse depuis 2007, passant ainsi de 69,3% à 64,3% à 49,3% respectivement pour 2007, 2008 et 2009 cette baisse est due principalement à la stabilisation des bons de Trésors conformément aux contraintes légales et à l'augmentation des autres actifs tels que les dépôts à terme.

Milliers DA	2007	2008	2009
Engagements	314 555	735 759	1 171 920
Actifs équivalents	341 596	898 872	1 502 803
Couverture des engagements par les actifs	108,6%	122,2%	128,2%
Valeurs d'Etat / Engagements	69,3%	64,3%	49,3%

## 5.6 Evolution de la structure financière : Bilan Financier

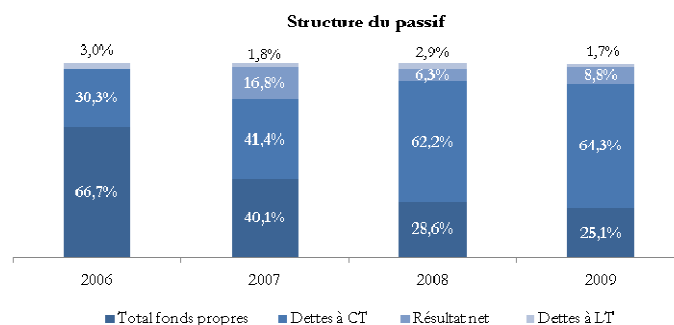
Bilan	2006	2007	2008	2009
Structure de l'actif				
Invest. Nets	7,3%	7,6%	11,8%	8,2%
Stocks	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%
Total créances	80,9%	87,0%	75,0%	82,4%
Disponibilités	8,2%	5,1%	13,1%	9,1%
Résultat net	3,5%			
Bilan	100%	100%	100%	100%



La structure de l'actif est stable :

Les investissements représentent environ un dixième du total bilan, le reste est constitué de créances hors disponibilités (dont les placements réglementés) soit 80% environ du total bilan.

Bilan	2006	2007	2008	2009
Structure du passif				
Total fonds propres	66,7%	40,1%	28,6%	25,1%
Dettes à CT	30,3%	41,4%	62,2%	64,3%
Dettes à LT	3,0%	1,8%	2,9%	1,7%
Résultat net	0,0%	16,8%	6,3%	8,8%
Bilan	100%	100%	100%	100%



Les ressources à court terme augmentent pour atteindre 64% environ en 2009. Les ressources à long terme se réduisent passant de 70% environ en 2006 à 36% en 2009. La part des fonds propres passe de 67% en 2006 à 34% (y compris le résultat net de l'exercice). Cette réduction est relative, en valeur brute le niveau des fonds propres dépasse le 1,2 Md DZD sur un total ressource de 3,5 Md DZD. Par ailleurs, il y a lieu de préciser qu'il n'y a pas de dettes financières, un montant symbolique de 2,8 MDZD apparaît en 2009.

Le ratio de solvabilité est conforme à la réglementation durant toutes les années ; il est au delà de 100% des 2 paramètres de référence.

Les compagnies d'assurances doivent justifier en permanence d'un supplément aux dettes techniques, ce supplément est la marge de solvabilité.

La marge de solvabilité est constituée ainsi :

- Le Capital social
- Les réserves réglementés ou non
- Les réserves facultatives
- La provision de garantie
- La provision pour complément obligatoire aux dettes techniques
- Provision P/ CAT-NAT
- Autres provisions

La marge de solvabilité doit être égale au moins à 15% des dettes techniques et doit être à tout moment de l'année supérieure à 20% du chiffre d'affaires TTC nettes d'annulations et de réassurance.

Éléments de la marge de solvabilité	2006	2007	2008	2009
Capital social	500 000 000	500 000 000	500 000 000	800 000 000
Réserves réglementées	0	0	10 324 403	0
Réserves non réglementées	0	0	31 163 667	0
Provision de garantie	3 028 357	9 326 246	16 759 321	28 518 610
Provision P/complément obligatoire	2 250 190	4 393 623	7 383 568	7 471 382
Provision P/ CAT-NAT	2 832 196	4 685 073	4 727 950	4 382 941
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>508 110 743</b>	<b>518 404 942</b>	<b>570 358 908</b>	<b>840 372 933</b>

Ratio de solvabilité	2006	2007	2008	2009
15% des dettes techniques	17 992 221	43 203 227	95 829 989	161 421 315
20% des Primes nettes d'annulations & réass.	29 810 749	171 764 369	321 553 317	621 953 604

Ratio de solvabilité	2006	2007	2008	2009
15% dettes techniques	28,24	12,00	5,95	5,21
20% des Primes nettes d'annulations & réass.	17,04	3,02	1,77	1,35

### Les engagements réglementés :

Engagements tech/ Vs placementsg	2006	2007	2008	2009
Reserve légale			10 324 403	
Réserves facultatives			31 163 667	
Provisions techniques	8 128 798	26 533 741	55 404 579	95 777 512
Dettes techniques	119 948 138	288 021 516	638 866 596	1 076 142 099
Autres provisions				
Engagements techniques	128 076 936	314 555 257	735 759 245	1 171 919 611
<b>Créances d'investissements/Placements</b>	<b>85 070 988</b>	<b>278 091 371</b>	<b>633 481 302</b>	<b>1 152 840 868</b>
<b>Taux de placements</b>	<b>66%</b>	<b>88%</b>	<b>86%</b>	<b>98%</b>

**5.7 Tableau d'affectation des résultats :**

L'affectation du résultat des exercices 2007, 2008 et 2009 est reprise dans le tableau ci-dessous :

Résultat à répartir en Milliers DA	2007	2008	2009
Résultat en instance d'affectation	-31 009	-31 009	-
Résultat de l'exercice	206 488	125 836	312 888
<b>Totaux</b>	<b>175 480</b>	<b>94 828</b>	<b>312 888</b>

Affectations en Milliers DA	2007	2008	2009
Réserves légales	10 324	6 292	15 644
Réserves facultatives	196 164		15 644
Incorporation capital		12 220	
Libération capital			240 000
Tantièmes		1 380	2 347
Bonus		4 725	2 347
Dividendes		70 211	36 906
Résultat en instance d'affectation	-31 009	-	-
<b>Totaux</b>	<b>175 480</b>	<b>94 828</b>	<b>312 888</b>

**5.8 Tableau des filiales et participations :**

A la date de la présente opération, la société déclare ne détenir aucune participation sous quelque forme que ce soit dans le capital d'autres sociétés.

Renseignements Financiers Filiales et participations	Capital	% Capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	Chiffre d'affaires HT de l'exercice écoulé	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés
1- Filiales +50% du capital détenu par la société	ATA	74,99%	1 000	45 419 920	2 091 675	
	Orafina	60,00%	1 000	12 584 099	-	-
	Agem*	0%		-	-	
2-Participation inférieur ou égale à 50% du capital détenu par la société	-	-	-	-	-	-

\* A la date de l'émission et avant le début de son activité, AGEM n'est plus une participation d'Alliance Assurances.

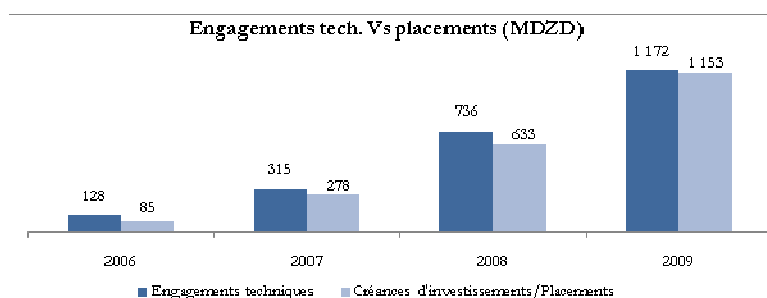
Les créances d'investissements représentent en grande majorité les titres de placements. Les engagements réglementés ne sont pas totalement représentés à l'actif en investissements et en placements. Durant les années 2008 et antérieures, le taux est en deçà de 90% ; en 2009, le taux atteint 100% environ.

Ils sont constitués des réserves prévues par le plan comptable, les provisions techniques (provision de garantie + provision pour complément obligatoire aux dettes techniques) et les dettes techniques (en AP les provisions mathématiques)

La représentation et le placement des engagements réglementés : Le DE 95-342 du 30/8010/1995 relatif aux engagements réglementés mentionne dans son article 10 que les réserves, les provisions techniques et les dettes techniques doivent être représentées à l'actif du Bilan par les éléments suivants :

- Valeurs d'Etat
- Autres valeurs mobilières et titres participatifs
- Actifs immobiliers
- Autres placements

L'arrêté du 02/10/1996 modifié et complété par l'article 2 de l'arrêté du 07/01/2002 précise que les engagements réglementés doivent être représentés à l'actif du Bilan à hauteur de 50% en valeurs d'Etat et le reste à répartir entre les autres éléments d'actifs.



## 5.9 Ratios de performance

Rentabilité	2007	2008	2009
Taux de profit = Résultat Net/Primes nettes	24%	8%	11%
Rentabilité de l'actif = Primes nettes/Total actif	69%	75%	78%
Effet de levier = Total passif/Fonds propres	250%	350%	398%
Rentabilité fonds propres = Résultat net/Fonds propres	42%	22%	35%

En 2007, le bon niveau de rentabilité des fonds propres est dû à un taux de profit élevé et un bon effet de levier ; en 2008, la baisse du ROE est due à la détérioration du taux de profit. En 2009, la rentabilité des fonds propres renoue avec un taux élevé de 35% du fait d'un taux de profit élevé. Il est particulièrement appréciable de noter l'absence d'endettement financier de la compagnie.

## **6. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE**

### **6.1 Les Organes d'Administration et de Direction d'Alliance Assurance :**

#### **6.1.1 L'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale est composée des représentants légaux d'actionnaires juridiquement capables et personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires. L'Assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, à la demande du conseil d'administration. Cette assemblée prend toutes les responsabilités et décisions autres que celles attribuées par la loi à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Dans le cadre du contrôle de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire sélectionne un ou plusieurs Commissaires aux Comptes, pour une période de 3 ans afin de procéder aux vérifications des comptes ainsi que la certification des états financiers conformément à l'article 715 bis 4 du Code de Commerce.

Les missions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont fixées par l'article 674 du code de commerce dans sa section 4, ces missions regroupent spécialement les opérations d'augmentation ou de diminution de Capital, de fusions ou d'acquisition, de prise de participation ou du changement de l'adresse du siège d'une ville à une autre

#### **6.1.2 Le conseil d'Administration**

Selon les statuts d'Alliance Assurances Spa, la société est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de 3 personnes et un maximum de 12 personnes parmi lesquels 5 à 10 personnes nommées par l'assemblée générale ordinaire.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale Constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée maximale de 6 ans renouvelable. Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres le Président du Conseil d'Administration (Personne physique uniquement) et détermine sa rémunération, ce dernier représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil d'Administration est habilité à agir au nom de la société afin et d'exercer ses pouvoirs et ses fonctions dans les limites de l'objet social de la société et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au aux assemblées des actionnaires.

### **6.2 La rémunérations des Membres du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale des actionnaires alloue aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leurs activités, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence. Pour l'exercice 2009, Alliance Assurances a versé pour les (03) trois réunions tenues, une somme fixe de 10 000 dinars algériens net par administrateurs, au total, la société a comptabilisé 364.706,01 dinars algériens en charges à titre de jetons de présence

### 6.3 Les membres du Conseil d'Administration

Nom	Prénom	Fonction
Khelifati	Hassen	Président du conseil d'administration
Boudra	Abdelkrim	Membre
Kerdjoudj	Nassim	Membre
Ourahmoune	Abdelhakim	Membre
Aissati	Mohamed	Membre
Rahmoune	Mohamed	Membre
Salhi	Abderrahmane	Membre

#### Présentation des membres du Conseil d'Administration :

**Khelifati Hassen** a commencé sa carrière professionnelle en 1996 en qualité de chargé d'études au niveau de Crédit Populaire d'Algérie. Il a rejoint par la suite le groupe familial en qualité de Vice Président chargé du développement du groupe et directeur général de la filiale SOVEMAC. Depuis juillet 2004 Hassen Khelifati occupe le poste de fondateur et Président Directeur Général de la compagnie Alliance Assurances

M.Khelifati est diplômé en sciences financières et commerciales de l'Ecole Supérieure de Commerce d'Alger en 1993. Il a obtenu par la suite un DESS-Banques de la même école en 1995 et un MBA en Management en 2003 de l'INSIM Alger en collaboration avec UQAM Montréal.

**Ourahmoune Abdelhakim** a débuté en 1985 en qualité de chef service administration générale à l'EMCAG de la wilaya d'Alger et il évoluera dans la même institution pendant 10 ans et occupera en 1996 le poste de Président Directeur Général pendant 2 ans. En 1998 Abdelhakim Ourahmoune rejoint la société SOGENS en qualité de PDG jusqu'à 2007. Il est actuellement Directeur d'une agence Alliance Assurances.

M.Ourahmoune est licencié en sciences juridiques et administratives de la faculté d'Alger (1984) et a obtenu un magistère en droit des entreprises de la même faculté (1987). Il est aussi diplômé de la faculté de droit de Strasbourg.

**Rahmoune Mohamed** est associé fondateur du Groupe Rahmoune fondé en 1970 et composé de plusieurs sociétés activant dans le domaine des matériaux de construction (Algematco) et le montage de remorques tractées (Famoval).

**Aissati Mohamed** a commencé son parcours professionnel, en 1981, en tant qu'ingénieur à Sonatrach puis ingénieur de recherche au niveau de la société Crawley Grande Bretagne pendant une année et John&Starley pendant une année. En 1989 M.Aissati rejoint l'Algérie pour mettre en place sa propre structure spécialisée dans la fabrication des coffres forts blindés et il est aussi propriétaire d'une société de menuiserie.

Mohamed Aissati est diplômé en mathématiques de l'université d'Alger. Il a obtenu par la suite une ingénierie en génie mécanique de l'université de Portsmouth en Grande Bretagne.

## **6.4 Principaux Cadres Dirigeants et de direction**

### **Seksaf Omar : Directeur Général Adjoint Technique**

Diplômé de la faculté de Droit d'Alger en 1978. M. Omar SEKSAF a occupé divers postes de responsabilités au ministère des Finances et dans des compagnies d'assurances. Il a été pendant de nombreuses années en tant que Directeur Général Adjoint de la CAAR..

### **Sakhri Nadhim : Directeur Financier & Comptable**

Licencié en Sciences économiques Option Finance à l'Université du Caroubier, titulaire d'un DESS Finances à l'ISGP et d'un MBA exécutif à l'ESAA.; Nadhim a occupé divers postes de responsabilités dans des compagnies d'assurances et des banques,. Avant de rejoindre Alliance Assurances, il assumait les mêmes fonctions auprès de Cardif el Djazair, filiale de BNP Paribas.

### **Mesloub RabeH : Directeur des Ressources Humaines**

Diplômé d'études supérieures en Management des Ressources Humaines. Cadre des ressources humaines depuis 2002 dans plusieurs sociétés dont Alsthom Algérie SPA en 2008.

### **Saidj Mohamed : Directeur assurances de personnes**

Licencié en droit privé en 1972, responsable dans plusieurs sociétés d'assurances depuis 1971.

### **Sellidj Abdelhakim : Directeur de l'automobile et des risques simples**

Licencié en sociologie, Diplômée d'un Troisième cycle professionnel à l'IFID en 1985. Responsable dans plusieurs sociétés d'assurance depuis 1987 et directeur de la réassurance chez la SAA de 2003 à 2009.

### **Boutrab Riad : Directeur Assurances Transports**

Diplômé d'un Troisième cycle professionnel dans les finances et assurances à l'IFID en 2000. Chef du Département des Assurances Transports dans plusieurs sociétés depuis 2000.

Chef du Département des Assurances Transports chez la CAAR de 2001 à 2005.

### **Belhouchet : Epouse Mahdi. Wided Directrice de la Réassurance**

Diplômée d'un Troisième cycle professionnel à l'Institut de Financement et Développement du Maghreb Arabe – Tunis (1998-1999). Cadre dans des sociétés d'assurances depuis 2000

Directrice Technique (souscription et sinistres) au niveau du bureau de représentation de BEST Re en Algérie, de 2006 à 2009.

### **6.5 Politique de Communication :**

Pour informer les investisseurs sur son Offre Publique de Vente, Alliance Assurances a désigné un chargé des relations avec les investisseurs, dont les coordonnées sont ci-après :

- **Responsable :** Nadhim Sakhri
- **Tél. :** +213 21 34 48 48
- **E-mail :** nsakhri@allianceassurances.com

Alliance Assurance envisage aussi d'utiliser, entre autres, les supports de communication et d'information suivants :

- Placards Publicitaires dans les journaux
- Revues spécialisées
- Site Web dédié [www.allianceassurances.com](http://www.allianceassurances.com)
- Le site de la COSOB : [www.cosob.org](http://www.cosob.org)

### **6.6 Contrôle externe de la société :**

Le contrôle externe est exercé par un commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée Générale pour une période de 3 ans renouvelable une fois.

- M. Meguellati Encha Ellah
  - Adresse : Tour EPLF Garidi I, cité des 216 logements, appartement 4, Bp22
  - Qualité : Expert Comptable et Commissaire aux Comptes
  - Durée du mandat : 3 ans pour les exercices 2010/2013.

▪ Autre Cabinet d'Audit externe :

La société a procédé à la revue limitée de ses comptes pour les exercices 2007 à 2009 par le Bureau d'Audit **Hadj Ali Audit Practice**, membre de l'organisation Mazars.

### **6.7 Conseil financier:**

Pour l'opération d'augmentation de capital, Alliance Assurances a été conseillée par Nomad Capital .



## 7. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### 7.1 Situation de la production à juin 2010

Au 31 Mars 2010 Alliance Assurance a enregistré une prime commerciale de 969,4 millions de dinars en hausse de 5,1% par rapport au premier trimestre 2009.

1er trimestre de chaque année	2010	2009	2008
Auto	629 834	616 701	431 395
IARD	181 450	146 138	90 103
Transport	73 506	88 190	42 500
Assurances de personnes	84 607	71 305	19 711
<b>Total</b>	<b>969 396</b>	<b>922 333</b>	<b>583 709</b>

Au 30 Juin 2010, Alliance enregistre un montant de primes commerciales de 1 957 064 048 DA, soit en nette hausse des prévisions établissant le montant des primes commerciales à 1 757 394 013 DA.

### 7.2 Perspectives d'Avenir :

#### 7.2.1 Le Marché :

A l'instar des autres secteurs d'activités, le marché des assurances connaît de profondes mutations compte tenu de son rôle économique et social, du nombre de métiers et d'emplois directs et indirects qu'il est en mesure de créer. D'une manière générale, toutes les restrictions et obstacles ont été levés pour faciliter l'investissement dans le domaine des assurances.

Dans ce cadre, la loi 06/04 du 20 février 2006, modifie et complète l'ordonnance 95/07 du 25/01/1995 relative aux assurances en consacrant notamment :

Le principe de séparation de l'activité des assurances dommages des assurances de personnes.

Cet amendement constitue un puissant levier pour le développement des assurances de capitalisation avec comme corollaire la réactivation du marché financier.

La diversification des canaux de distribution notamment par la mise en place des guichets de la bancassurance.

Cette opportunité est encore plus grande pour ceux qui opteront pour le secteur des assurances de personnes, compte tenu du faible taux de pénétration et des nouveaux besoins de sécurité et de prévoyance, ce qui constitue des stimulants certains pour une « aventure » dans le marché algérien.

Le marché algérien des assurances est en mesure de contribuer à l'émergence d'une puissante industrie des assurances, d'abord en sa qualité de partenaire régional, mais surtout compte tenu du potentiel assurable et de l'ambitieux plan de relance économique.

De grands efforts sont déployés par l'Etat pour lever les obstacles et dysfonctionnements, renforcer la simplification et la facilitation d'accès aux investissements. Cette affirmation est fondée sur la confiance inspirée par

- Un corpus juridique incitatif ;
- Une rentabilité basée sur la taille du marché et l'afflux des capitaux étrangers ;
- La sécurité interne restaurée et la solvabilité externe confirmée.

### **7.2.2 Stratégie de la compagnie**

La stratégie de développement de la compagnie Alliance Assurances, est bâtie autour d'un objectif majeur qui est l'édification d'une compagnie algérienne aux normes et standards internationaux, ce en s'appuyant sur les aspects suivants :

- Développement dynamique
- Transparence,
- Organisation, et qualité de service,
- Professionnalisme,

#### **Développement dynamique :**

Cette stratégie vise à préparer la compagnie, à moyen terme à recevoir au sein de son capital, un partenaire stratégique des assurances reconnu au plan international. Cette ouverture de capital permettra à la compagnie de consolider ses assises et de créer de la valeur en bénéficiant de l'expertise, du savoir faire et des réseaux de ses partenaires dans l'intérêt bien compris de ses actionnaires actuels et futurs.

Aussi, le souhait de la compagnie d'intégrer la Bourse d'Alger n'est pas seulement motivé par une levée de capitaux devant satisfaire à l'obligation réglementaire de se conformer à un texte de loi, mais aussi par la volonté de participer à la renaissance du marché financier algérien et de la Bourse d'Alger.

Alliance Assurances, par le biais de son introduction sur le marché boursier veut être un acteur clé de ce renouveau, encouragé par les pouvoirs publics. Cette volonté se lit à travers des multiples textes adoptés ou à l'étude. A ce sujet, la loi des finances de l'exercice 2009 introduisait l'exonération pendant 5 années des revenus tirés des opérations de bourse, disposition encourageante et qui se verra très probablement renforcée par d'autres mesures.

Le portefeuille d'Alliance Assurances est dominé en première lecture par l'automobile. En fait, il faut considérer qu'une grande partie du chiffre d'affaires réalisé par cette branche est très qualitatif car constitué de flottes professionnelles émanant d'entreprises de premier ordre. A titre d'illustration, la plus grande flotte nationale de transport en commun qui active dans le domaine universitaire est assurée au sein de la compagnie et ce depuis quatre années.

Un des objectifs majeur de la compagnie consiste naturellement en l'équilibre de son portefeuille clientèle rapporté aux différentes branches techniques.

La compagnie détient dans son portefeuille des acteurs clés de l'administration mais aussi de grandes entreprises publiques et privées dans les secteurs les plus divers.

Alliance Assurances confirme également l'appréciation de ses produits et services au sein de sa clientèle, par un taux de renouvellement exceptionnel de ses contrats d'assurance de l'ordre de 98 % dans la catégorie professionnelle et plus de 75% dans la catégorie particulier.

Le portefeuille clientèle pour l'exercice 2009 se compose de :

- 300.000 clients directs particuliers
- 250.000 clients indirects à travers les banques et organismes partenaires
- 5.000 clients de type PME/PMI, professions libérales, commerçants, institutionnels

L'ambition de la compagnie est de poursuivre sa progression à deux chiffres pour atteindre des parts de marché au sein du secteur national des assurances entre 6 et 10% à l'horizon 2015. L'appréciation de cet objectif doit intégrer la dimension du marché qui représentera près de deux milliards USD en 2015 pour plus d'un milliard USD en 2009.

Cette ambition est légitime et facilitée par le marché prometteur que constitue l'Algérie. Ce marché est porté non seulement par un important dynamisme démographique mais également par des taux de croissance soutenus. Le secteur algérien des assurances offre donc un fort potentiel de croissance. Ce potentiel n'aura de cesse de se concrétiser sous l'impulsion de la forte dynamique de la branche automobile, de l'évolution soutenue de l'investissement privé productif, du développement significatif de l'investissement public et des infrastructures qui ont accru le nombre d'entreprises et leurs risques (incendie, responsabilité décennale...).

### **Transparence:**

Alliance Assurances veut poursuivre une politique de distribution de dividendes objective et raisonnable en assurant un effort d'investissement et de développement continu et maîtrisé.

A travers cette introduction en bourse, Alliance Assurances souhaite aussi donner la possibilité à ses fidèles clients de contribuer et consolider le développement de la compagnie. Les investisseurs nationaux trouveront également une nouvelle opportunité de placement avec un haut degré de transparence.

Alliance Assurances a été la première entreprise algérienne à avoir adopté la charte de bonne gouvernance. Cet acte est un des éléments fondamentaux qui accompagne le développement de la compagnie ; il dénote la ferme volonté de respecter les assurés, ainsi que tous les partenaires de la compagnie.

Comme toutes les jeunes compagnies, Alliance Assurances dispose de forces et de faiblesses. Elle s'appuie sur les premières et assume les secondes.

### **Organisation, et qualité de service:**

La compagnie a ainsi déterminé et analysé ses points forts qui lui apportent non seulement une grande force morale mais aussi des avantages compétitifs :

- un management moderne, bien formé, motivé et dynamique,
- une force d'innovation,
- une écoute client et une prise en charge rapide des réclamations et des doléances de la clientèle,
- un effort continu en matière de formation, de recyclage, de mise à niveau et de perfectionnement,
- une politique de distribution à travers une présence directe sur les chefs lieux de wilaya et les grands centres urbains,
- une transparence totale des transactions au sein de la compagnie (bannissement des espèces et recours systématique au cheque « non endossable »).
- le développement et l'implémentation d'un nouveau système d'information très performant qui se définit comme un logiciel en ligne qui permet de gérer en temps réel l'ensemble des processus de la compagnie , en intégrant l'ensemble de ses fonctions .
- un engagement social et citoyen a travers de actions de sponsoring et de mécénat, dont notamment :
- l'aide aux enfants malades « association souk »

- la prise en charge permanente des orphelins à travers le programme « kafil el yatim » de la fondation « forem »
- l'aide des associations pour nécessiteux
- l'aide aux clubs sportifs de base
- l'aide à la jeunesse
- le sponsoring des sorties de promo et récompense des lauréats de l'école supérieure de commerce, du lycée technique d'Alger, de l'Adep- polytechnique, etc.
- un engagement social et citoyen à travers de actions de sponsoring et de mécénat, dont notamment
- La compagnie apporte continuellement les ajustements nécessaires à sa politique des affaires. Les points et process considérés par Alliance Assurances comme devant être réglés prioritairement ont trait à :
  - une couverture commerciale à performer du territoire national,
  - une nécessaire poursuite de la formation des commerciaux,
  - une prise en charge des dossiers « sinistres clients » à performer,
  - un dialogue à consolider entre les clients et leurs vis-à-vis au sein des agences
  - une réduction des délais d'indemnisation

### **Professionalisme**

À la fin de l'exercice 2009, et après seulement quatre années d'existence, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de 2,852 milliards de DA et s'est ainsi classée deuxième compagnie du secteur privé et septième au niveau national. La part de marché détenue par la compagnie à fin 2009 est de 3,7% sur l'ensemble du marché national des Assurances.

Ainsi, au cours de l'exercice 2009, Alliance Assurances a surperformé le marché et réalisé une progression de plus de 70% en termes de chiffre d'affaires comparativement à l'exercice antérieur, soit sept fois la progression du marché national des assurances en 2009.

La compagnie a enregistré sur les quatre dernières années, un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 46% soit quatre fois la variation moyenne du marché sur cette période.

L'année 2010 verrait une réalisation projetée de 3,5 milliard de DA soit un accroissement estimé du chiffre d'affaires de 25% par rapport à 2009. Alliance Assurances est donc engagé dans un trend haussier confirmé par les réalisations au titre du premier semestre 2010. Ainsi au 30 juin 2010, Alliance assurance a réalisé près de 57% de l'objectif annuel soit un montant de 1.957.064.048 DA. La compagnie a ainsi réalisée durant les 6 premiers mois de l'année 2010, près de 70% des réalisations de l'exercice 2009. Alliance Assurances persévère dans la consolidation de sa croissance, au titre de ce premier semestre, et confirme son positionnement au sein de la concurrence en présentant des perspectives de développement très attrayantes.

### **Innovation produits**

Alliance Assurances assoit son développement à court et moyen terme sur une stratégie de croissance organique au sein de tous ses métiers en se positionnant outre l'exploitation des risques traditionnels, sur des segments de niches ou tout au moins considérés comme tels sur le marché algérien. Les cœurs de cible de la compagnie sont des produits à forte valeur ajoutée, destinés aux particuliers, aux PME/PMI, aux institutions et autres professionnels.

En effet la demande sur ces marchés de niches est non négligeable, car ce sont, pour la plupart, des produits relativement nouveaux pour lesquels les attentes de clients ne sont jusqu'alors, pas tout à fait satisfaites par les contrats existants

Alliance Assurances a mis en œuvre des processus de transversalité et de circulation de l'information entre les branches techniques et ce avec le soutien des équipes marketing et communication, afin de travailler sur de nouvelles combinaisons de produits et d'autres offres innovantes.

Alliance Assurances développe donc ses activités à travers un effort particulier sur :

- les assurances de particuliers et de ménages
- les assurances de personnes à caractère de prévoyance, d'épargne, d'assistance et de santé
- les assurances des PMI/PME
- les produits nouveaux d'assurances et plus particulièrement d'assurance vie et santé pour répondre à l'évolution de l'économie et de la société.

Le développement des assurances de personnes et des risques d'habitation fera donc aussi l'objet d'une attention particulière, car il s'agit de segments à la fois porteurs et rentables

Alliance Assurances veut aussi performer sa stratégie en matière de « risques divers » afin de saisir les opportunités offertes par la mise en chantier des grands projets publics ainsi que l'extension importante du tissu économique à travers la création permanente de micro entreprises et de PME/PMI.

Dès l'exercice 2007, la compagnie a également été pionnière dans l'introduction de l'assistance automobile en Algérie, avec un chiffre d'affaires moyen généré annuellement avoisinant les 100 millions de DA et un taux de croissance pérenne fort appréciable. Elle possède pour ce faire, au sein de la filiale A.T.A (Algérie Touring Club) détenue à 75% par Alliance Assurances et 25% par le T.C.A (Touring Club d'Algérie), d'un plateau d'assistance qui fonctionne sans discontinuer, avec 16 postes extensibles à 32 postes, et qui intervient pour le compte de notre compagnie et de la C.A.A.R. Alliance Assurance se félicite des résultats obtenus dans le cadre de ces partenariats avec des organismes publics sans qu'aucune antinomie n'apparaisse ; bien au contraire, les relations harmonieuses qui ont prévalu entre tous les partenaires publics et privé ont permis de concrétiser des résultats très positifs.

Au cours de l'exercice 2011, Alliance Assurances étendra l'activité d'assistance au transport médicalisé, ce qui lui permettra de compléter l'offre existante.

La compagnie est aussi en forte attente d'un environnement juridique et réglementaire à même de lui permettre de développer des produits d'épargne « Takaful », respectueux des lois de la charia pour les exercices futurs.

L'élargissement soutenu du réseau commercial au 116 centres de production au 30 juin 2010, structuré en 8 agences principales, 35 agences directes, 46 agents généraux et 27 annexes, ce à travers 35 Wilayas contribue largement à la concrétisation de la stratégie de développement de la compagnie. Les annexes intègrent notamment l'activité de vente de polices d'assurances au niveau des espaces commerciaux des concessionnaires représentant de grandes marques automobiles telles que Toyota, Volkswagen, Hyundai, IVAL ...

Ce réseau est appelé à se densifier au cours des exercices futurs en s'investissant fortement sur la création de nouvelles agences principales au sein des grands pôles urbains et industriels ainsi que sur l'installation de nouveaux agents généraux. L'objectif est de développer le réseau pour atteindre progressivement un minimum de 150 agences et 50 annexes à l'horizon 2015.

La stratégie à moyen terme de la compagnie en matière de développement du réseau, vise à privilégier l'ouverture d'agences principales et d'agents généraux. L'objectif à terme est donc de disposer d'un réseau composé de 200 centres de production, privilégiant ainsi la proximité et la réactivité.

### **Système d'Information**

La compagnie poursuivra sa politique de modernisation et de diversification de son réseau commercial afin de permettre l'amélioration durable de la qualité de ses prestations. Cette politique s'appuiera spécialement sur le nouveau système d'information dont l'implémentation a débuté le 1er janvier 2010 et qui constitue le fer de lance d'Alliance Assurances ;

Ce système d'information dénommé « IRIS » consiste en un nouveau progiciel de gestion intégré qui permet et permettra à la compagnie de coordonner l'ensemble de ses activités horizontales (production, gestion de sinistres...) et verticales (paie, comptabilité..). Ce progiciel est développé, au sein de la filiale ORAFINA d'Alliance Assurances, par des équipes informatiques exclusivement nationales, très performantes.

L'intégration d'IRIS au sein de la compagnie permet d'ores et déjà d'importantes économies d'échelle qui iront en s'accroissant au cours des prochains exercices ainsi que l'amélioration et la simplification des processus de gestion de l'information.

Un des intérêts majeurs de ce système a trait une gestion innovante d'un vecteur clé de toute compagnie d'assurances : la gestion des sinistres. A cet effet, la compagnie va se doter au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2010 d'un centre pilote régional de traitement des sinistres, afin de répondre efficacement à ses besoins de maîtrise de ce dossier. L'objectif est d'offrir aux clients, une qualité de service optimale et homogène à travers tout le réseau d'Alliance Assurances, et de répondre ainsi au souci majeur commun de la compagnie et des assurés, qui est de réduire de manière optimale, le délai d'indemnisation de ces derniers.

Cette approche permettra en sus, de dégager du temps commercial au sein des agences en déplaçant la gestion des sinistres au niveau des centres régionaux d'une part, et d'autre part de réduire la charge sinistre afin d'améliorer les offres.

Alliance Assurances met en place parallèlement à cet outil de gestion, un code de bonnes pratiques portant sur toutes les étapes de la gestion des sinistres d'assurance à savoir :

- une information et une assistance adéquates de l'assuré pour la déclaration du sinistre ;
- des méthodes efficaces de classement des sinistres ;
- la mise en place d'un service téléphonique dédié à l'information et l'assistance aux assurés quant aux suites données à leur dossier « sinistre » ;
- des mesures opérationnelles de détection et de prévention des fraudes ;
- une évaluation et un traitement adéquats, équitables et transparents des demandes d'indemnisation ;
- des délais de règlement rapides ;
- des procédures efficaces de règlement des plaintes et litiges ;
- une supervision appropriée des services chargés de la gestion des sinistres.

Il est à relever que la Compagnie continue à s'investir dans ce chapitre de règlement de sinistres. Ainsi, il a été procédé au paiement de 815 845 122 DA au titre des règlements de sinistres pour l'exercice 2009 à comparer aux 469 192 802 DA réglés en 2008. L'objectif est d'accroître la cadence relative du nombre de sinistres réglés.

Ainsi Alliance Assurances est extrêmement sensible au fait que la gestion des sinistres est un élément déterminant dans la concurrence et pour l'amélioration de l'image de la compagnie.

La gestion de la distribution intégrée à IRIS est un autre facteur de succès et de différenciation. Alliance Assurances met ainsi tout en œuvre pour permettre à son réseau de distribution de faire plus de ventes et moins d'administratif. L'utilisation de l'informatique pour toutes les tâches de gestion permet aux agences de se libérer des tâches usuelles de reporting et de gestion de dossiers qui sont totalement intégrées dans des modules de gestion. La compagnie tout entière partage donc une base de données unique et commune. Cela crée un avantage important car les données sont désormais standardisées et partagées, ce qui élimine les saisies multiples. La seule mission de l'agence est donc de produire et non plus de se préoccuper des tâches quotidiennes de gestion qui sont réduites à leur plus simple expression car entièrement automatisées.

### **Communication :**

Afin de se donner les moyens de mettre en œuvre cette stratégie, Alliance Assurances réserve environ 3% de son Chiffre d'affaires, au budget communication. Cet effort porte aujourd'hui totalement ses fruits, car il a entériné une politique de marque très ciblée qui a permis de développer une identité et une notoriété certaine. Alliance Assurances a eu pour ce faire, une présence accrue au sein des médias et au niveau d'événements modestes ou majeurs mais toujours très porteurs au plan de l'image. Les attentes de la société obligent également la compagnie à s'investir durant les prochaines années sur les thèmes de la responsabilité sociale.

Le message de la compagnie a été basé dès sa création sur la valorisation de la notion de proximité, d'écoute, de dialogue, d'engagement et enfin de responsabilité vis-à-vis de l'assuré. La principale richesse de la compagnie réside dans le respect accordé à l'assuré. Aussi l'assuré est au cœur de la stratégie d'Alliance Assurances. Il est fondamental dans toutes les décisions et actes de gestion. Concernant la compagnie.

La stratégie de communication d'Alliance Assurances reposera particulièrement sur la nécessité de se différencier dans une communauté de l'assurance marquée par les convergences de comportement entre l'ensemble des compagnies, ce qui est somme toute, très logique dans ce microcosme totalement réglementé. Alliance assurances dispose également d'un service d'écoute clientèle, disponible 24heures/24 au numéro « 021.37.93.79 ». La qualité de ce service, unique dans sa forme, au sein du secteur National des assurances, repose sur la capacité de la compagnie d'être à l'écoute du client et de prendre en charge ses éventuelles doléances. L'efficacité de la réponse, modifie totalement toute perception négative du service par le client et entraîne des répercussions très positives en matière d'image et de notoriété de la compagnie.

### **Formation:**

La compagnie a déjà créée en son sein et celui de ses filiales, près de 400 emplois directs et fait intervenir en sus environ 3500 autres acteurs (experts, avocats, huissiers, dépanneurs...). Aussi, Alliance Assurances attache un grand intérêt à ce quelle considère comme un facteur prépondérant dans sa stratégie de développement à savoir la ressource humaine et sa mise en valeur à travers notamment le volet formation.

Alliance Assurances aura créé à la fin de l'exercice 2010, 100 emplois supplémentaires par rapport à l'exercice 2009. L'horizon 2015 verra la création 5000 emplois directs supplémentaires rapporté au même exercice, ce, en intégrant les personnels de l'ensemble des filiales existantes et futures de la compagnie

Afin de répondre aux besoins induits, notamment en matière de formation, Alliance Assurances, vient de se doter, d'un centre de formation interne, muni de toutes les commodités nécessaires ainsi que d'un centre d'hébergement localisé à Alger, afin de lancer un programme ambitieux de formation, de recyclage des compétences et de mise à niveau de l'ensemble du personnel de la compagnie et plus particulièrement des employés relevant du front office.



La compagnie attache une importance primordiale à sa politique de formation interne, qui demeure un des atouts essentiels, car constituant un facteur majeur permettant de mettre en exergue, les compétences individuelles nécessaires au développement. En fait, toutes les actions budgétisées sont dans une fourchette de 6 à 10 % de la masse salariale, soit des montants largement supérieurs aux obligations légales en la matière qui sont de 2%. Ces actions visent à doter le réseau d'agences et de délégations de ressources humaines de qualité, pouvant répondre efficacement à la demande d'une clientèle qui a le droit d'être exigeante et a qui la compagnie a le devoir d'offrir la meilleure qualité de service.

Dans le même ordre d'idée, Alliance Assurances procédera dès 2011 à la mise en œuvre d'un projet de transformation de la formation continue, fondé sur le développement du e-Learning et des jeux de formation. Représentant à son lancement environ 3,5 % des heures de formation dispensées, l'e-Learning devrait passer à 10 % à la fin de l'année 2011, pour atteindre respectivement 20 % et 30 % en 2013 et 2015. Les premières formations visées seront les formations dites "initiales", qui forment les salariés aux métiers de l'entreprise particulièrement au niveau du front office.

Ce type de formation e-Learning nous permettra d'effectuer la traçabilité sur les connexions, afin de suivre tous les cursus d'apprentissage.

#### **Organisation et procédures:**

Un des éléments clés de la stratégie de développement est la mise en œuvre d'une organisation efficiente et de procédures adaptées. Une réflexion est engagée sur ce volet en évolution continue afin de répondre de manière efficiente à la progression interne de la compagnie et de l'environnement externe (réglementation, technologie ...). Cette réflexion doit permettre la mise à jour permanente du manuel des procédures décrivant les processus tant techniques que de gestion et d'aide à la décision.

Alliance Assurances attache une attention particulière à la fonction d'audit qui est un des éléments clés de sa gestion, chargé de l'examen et de l'évaluation des activités de la Compagnie. Le rôle de l'audit interne est de s'assurer de la fiabilité du système de contrôle interne. Ainsi, le champ d'investigation et de compétence de la direction d'audit couvre les directions centrales, les directions régionales et le réseau de distribution et ce sur les plans techniques, financiers et comptables.

Afin de renforcer cette fonction d'une part et de respecter les principes édictés dans le cadre de la charte de bonne gouvernance d'autre part, la Compagnie encouragera au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2010, la mise en place d'un comité d'audit composé de trois membres non exécutifs, membres du Conseil d'Administration et qui seront désignés par ce dernier.

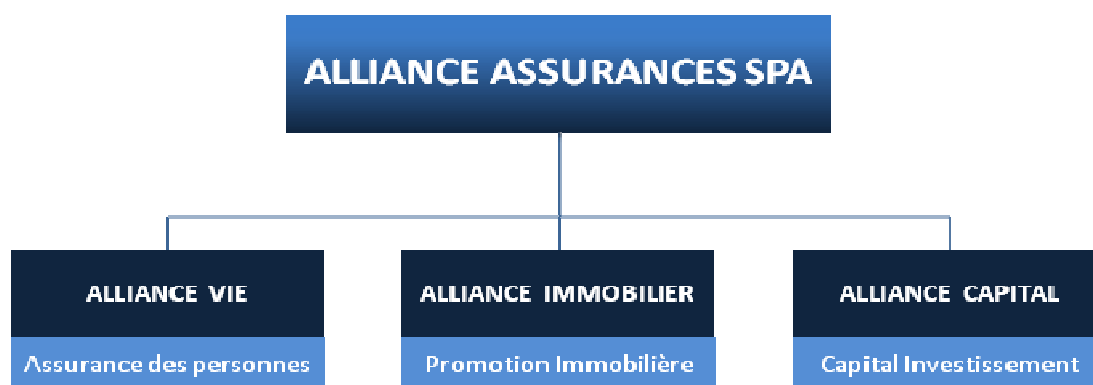
#### **7.2.3 Création de valeur et projet d'investissement :**

En ce qui concerne la levée de fonds par appel à l'épargne public et à travers la bourse d'Alger, il est à rappeler que les nouvelles ressources disponibles ne sont pas réglementées. Aussi et afin d'assurer une bonne et juste rentabilité aux investisseurs, la compagnie a élaboré un plan de développement conséquent qui a anticipé dans une perspective à court et moyen terme, la réalisation de projets déjà identifiés :

La compagnie s'est donc investie sur des projets d'investissement en cohérence directe avec l'activité principale et assurant une grande synergie inter projet à savoir :

- Une ligne de métier « Immobilier » dédiée à l'activité de promotion et de gestion d'actifs immobiliers
- Une société de capital investissement qui prendra des participations minoritaires dans des entreprises algériennes à fort potentiel de développement
- Une joint-venture assurance vie en partenariat avec une compagnie d'assurances internationale ainsi qu'une banque algérienne à capitaux étrangers





### • **Promotion immobilière**

En effet de par le monde, et depuis qu'elles existent, les compagnies d'assurance ont développé un lien direct avec le monde de l'immobilier. C'est ainsi que les plus grands propriétaires des boulevards les plus prestigieux dans le monde sont des compagnies d'assurance.

Alliance Assurances a donc choisi ce créneau en Algérie afin :

- d'assurer une meilleure rentabilité des capitaux engagés, compte tenu de la faiblesse de rendement des placements financiers
- d'améliorer et participer à une offre immobilière plus adaptée
- de constituer une réserve foncière conséquente qui participera à la consolidation des actifs de la compagnie
- de gérer directement les actifs immobiliers afin de sauvegarder leur valeur marchande et leur rentabilité
- de créer de l'emploi qualifié et des métiers nouveaux
- de participer à l'amélioration de l'environnement urbain

Cette filiale aura pour domaine d'activité le développement d'une ligne de métier « Immobilier », dédiée à l'activité de promotion et de gestion d'actifs immobiliers.

Le portefeuille d'actifs sera constitué par l'acquisition de foncier et son développement, la reprise ou la réhabilitation de sites existants. Une équipe qualifiée assurera la gestion, en maîtrisant les risques afin de délivrer la création de valeur répondant aux exigences de retour sur investissement

Il a été ainsi identifié un premier projet sur lequel Alliance Immobilier interviendra dès sa création et ce en maîtrise d'ouvrage pour un projet de promotion résidentielle sur une surface de 33 180 m<sup>2</sup>. L'objectif attendu en termes de Chiffre d'affaires est de 105 millions de DA en 2011 et de 2195 millions de DA en 2015.

Alliance Immobilier procédera au lancement d'autres projets de petite et moyenne taille, dès leur identification et en parallèle avec le développement de cette filiale. Le développement de cette activité qui est un réel créneau d'avenir, pourrait se faire autant que de besoin, sur la base de partenariats Nationaux (publics ou privés) mais encore en intégrant des compétences étrangères qui pourraient intervenir soit au sein de la capitalisation soit sous forme de groupement pour des projets bien précis.

- **Capital investissement**

Alliance Assurances procédera à la création d'une société de capital investissement (SCI) et dont l'objectif est de prendre des participations minoritaires dans des entreprises algériennes ; autrement dit développer des projets d'investissement de petite et moyenne taille en synergie directe avec les métiers d'assurance, de bien-être et de santé humaine.

Cette SCI pourra accessoirement accorder des prêts rémunérés à ses participations. L'intervention de la SCI est fixée à 5% du total de l'opération soit 25 millions de DA par opération ce qui représente 5% du capital de la SCI ; cette intervention se fera à hauteur de 60% en capital et 40% en dette au travers de comptes courants actionnaires.

Les projets visés prioritairement mais non exclusifs sont liés au développement :

- de structures santé : centres de diagnostic, cliniques spécialisées ;
- de structure d'assistance médicale et tout autre type d'assurance ;
- d'un réseau d'assistance à la personne ;
- d'un réseau de centres de maintenance franchisés, pouvant prendre en charge directement l'ensemble des problèmes techniques des assurés automobiles.

La typologie des projets visés a donc trait directement aux activités vie et dommage afin de créer les synergies utiles. Il peut s'agir de nouveaux projets ou de projets existants requérant de la ressource financière et/ou managériale, créateur de forte valeur ajoutée.

- **Assurances des personnes**

En application de l'article 74 de la LF pour 2007 modifiant l'article 204 bis de l'ordonnance 95-07 du 25/01/1995 modifiée et complétée relative aux assurances, Alliance Assurances a l'obligation de scinder ses activités assurances dommages et assurances des personnes avant le 1er janvier 2011.

L'activité actuelle de la compagnie en matière d'assurance de personnes, représente près de 15% du chiffre d'affaires global, toutes branches confondues. Si l'on tient seulement compte du gap à rattraper par rapport à nos voisins maghrébins, les perspectives du marché sont plus que prometteuses.

A titre d'illustration, l'assurance vie représente plus de 70% du marché français des assurances. La quote part de cette branche sur le marché maghrébin des assurances est de 30% alors que le ratio Algérie, en la matière est inférieur à 10%.

Aussi, l'optimisme est de taille et de rigueur, compte tenu des données précédentes, mais aussi d'une part, de la volonté avérée des pouvoirs publics qui s'est concrétisée à travers la décision d'exonérer d'IRG et pour partie, l'ensemble des contrats sur les personnes et d'autre part du développement des réseaux bancaires pour qui ce marché présente un grand intérêt.

Dans cette optique, une JV assurances vie va être constituée entre Alliance, une compagnie d'assurances internationale et une banque algérienne à capitaux étrangers. Les discussions pour la création de cette JV sont en cours de finalisation.

Le choix d'un partenariat stratégique avec un acteur international de premier ordre, permettra d'accroître la compétitivité de l'entreprise sur le marché national en renforçant ses outils de développement, en initiant de nouvelles synergies, en acquérant de nouvelles qualifications. Cela conduira nécessairement à l'introduction de nouvelles techniques de management et de marketing utilisées par les opérateurs internationaux et à bénéficier du savoir-faire managérial et technologique de ce partenaire stratégique.

Cette filiale fournira une offre diversifiée en matière de produits :

- d'épargne
- de santé
- de prévoyance

La distribution de ces produits se fera à partir d'un réseau diversifié :

- direct
- guichets bancaires - bancassurance
- guichets postaux - bancassurance

Les assurés bénéficieront d'un plateau d'assistance aux personnes par le biais d'une hot line sur le modèle ATA. Cette démarche que nous considérons comme innovante dans notre environnement permettra de rapidement prendre en charge l'assuré et d'assurer ainsi un service de qualité.

Il est attendu de cette activité « vie », un fort développement des primes de l'ordre de 491 millions de DA en 2011 qui évoluera pour atteindre 1833 millions de DA en 2015.

## 7.2.4 Hypothèses chiffrées

### 7.2.4.1 Les primes

Il est posé l'hypothèse que le nombre d'agences va passer à 100 en 2010 avec une augmentation annuelle de 10 agences pour atteindre 150 agences en 2015.

Le taux de croissance des primes par agence : Ce taux de croissance est en deçà du taux de croissance du marché (12% en 2008/2009) et le taux de croissance constaté de la société (82% en 2008/2009). Il est prévu non seulement d'étendre le réseau mais de densifier la relation avec chaque client afin d'élargir l'étendue de la gamme produits offerte à celui-ci.

Le taux des annulations de primes: Le taux constaté les dernières années représente moins de 1% des primes brutes. Pour 2010 et plus, il est posé l'hypothèse d'un taux d'annulation des primes brutes de 1%.

Primes ,KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
N° d'agences	100	110	120	130	140	150
Primes par agence	35 157	38 354	41 134	44 045	47 034	50 483
Taux de croissance des primes par agence	6%	9%	7%	7%	7%	7%
Total primes brutes	3 515 788	4 218 945	4 936 166	5 725 953	6 584 845	7 572 572
Annulation de primes	35 157	42 189	49 361	57 259	65 848	75 725
Primes nettes d'annulations	3 480 630	4 176 756	4 886 804	5 668 693	6 518 997	7 496 847
<b>Taux de croissance des primes nettes d'annulations</b>	<b>26%</b>	<b>20%</b>	<b>17%</b>	<b>16%</b>	<b>15%</b>	<b>15%</b>

Le taux de croissance des primes brutes par agence se situe à 7% environ par an. En 2011 et plus, la branche vie sera filialisée.

Primes par branche %	2007	2008	2009
Auto et risques simples	61%	63%	63%
IARD	21%	17%	16%
Transport	10%	11%	8%
Ass. personnes	8%	10%	12%
<b>Total primes de risques %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Primes par branche %	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Auto et risques simples	60%	70%	65%	62%	60%	55%
IARD	18%	20%	25%	25%	25%	25%
Transport	13%	10%	10%	13%	15%	20%
Ass. personnes	9%					
<b>Total primes de risques %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

En 2011 et plus, la répartition du total des primes par branche après la filialisation de la vie sera modifiée selon la répartition présentée plus haut.

Primes par branche ,KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Auto et risques simples	2 084 101	2 923 729	3 176 423	3 514 589	3 911 398	4 123 265
IARD	635 161	835 351	1 221 701	1 417 173	1 629 749	1 874 211
Transport	444 926	417 675	488 680	736 930	977 849	1 499 369
Ass. Personnes	316 441					
<b>Total primes nettes d'annulations</b>	<b>3 480 630</b>	<b>4 176 756</b>	<b>4 886 804</b>	<b>5 668 693</b>	<b>6 518 997</b>	<b>7 496 847</b>

### 7.2.4.2 Le coût de police

Le taux constaté est de plus de 3% pour l'année 2008 et les années antérieures, pour 2009 il est de 2,7 %. Pour 2010 et plus, il est posé l'hypothèse d'un taux de coût de police de 3,5% des primes nettes.

Coût de police ,KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Coût de police / Agence	1 218	1 328	1 425	1 526	1 629	1 749
<b>Total cout de police</b>	<b>121 822</b>	<b>146 186</b>	<b>171 038</b>	<b>198 404</b>	<b>228 164</b>	<b>262 389</b>
Taux de cout de police	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%

### 7.2.4.3 Les commissions reçues de la réassurance

Il s'agit des commissions rétrocédées pour les réassureurs ainsi que la participation aux bénéficiaires des dossiers réassurés, le taux moyen observé est de 27%. Pour les exercices 2010 et plus, il est posé l'hypothèse d'un taux de 30% des primes cédées.

### 7.2.4.4 Les primes cédées en réassurance

Primes cédées en réassurance (... % PN de la branche)	2007	2008	2009	Hypothèses
Auto et risques simples	13%	6%	4%	7%
IARD	60%	71%	63%	60%
Transport	81%	74%	72%	60%
Ass. personnes	21%	49%	43%	44%
<b>Primes cédées en réassurance (... % PN de la branche)</b>	<b>22%</b>	<b>30%</b>	<b>24%</b>	

Commissions reçues de la réassurance KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Primes cédées en réassurance	933 521	956 477	1 248 578	1 538 483	1 838 357	2 312 777
Commissions reçues de la réassurance	280 056	286 943	374 573	461 545	551 507	693 833
<b>Commission reçues/ primes cédées</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>

La branche Auto/ Risques simples est faiblement réassurée autour de 10%. La branche IARD enregistre le plus fort taux de réassurance jusqu'à 80%, l'assurance des personnes n'est réassurée qu'à un peu moins de la moitié. Globalement, le taux de réassurance est de 31% en moyenne. Pour 2010 et plus, il est retenu des taux proche de la moyenne constatée par branche.

Primes cédées en réassurance (% PN de la branche)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Auto et risques simples	7%	7%	7%	7%	7%	7%
IARD	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Transport	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Ass. personnes	44%					

Primes cédées en réassurance, KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Auto et risques simples	145 887	204 661	222 349	246 021	273 797	288 628
IARD	381 096	501 210	733 020	850 304	977 849	1 124 527
Transport	266 955	250 605	293 208	442 158	586 709	899 621
Ass. personnes	139 582					
Primes cédées en réassurance	933 521	956 477	1 248 578	1 538 483	1 838 357	2 312 777
<b>Taux de réassurance</b>	<b>27%</b>	<b>23%</b>	<b>26%</b>	<b>27%</b>	<b>28%</b>	<b>31%</b>

Le taux global constaté représente entre 1% et 2,8% des primes nettes. Pour 2010 et plus, les taux de commission sont fixés à 10% des primes nettes d'annulations compte tenu des objectifs d'activité ciblés:

Commissions de distribution, KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Commissions de distribution	348 063	417 675	488 680	566 869	651 899	749 684
Taux de commission de distribution	10%	10%	10%	10%	10%	10%

#### 7.2.4.5 Les sinistres à charge des réassureurs

Sinistres, KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Sinistres	1 287 833	1 545 399	1 808 117	2 097 416	2 412 029	2 773 833
Taux de sinistres	37%	37%	37%	37%	37%	37%

Les sinistres à charge de la réassurance: Il est calculé sur la base du taux de réassurance et du montant des sinistres

Sinistres à charge des réassureurs, KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Sinistres	1 287 833	1 545 399	1 808 117	2 097 416	2 412 029	2 773 833
Taux de réassurance	27%	23%	26%	27%	28%	31%
<b>Sinistres à charge des réassureurs</b>	<b>345 403</b>	<b>353 896</b>	<b>461 974</b>	<b>569 238</b>	<b>680 192</b>	<b>855 727</b>
Taux de sinistres à charge de reass.	27%	23%	26%	27%	28%	31%

#### 7.2.4.6 Les produits de placements

Pour 2010 et plus, il est prévu uniquement des revenus de placement des provisions et dettes techniques.

Placements réglementés, KDA	Taux	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Placements BT (50% x Prov. + Dettes techniques+ Réserves réglementées)	50%	784 142	971 366	1 134 294	1 314 247	1 510 208	1 733 358
DAT (20% x Prov. + Dettes techniques + Réserves réglementées)+ Autres placements (30% x Placements réglementés,)	50%	784 142	971 366	1 134 294	1 314 247	1 510 208	1 733 358
<b>Totaux</b>	<b>100%</b>	<b>1 568 285</b>	<b>1 942 733</b>	<b>2 268 589</b>	<b>2 628 495</b>	<b>3 020 417</b>	<b>3 466 717</b>

Il s'agit des provisions et dettes techniques ; 50% sont placés en Bons du trésor, 20% en autres placements (DAT) et à titre d'hypothèque 30% en bons de caisse placés à un niveau de rémunération similaire aux DAT.

Produits des placements réglementés, KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Placements BT (50% x Prov. + Dettes techniques + Réserves réglementées)	7 841	9 713	11 342	13 142	15 102	17 333
DAT (50% x Prov. + Dettes techniques + Réserves réglementées)	27 445	33 997	39 700	45 998	52 857	60 667
<b>Produits des placements</b>	<b>35 286</b>	<b>43 711</b>	<b>51 043</b>	<b>59 141</b>	<b>67 959</b>	<b>78 001</b>

Placements non réglementés, KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cash disponible			200 000	700 000	1 200 000	1 800 000

Produits des placements non réglementés, KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits des placements	-	-	7 000	24 500	42 000	63 000

Pour 2011 et plus, il est prévu une deuxième source de produits, suivant la logique de diversification traditionnelle des compagnies d'assurances. Il est prévu d'employer les ressources disponibles après l'augmentation du capital (1,4 Mds DA) dans la création de 3 filiales contrôlées totalement ou partiellement : Il s'agit de filiales suivantes :

- Immobilier : 90% du capital de 500 M DA
- Capital investissement : 90% du capital de 500 M DA
- Vie : 51% du capital de 1 Mds DA

Lorsque la situation nette de chacune des filiales est inférieure à l'investissement (Part dans le capital), il est procédé à la dotation d'une provision pour dépréciation des participations. Il y a reprise de la provision dès que la situation nette dépasse le capital investi.

Dividendes à recevoir des filiales, KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Filiale immo					96 930	100 564
Filiale Capital investissement						
Filiale vie						
<b>Totaux</b>					<b>96 930</b>	<b>100 564</b>

- La filiale immobilière commence à remonter des dividendes dès 2014 sur le résultat de l'exercice antérieur. L'hypothèse retenue est celle permettant à la filiale de ne pas distribuer afin de pouvoir constituer une réserve foncière essentielle à l'activité immobilière.
- La filiale Capital investissement ne commence à remonter des dividendes que vers 2019, car les premières sorties n'interviendront qu'en 2017 compte tenu des exigences fiscales (le bénéfice des avantages fiscaux impose de garder les participations sur une période de 5 ans au minimum).
- La filiale vie ne pourra pas remonter de dividendes les premières années compte tenu du report à nouveau négatif qui doit être absorbé et permettre ainsi aux fonds propres de se situer au-delà du capital minimum exigé de 1 Md DZD.

### 7.2.4.7 Les matières & fournitures

Le taux de consommation constaté est de 1% environ, le taux le plus élevé est constaté en 2006 (2%). Pour 2010 et plus, il est posé l'hypothèse d'un taux de consommation de 1,3% des primes nettes d'annulation.

Matières & fournitures , K DA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Matières & fournitures	46 466	55 760	65 239	75 677	87 029	100 083
Taux de consommations	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%

### 7.2.4.8 Les services

Le taux moyen de consommation des services est de 10% en moyenne environ. Le taux le plus élevé est constaté en 2006 (18%) ; en 2009, le taux est de 7%.

Pour 2010 et plus, il est posé l'hypothèse d'un taux de consommation des services de 7% des primes nettes d'annulation.

Services, KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Services	243 644	292 372	342 076	396 808	456 329	524 779
Taux de consommation	7%	7%	7%	7%	7%	7%

### 7.2.4.9 Les frais de personnel

Le nombre de salariés est passé de 155 (2006) à 310 en 2009, soit une augmentation de 200%, le nombre d'agence est passé de 44 en 2006 à 84 en 2009 soit aussi une variation de 200%.

Pour 2010 et +, il est posé l'hypothèse d'une augmentation du nombre des agences de 84 en 2009 à 150 agences en 2015 avec un nombre moyen de salariés par agence de 3,1. Le nombre de salariés passe de 310 en 2009 à 480 en 2015.

De plus, il est prévu une augmentation du salaire annuel brut de 7% l'an.

Le nombre moyen de salariés par agence est de 3,7 personnes, et le salaire annuel brut moyen en 2009 est de 1,2 MDZD environ par salarié.

Frais de personnel, K DA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Effectifs	315	350	370	400	440	480
Agences	100	110	120	130	140	150
Effectifs/agence	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1	3,2
Salaire annuel brut	1 292	1 383	1 480	1 583	1 694	1 813
<b>Frais de personnel</b>	<b>407 281</b>	<b>484 212</b>	<b>547 713</b>	<b>633 571</b>	<b>745 713</b>	<b>870 450</b>
Taux augmentation	9%	19%	13%	16%	18%	17%
Taux de frais de personnel	12%	12%	11%	11%	11%	12%

L'augmentation des frais personnel dépasse 10% l'an du fait de l'augmentation des salaires combinée à l'augmentation des effectifs. Le taux de frais de personnel (frais de personnel Vs PNA) est de 11% en moyenne.



#### 7.2.4.10 Les impôts & taxes

La TAP est calculée sur le taux réglementaire de 2% des primes nettes. Les autres impôts et taxes sont calculés sur la base du taux constaté de 0,5%. La taxe d'apprentissage est calculée sur la base du taux de 2% de la masse salariale hors charges sociales employeur.

Impôts & taxes, K DA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TAP	69 612	83 535	97 736	113 373	130 379	149 936
Autres impôts et Taxes	17 403	20 883	24 434	28 343	32 594	37 484
Taxe apprentissage	6 027	7 166	8 106	9 376	11 036	12 882
<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>93 043</b>	<b>111 585</b>	<b>130 276</b>	<b>151 094</b>	<b>174 011</b>	<b>200 303</b>
Taux des impôts & taxes	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%

#### 7.2.4.11 Les frais financiers

En 2009, le taux de frais financiers représente 0,5% des primes nettes. A fin 2009, il y a une faible dette financière. Pour 2010 et plus, il est posé l'hypothèse d'un taux de frais financiers de 1% du total des primes nettes d'annulations.

Frais financiers, K DA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Frais financiers	34 806	41 767	48 868	56 686	65 189	74 968
Taux de frais financiers	1%	1%	1%	1%	1%	1%

#### 7.2.4.12 Les frais divers

Le taux de frais divers est de 0,2% en moyenne. Pour 2010 et +, il est maintenu l'hypothèse d'un taux de 0,2% des primes nettes d'annulations

Frais divers, K DA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Frais divers	8 043	9 652	11 293	13 100	15 065	17 325
Taux de frais divers	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%

### 7.2.4.13 Les dotations aux amortissements

Investissements existants K DA	Valeurs brutes 2010	Taux	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Frais préliminaires	25 057	20%						
Valeurs incorporelles	6 332	20%	1 266	1 266	937			
Equipements de productions	322 114	10%	32 211	32 211	32 211	32 211	32 211	32 211
Equipements sociaux	370	20%	74	74	74	63		
<b>Total</b>	<b>353 874</b>		<b>33 552</b>	<b>33 552</b>	<b>33 222</b>	<b>32 274</b>	<b>32 211</b>	<b>32 211</b>

Le montant brut des investissements au 31/12/2010 est de 353 MDZD dont 16,6 MDZ d'investissements en cours en 2009 transférés en 2010 dans les équipements de production. Les investissements sont amortis selon les taux en vigueur.

- Frais préliminaires : 20%.
- Valeurs Incorporelles : 20%.
- Equipements de production : 10%
- Equipements sociaux : 20%

Il est prévu chaque année des investissements de mise à niveau et maintenance représentant 5% de la valeur brute des équipements de production (n-1).

Investissements de maintenance & Mise à niveau (... % x VB au bilan des équipements de production en n-1)	5%
---	----

Investissements de développement/Equipements production K DA	Valeurs brutes	Taux	2010	2011	2012	2013	2014	2015
2010	16 105	10%	1 610	1 610	1 610	1 610	1 610	1 610
2011	16 910	10%		1 691	1 691	1 691	1 691	1 691
2012	17 756	10%			1 775	1 775	1 775	1 775
2013	18 644	10%				1 864	1 864	1 864
2014	19 576	10%					1 957	1 957
2015	20 555	10%						2 055
<b>Totaux</b>	<b>109 549</b>		<b>1 610</b>	<b>3 301</b>	<b>5 077</b>	<b>6 941</b>	<b>8 899</b>	<b>10 954</b>

Dotations aux amortissements, K DA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Investissements existants	33 552	33 552	33 222	32 274	32 211	32 211
Investissements de développement/Equipements production	1 610	3 301	5 077	6 941	8 899	10 954
<b>Totaux</b>	<b>35 162</b>	<b>36 853</b>	<b>38 299</b>	<b>39 216</b>	<b>41 110</b>	<b>43 166</b>

#### 7.2.4.14 Les dotations aux provisions

##### •La provision de garantie

Limitations de la Prov. Garantie K DA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital social	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Provision de garantie						
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>

\*Le capital social en 2009 est augmenté par incorporation de réserves et une partie du résultat de 2008 au profit des actionnaires historiques.

Ratios, KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
5% x Dettes techniques	73 314	90 635	106 043	123 010	141 462	162 681
7,5% x Primes (n-1)	208 240	261 047	313 256	366 510	425 152	488 924
10% x Sinistres ((n-3) + (n-2) + (n-1))/3	61 583	96 113	128 562	154 711	181 697	210 585

##### •La provision pour complément obligatoire aux dettes techniques

Provision	Base	Taux
Provision pour complément obligatoire aux dettes technique	Sinistres	5%

Prov. Pour complément obligatoire aux dettes tech. K DA	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prov. Pour complément obligatoire aux dettes tech.	95 777	64 391	77 269	90 405	104 870	120 601	138 691
Dotation de l'exercice		-31 385	12 878	13 135	14 464	15 730	18 090

### •La provision pour CAT-NAT

Les primes CAT-NAT représentent 2% de la branche Auto et risques simples. La provision CAT-NAT couvre les charges de sinistres exceptionnelles résultant d'opérations d'assurance des effets des catastrophes naturelles. Elle est alimentée par une dotation annuelle égale à 95 % du résultat technique bénéficiaire des opérations garantissant les effets des catastrophes naturelles.

Provision CAT-NAT, K DA	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Primes CAT/NAT		39 581	55 527	60 326	66 749	74 285	78 309
Indemnités							
Résultat technique		39 581	55 527	60 326	66 749	74 285	78 309
95% x Résultat technique = provision pour CATNAT		37 602	52 751	57 310	63 411	70 571	74 393
Dotation de l'exercice	4 382	37 602	15 148	4 559	6 101	7 159	3 822

### •La provision pour dépréciation des participations

Lorsque la part de ALLIANCE Assurances dans la situation nette de chacune des filiales est inférieure à l'investissement (Part dans le capital), il est procédé à la dotation d'une provision pour dépréciation des participations. Il y a reprise de la provision dès que la situation nette dépasse le capital investi.

Provision P/dépréciation de la Filiale immobilier KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital investi		450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
Situation nette		413 561	424 264	705 079	719 746	805 152
Provision P/Dépréciation des participations		36 438	25 735			
Dotation de l'exercice		36 438	-10 702	-25 735		

Provision P/ dépréciation de la Filiale vie KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital investi		510 000	510 000	510 000	510 000	510 000
Situation nette		516 707	421 124	409 852	423 352	470 365
Provision P/Dépréciation des participations			88 875	100 147	86 647	39 634
Dotation de l'exercice			88 875	11 272	-13 500	-47 012

Provision P/ dépréciation de la Filiale Capital investissement KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital investi		450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
Situation nette		450 000	441 646	409 601	374 699	335 374
Provision P/Dépréciation des participations			8 353	40 398	75 300	114 625
Dotation de l'exercice			8 353	32 045	34 902	39 325

### 7.2.4.15 Les engagements techniques

Dettes Techniques	Base	Taux
Provision pour primes émises reportées (Risques en cours)	Automobiles et Risques Simples, IARD, Transport	36%
Sinistres à payer	Sinistres	20%
Provisions mathématiques	Assurance Personnes	22%

Source: Alliance Assurances

Dettes techniques K DA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Provision pour primes émises reportées (Risques en cours)	1 139	1 503	1 759	2 040	2 346	2 698
Sinistres à payer	257	309	361	419	482	554
Provisions mathématiques	69					
<b>Total</b>	<b>1 466</b>	<b>1 812</b>	<b>2 120</b>	<b>2 460</b>	<b>2 829</b>	<b>3 253</b>

Il n'est plus constitué de provisions mathématiques à compter de 2011, la branche étant filialisée.

### 7.2.4.16 Les besoins en fonds de roulement

Eléments du BFR	2007	2008	2009	2010 & +	
				Base	Valeur ou taux
Stocks matières (...mois)	3,2	2,1	4,3	consomm. Fournit. bureau	3,3
Créances techniques (... mois)	13,74	14,15	16,41	Com. reass. + sinistres reass,	13,6
Créances diverses (... mois)	0,2	0,2	1,3	Primes nettes	1
Créances sur ass., cédants et rétrocedant (... mois)	9,5	4,8	3,3	Primes nettes	5,9
Dettes techniques	4,1	5,1	4,7	REC+SAP+PM	selon réglementation
Dettes d'exploitation (... mois)	10,5	9,2	29,1	M&F, services, F.divers	13,1
Dettes envers assureurs, cédants & cessionnaires	4,5	5,7	4,8	Sinistres, primes cedees	5,1

**REC : Risque en cours.      SAP : Sinistres à payer.      PM : Provision mathématique      M&F : matières et fournitures**

Les stocks de matières et fournitures sont calculés sur la base des fournitures de bureau et des dossiers de clients. Le taux observé chaque année tourne autour de 3,3 mois en moyenne. Pour 2010 et plus, il est retenu un taux de consommation de 3,3 mois.

Les créances techniques sont calculées sur la base des commissions de réassurance et les sinistres à charge des réassureurs. Le taux observé chaque année varie de 10 à 16 mois environ. Pour 2010 et plus, il est fixé à 13,6 mois environ.

Les créances diverses sont calculées sur la base des primes nettes. Le taux observé chaque année est inférieur à 1 mois ; pour 2010 et plus, il est posé l'hypothèse de 1 mois de primes nettes d'annulations.

Les créances sur assurés, cédants et rétrocedant sont calculées sur la base des primes nettes, il s'agit principalement des créances sur cédants et rétrocedant. La durée moyenne constatée est de 5,9 mois environ entre 2007 et 2009. L'année 2006 étant l'année de démarrage, le taux de créance est anormalement élevé à 21,9 mois. Pour 2010 et plus il est posé l'hypothèse de 5,9 mois de créances sur associés.

Les dettes techniques sont calculées sur la base des risques en cours, des sinistres à payer et des provisions mathématiques ; le taux des dettes techniques représentait 4,9 mois entre 2006 et 2009. Pour 2010 et plus, les taux à appliquer sont les taux en vigueur.

Les dettes d'exploitations sont calculées sur la base des matières et fournitures, des services et des frais divers. Le taux observé entre 2006 et 2009 est de 13,2 mois. Pour 2010 et plus, il est posé l'hypothèse de 13,1 mois de consommation.

Les dettes envers assurés et cédants cessionnaire sont calculées sur la base des sinistres et des primes cédées en réassurance. Le taux constaté entre 2006 et 2009 est en moyenne de 5,1 mois. Pour 2010 et plus, il est posé une hypothèse de 5,1 mois des primes nettes d'annulations.

BFR	K DA	2010 & +		2010	2011	2012	2013	2014	2015
		Base (...mois)	Valeur ou taux						
Stocks matières		consomm. Fournit. bureau	3,3	12 629	15 155	17 731	20 568	23 653	27 201
Creances techniques		Com. reass. + sinistres reass.	13,6	713 463	731 007	954 251	1 175 817	1 405 002	1 767 587
Creances diverses		Primes nettes	1,0	290 052	348 063	407 233	472 391	543 249	624 737
Créances sur ass., cédants et rétrocedant		Primes nettes	5,9	1 703 012	2 043 614	2 391 028	2 773 593	3 189 632	3 668 077
Dettes techniques		REC+SAP+PM	selon réglementation	1 466 291	1 812 712	2 120 873	2 460 212	2 829 244	3 253 631
Dettes d'exploitation		M&F, services, F.divers	13,1	326 349	391 619	458 194	531 506	611 231	702 916
Dettes envers assurés, cedants & cessionnaires		Sinistres, primes cedees	5,1	950 549	1 070 588	1 308 003	1 555 853	1 818 800	2 176 632
<b>BFR</b>				<b>-24 033</b>	<b>-137 080</b>	<b>-116 825</b>	<b>-105 201</b>	<b>-97 738</b>	<b>-45 576</b>
Variation du BFR				484 194	-113 046	20 254	11 624	7 462	52 161

#### 7.2.4.17 La politique de résultat

Politique de résultat en 2011 & +	Base	Taux
Résultat net après Réserve légale distribué en n	n-1	30%

Le taux de distribution est fixé à titre d'hypothèse à 30% du résultat net distribuable après déduction de la RL. Il reste entendu qu'il n'est pas envisageable de distribuer des dividendes tant que le niveau des fonds propres n'est pas supérieur au niveau du capital.

## 7.2.5 Données prévisionnelles

Compte tenu de ces hypothèses, les comptes prévisionnels d'Alliance Assurances pour le période 2010-2015 se présenteront comme suit :

### Bilan & TCR 2010

N° des Comptes	ACTIF	Montant Brut	Amortissements ou Provisions	Montant Net	N° des Comptes	PASSIF	Montant
	<b>Investissement</b>					<b>Fonds Propres</b>	
20	Frais Préliminaires	25 057 021,47	25 057 021,47	0,00	10	Fonds Social	2 200 000 000,00
21	Valeurs Incorporelles	6 332 493,24	4 128 929,47	2 203 563,77	12	Primes d'Apports	0,00
22	Terrains	0,00	0,00	0,00	13	Réserves	31 288 845,73
24	Équipements de Production	354 855 381,41	96 982 616,73	257 872 764,68	15	Écart de réévaluation	0,00
25	Équipements Sociaux	370 579,14	159 110,01	211 469,13	16	Provisions Techniques	101 994 023,45
28	Investissements en Cours	0,00	0,00	0,00	18	Résultats en instance d'Affectation	0,00
	<b>TOTAL 2</b>	<b>386 615 475,26</b>	<b>126 327 677,68</b>	<b>260 287 797,58</b>	19	Provisions pour Pertes de Change	0,00
	<b>Stocks</b>					<b>TOTAL 1</b>	<b>2 333 282 869,18</b>
31	Matières et Fournitures	12 629 173,94	0,00	12 629 173,94		<b>Dettes</b>	
37	Stocks à l'Extérieur	0,00	0,00	0,00		Dettes Techniques	1 466 291 712,66
	<b>TOTAL 3</b>	<b>12 629 173,94</b>	<b>0,00</b>	<b>12 629 173,94</b>	51	Dettes d'Investissement	0,00
	<b>Créances</b>				52	Dettes de Stocks	0,00
41	Créances Techniques	713 463 387,63	0,00	713 463 387,63	53	Dettes de Stocks	0,00
42	Créances d'Investissement	1 368 285 736,11	0,00	1 368 285 736,11	54	Détention pour Compte	0,00
43	Créances de Stocks	0,00	0,00	0,00	55	Dettes envers les Associés et les Sociétés Apparentées	0,00
44	Créances/ Ass. & Stés App.		0,00	0,00	56	Dettes d'Exploitation	326 349 598,45
45	Avances pour Compte		0,00	0,00	57	Dettes envers les Assurés, Cessionnaires et Rétrocessionnaires	950 549 268,03
46	Avances d'Exploitation	290 052 512,14	0,00	290 052 512,14	58	Dettes Financières	0,00
47	Créances sur Assurés, Cédants et Rétrocedants	1 703 012 094,17	0,00	1 703 012 094,17	50	Comptes Créanciers de l'Actif	0,00
48	Disponibilités	1 343 079 034,62	0,00	1 343 079 034,62		<b>TOTAL</b>	<b>2 743 190 579,14</b>
40	Comptes Débiteurs du Passif		0,00	0,00		<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>614 336 287,87</b>
	<b>TOTAL 4</b>	<b>5 417 892 764,67</b>	<b>0,00</b>	<b>5 417 892 764,67</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 817 137 413,86</b>	<b>126 327 677,68</b>	<b>5 690 809 736,19</b>		<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>5 690 809 736,19</b>

N°	Désignation des Comptes	Débit	Crédit
700	Primes émises		3 602 452 200,77
703	Primes acceptées		
708	Primes cédées en réassurance	933 521 954,10	
71	Primes Reportées		
72	Commissions reçues de la réassurance		280 056 586,23
75	Transfert de Charges d'Assurance ou de Réassurance		
60	Sinistres	942 430 030,88	
67	Commissions & P.B.Versées	348 063 014,57	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 224 014 999,55</b>	<b>3 882 508 787,00</b>
80	<b>Marge d'Assurance ou de Réassurance</b>		<b>1 658 493 787,45</b>
80	Marge d'Assurance ou de Réassurance		1 658 493 787,45
74	Prestations Fournies		
77	Produits Divers		35 286 429,06
78	Transfert de Charges d'Exploitation		
61	Matières et Fournitures Consommées	46 466 784,40	
62	Services	243 644 110,20	
63	Frais de Personnel	407 281 561,17	
64	Impôts et Taxes	93 043 520,75	
65	Frais Financiers	34 806 301,46	
66	Frais Divers	8 043 785,53	
68	Dotations aux Amortissements et Provisions	41 379 102,52	
	<b>TOTAL</b>	<b>874 665 166,02</b>	<b>1 693 780 216,51</b>
83	<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>819 115 050,49</b>
79	Produits hors Exploitation		0,00
69	Charges hors Exploitation	0,00	
84	<b>Résultat hors Exploitation</b>		<b>0,00</b>
83	Résultat d'Exploitation	0,00	819 115 050,49
84	Résultat hors Exploitation	0,00	0,00
880	<b>Résultat Brut de l'Exploitation</b>		<b>819 115 050,49</b>
888	Dotations pour Provisions de Garantie	0,00	
889	Impôts sur les Bénéfices	204 778 762,62	
88	<b>Résultat de l'Exercice</b>		<b>614 336 287,87</b>

## Bilan &amp; TCR 2011

N° des Comptes	ACTIF	Montant Brut	Amortissements ou Provisions	Montant Net	N° des Comptes	PASSIF	Montant
	<b>Investissement</b>					<b>Fonds Propres</b>	
20	Frais Préliminaires	25 057 021,47	25 057 021,47	0,00	10	Fonds Social	2 200 000 000,00
21	Valeurs Incorporées	6 332 493,24	5 395 428,12	937 065,12	12	Primes d'Apports	0,00
22	Terrains	0,00	0,00	0,00	13	Réserves	62 005 660,12
24	Équipements de Production	371 766 369,89	132 495 692,55	239 270 677,35	15	Ecart de réévaluation	0,00
25	Équipements Sociaux	370 579,14	233 225,84	137 353,30	16	Provisions Techniques	130 021 331,76
28	Investissements en Cours	0,00	0,00	0,00	18	Résultats en instance d'Affectation	430 035 401,51
	<b>TOTAL 2</b>	<b>403 526 463,74</b>	<b>163 181 367,97</b>	<b>240 345 095,77</b>	19	Provisions pour Pertes de Change	0,00
	<b>Stocks</b>					<b>TOTAL 1</b>	<b>2 822 062 393,39</b>
31	Matières et Fournitures	15 155 008,72	0,00	15 155 008,72		<b>Dettes</b>	
37	Stocks à l'Extérieur	0,00	0,00	0,00		Dettes Techniques	1 812 712 179,87
	<b>TOTAL 3</b>	<b>15 155 008,72</b>	<b>0,00</b>	<b>15 155 008,72</b>	51	Dettes d'Investissement	0,00
	<b>Créances</b>				52	Dettes de Stocks	0,00
41	Créances Techniques	731 007 379,78	0,00	731 007 379,78	53	Dettes de Stocks	0,00
42	Créances d'Investissement	3 352 733 511,63	36 438 438,28	3 316 295 073,35	54	Détention pour Compte	0,00
43	Créances de Stocks	0,00	0,00	0,00	55	Dettes envers les Associés et les Sociétés Apparentées	0,00
44	Créances/Ass. & Stés App.		0,00	0,00	56	Dettes d'Exploitation	391 619 518,15
45	Avances pour Compte		0,00	0,00	57	Dettes envers les Assurés, Cessionnaires et Rétrocessionnaires	1 070 588 531,17
46	Avances d'Exploitation	348 063 014,57	0,00	348 063 014,57	58	Dettes Financières	0,00
47	Créances sur Assurés, Cédants et Rétrocedants	2 043 614 513,00	0,00	2 043 614 513,00	50	Comptes Créanciers de l'Actif	0,00
48	Disponibilités	145 955 705,95	0,00	145 955 705,95		<b>TOTAL</b>	<b>3 274 920 229,18</b>
40	Comptes Débiteurs du Passif		0,00	0,00		<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>743 453 168,57</b>
	<b>TOTAL 4</b>	<b>6 621 374 124,93</b>	<b>36 438 438,28</b>	<b>6 584 935 686,65</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 040 055 597,40</b>	<b>199 619 806,25</b>	<b>6 840 435 791,15</b>		<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>6 840 435 791,15</b>

N°	Désignation des Comptes	Débit	Crédit
700	Primes émises		4 322 942 640,93
703	Primes acceptées		
708	Primes cédées en réassurance	956 477 164,03	
71	Primes Reportées		
72	Commissions reçues de la réassurance		640 839 699,90
75	Transfert de Charges d'Assurance ou de Réassurance		
60	Sinistres	1 545 399 784,68	
67	Commissions & P.B. Versées	417 675 617,48	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 919 552 566,19</b>	<b>4 963 782 340,83</b>
80	<b>Marge d'Assurance ou de Réassurance</b>		<b>2 044 229 774,64</b>
80	Marge d'Assurance ou de Réassurance		2 044 229 774,64
74	Prestations Fournies		
77	Produits Divers		43 711 504,01
78	Transfert de Charges d'Exploitation		
61	Matières et Fournitures Consommées	55 760 141,28	
62	Services	292 372 932,24	
63	Frais de Personnel	484 212 522,72	
64	Impôts et Taxes	111 585 249,71	
65	Frais Financiers	41 767 561,75	
66	Frais Divers	9 652 542,64	
68	Dotations aux Amortissements et Provisions	101 319 436,89	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 096 670 387,22</b>	<b>2 087 941 278,65</b>
83	<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>991 270 891,43</b>
79	Produits hors Exploitation		0,00
69	Charges hors Exploitation	0,00	
84	<b>Résultat hors Exploitation</b>		<b>0,00</b>
83	Résultat d'Exploitation		991 270 891,43
84	Résultat hors Exploitation		0,00
880	<b>Résultat Brut de l'Exploitation</b>		<b>991 270 891,43</b>
888	Dotations pour Provisions de Garantie	0,00	
889	Impôts sur les Bénéfices	247 817 722,86	
88	<b>Résultat de l'Exercice</b>		<b>743 453 168,57</b>



## Bilan &amp; TCR 2012

N° des Comptes	ACTIF	Montant Brut	Amortissements ou Provisions	Montant Net	N° des Comptes	PASSIF	Montant
	<b>Investissement</b>					<b>Fonds Propres</b>	
20	Frais Préliminaires	25 057 021,47	25 057 021,47	0,00	10	Fonds Social	2 200 000 000,00
21	Valeurs Incorporelles	6 332 493,24	6 332 493,12	0,12	12	Primes d'Apports	0,00
22	Terrains	0,00	0,00	0,00	13	Réserves	99 178 318,55
24	Équipements de Production	389 522 907,80	169 784 422,16	219 738 485,65	15	Écart de réévaluation	0,00
25	Équipements Sociaux	370 579,14	307 341,66	63 237,48	16	Provisions Techniques	147 716 453,11
28	Investissements en Cours		0,00	0,00	18	Résultats en instance d'Affectation	950 452 619,51
	<b>TOTAL 2</b>	<b>421 283 001,65</b>	<b>201 481 278,41</b>	<b>219 801 723,25</b>	19	Provisions pour Pertes de Change	0,00
	<b>Stocks</b>					<b>TOTAL 1</b>	<b>3 397 347 391,17</b>
31	Matières et Fournitures	17 731 360,21	0,00	17 731 360,21		<b>Dettes</b>	
37	Stocks à l'Extérieur	0,00	0,00	0,00	51	Dettes Techniques	2 120 873 250,44
	<b>TOTAL 3</b>	<b>17 731 360,21</b>	<b>0,00</b>	<b>17 731 360,21</b>	52	Dettes d'Investissement	0,00
	<b>Créances</b>				53	Dettes de Stocks	0,00
41	Créances Techniques	954 251 926,09	0,00	954 251 926,09	54	Détention pour Compte	0,00
42	Créances d'Investissement	3 878 589 703,55	122 964 087,48	3 755 625 616,07	55	Dettes envers les Associés et les Sociétés Apparentées	0,00
43	Créances de Stocks	0,00	0,00	0,00	56	Dettes d'Exploitation	458 194 836,23
44	Créances/ Ass. & Stés App.		0,00	0,00	57	Dettes envers les Assurés, Cessionnaires et Rétro cessionnaires	1 308 003 602,19
45	Avances pour Compte		0,00	0,00	58	Dettes Financières	0,00
46	Avances d'Exploitation	407 233 727,04	0,00	407 233 727,04	50	Comptes Créiteurs de l'Actif	0,00
47	Créances sur Assurés, Cédants et Rétrocédants	2 391 028 980,21	0,00	2 391 028 980,21		<b>TOTAL</b>	<b>3 887 071 688,86</b>
48	Disponibilités	378 047 709,66	0,00	378 047 709,66		<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>839 301 962,50</b>
40	Comptes Débiteurs du Passif		0,00	0,00			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL 4</b>	<b>8 009 152 046,56</b>	<b>122 964 087,48</b>	<b>7 886 187 959,08</b>		<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>8 123 721 042,53</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 448 166 408,42</b>	<b>324 445 365,89</b>	<b>8 123 721 042,53</b>			

N°	Désignation des Comptes	Débit	Crédit
700	Primes émises		5 057 842 889,88
703	Primes acceptées		
708	Primes cédées en réassurance	1 248 578 607,12	
71	Primes Reportées		
72	Commissions reçues de la réassurance		836 547 666,77
75	Transfert de Charges d'Assurance ou de Réassurance		
60	Sinistres	1 808 117 748,07	
67	Commissions & P.B.Versées	488 680 472,45	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 543 376 827,64</b>	<b>5 894 390 556,65</b>
80	<b>Marge d'Assurance ou de Réassurance</b>		<b>2 349 013 729,01</b>
80	Marge d'Assurance ou de Réassurance		2 349 013 729,01
74	Prestations Fournies		
77	Produits Divers		58 043 268,33
78	Transfert de Charges d'Exploitation		
61	Matières et Fournitures Consommées	65 239 365,30	
62	Services	342 076 330,72	
63	Frais de Personnel	547 713 536,42	
64	Impôts et Taxes	130 276 278,45	
65	Frais Financiers	48 868 047,25	
66	Frais Divers	11 293 474,88	
68	Dotations aux Amortissements et Provisions	142 520 680,99	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 287 987 714,01</b>	<b>2 407 056 997,34</b>
83	<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>1 119 069 283,33</b>
79	Produits hors Exploitation		
69	Charges hors Exploitation	0,00	
84	<b>Résultat hors Exploitation</b>		<b>0,00</b>
83	Résultat d'Exploitation	0,00	1 119 069 283,33
84	Résultat hors Exploitation	0,00	0,00
880	<b>Résultat Brut de l'Exploitation</b>		<b>1 119 069 283,33</b>
888	Dotation pour Provisions de Garantie		
889	Impôts sur les Bénéfices	279 767 320,83	
88	<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>839 301 962,50</b>

## Bilan &amp; TCR 2013

N° des Comptes	ACTIF	Montant Brut	Amortissements ou Provisions	Montant Net	N° des Comptes	PASSIF	Montant
	<b>Investissement</b>					<b>Fonds Propres</b>	
20	Frais Préliminaires	25 057 021,47	25 057 021,47	0,00	10	Fonds Social	2 200 000 000,00
21	Valeurs Incorporelles	6 332 493,24	6 332 493,12	0,12	12	Primes d'Apports	0,00
22	Terrains	0,00	0,00	0,00	13	Réserves	141 143 416,67
24	Équipements de Production	408 167 272,61	208 937 588,25	199 229 684,36	15	Écart de réévaluation	0,00
25	Équipements Sociaux	370 579,14	370 578,66	0,48	16	Provisions Techniques	168 282 766,09
28	Investissements en Cours	0,00		0,00	18	Résultats en instance d'Affectation	1 537 963 993,26
	<b>TOTAL 2</b>	<b>439 927 366,46</b>	<b>240 697 681,50</b>	<b>199 229 684,96</b>	19	Provisions pour Pertes de Change	0,00
	<b>Stocks</b>					<b>TOTAL 1</b>	<b>4 047 390 176,02</b>
31	Matières et Fournitures	20 568 377,84	0,00	20 568 377,84		<b>Dettes</b>	
37	Stocks à l'Extérieur	0,00	0,00	0,00	51	Dettes Techniques	2 460 212 970,52
	<b>TOTAL 3</b>	<b>20 568 377,84</b>	<b>0,00</b>	<b>20 568 377,84</b>	52	Dettes d'Investissement	0,00
	<b>Créances</b>				53	Dettes de Stocks	0,00
41	Créances Techniques	1 175 817 645,32	0,00	1 175 817 645,32	54	Détention pour Compte	0,00
42	Créances d'Investissement	4 738 495 736,60	140 545 548,86	4 597 950 187,74	55	Dettes envers les Associés et les Sociétés Apparentées	0,00
43	Créances de Stocks	0,00	0,00	0,00	56	Dettes d'Exploitation	531 506 010,03
44	Créances/ Ass. & .Stés App.		0,00	0,00	57	Dettes envers les Assurés, Cessionnaires et Rétro cessionnaires	1 555 853 032,96
45	Avances pour Compte		0,00	0,00	58	Dettes Financières	0,00
46	Avances d'Exploitation	472 391 123,37	0,00	472 391 123,37	50	Comptes Crédeurs de l'Actif	0,00
47	Créances sur Assurés, Cédants et Rétrocédants	2 773 593 617,04	0,00	2 773 593 617,04		<b>TOTAL</b>	<b>4 547 572 013,50</b>
48	Disponibilités	386 249 179,06	0,00	386 249 179,06		<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 030 837 625,82</b>
40	Comptes Débiteurs du Passif		0,00	0,00			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL 4</b>	<b>9 546 547 301,40</b>	<b>140 545 548,86</b>	<b>9 406 001 752,54</b>		<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>9 625 799 815,34</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 007 043 045,70</b>	<b>381 243 230,36</b>	<b>9 625 799 815,34</b>			

N°	Désignation des Comptes	Débit	Crédit
700	Primes émises		5 867 097 752,27
703	Primes acceptées		
708	Primes cédées en réassurance	1 538 483 410,59	
71	Primes Reportées		
72	Commissions reçues de la réassurance		1 030 783 885,10
75	Transfert de Charges d'Assurance ou de Réassurance		
60	Sinistres	2 097 416 587,77	
67	Commissions & P.B. Versées	566 869 348,05	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 202 769 346,41</b>	<b>6 897 881 637,36</b>
80	<b>Marge d'Assurance ou de Réassurance</b>		<b>2 695 112 290,96</b>
80	Marge d'Assurance ou de Réassurance		2 695 112 290,96
74	Prestations Fournies		
77	Produits Divers		83 641 154,07
78	Transfert de Charges d'Exploitation		
61	Matières et Fournitures Consommées	75 677 663,75	
62	Services	396 808 543,63	
63	Frais de Personnel	633 571 334,02	
64	Impôts et Taxes	151 094 192,75	
65	Frais Financiers	56 686 934,80	
66	Frais Divers	13 100 430,86	
68	Dotations aux Amortissements et Provisions	77 364 177,45	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 404 303 277,27</b>	<b>2 778 753 445,03</b>
83	<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>1 374 450 167,76</b>
79	Produits hors Exploitation		0,00
69	Charges hors Exploitation	0,00	
84	<b>Résultat hors Exploitation</b>		<b>0,00</b>
83	Résultat d'Exploitation		1 374 450 167,76
84	Résultat hors Exploitation	0,00	0,00
880	<b>Résultat Brut de l'Exploitation</b>		<b>1 374 450 167,76</b>
888	Dotation pour Provisions de Garantie	0,00	
889	Impôts sur les Bénéfices	343 612 541,94	
88	<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>1 030 837 625,82</b>

## Bilan &amp; TCR 2014

N° des Comptes	ACTIF	Montant Brut	Amortissements ou Provisions	Montant Net	N° des Comptes	PASSIF	Montant
	<b>Investissement</b>					<b>Fonds Propres</b>	
20	Frais Préliminaires	25 057 021,47	25 057 021,47	0,00	10	Fonds Social	2 200 000 000,00
21	Valuers Incorporelles	6 332 493,24	6 332 493,12	0,12	12	Primes d'Apports	0,00
22	Terrains	0,00	0,00	0,00	13	Réserves	192 685 297,97
24	Équipements de Production	427 743 855,65	250 048 412,64	177 695 443,01	15	Ecart de réévaluation	0,00
25	Équipements Sociaux	370 579,14	370 578,66	0,48	16	Provisions Techniques	191 172 802,71
28	Investissements en Cours	0,00	0,00	0,00	18	Résultats en instance d'Affectation	2 259 550 331,33
	<b>TOTAL 2</b>	<b>459 503 949,50</b>	<b>281 808 505,89</b>	<b>177 695 443,61</b>	19	Provisions pour Pertes de Change	0,00
	<b>Stocks</b>					<b>TOTAL A</b>	<b>4 843 408 432,00</b>
31	Matières et Fournitures	23 653 634,52	0,00	23 653 634,52		<b>Dettes</b>	
37	Stocks à l'Extérieur	0,00	0,00	0,00	51	Dettes Techniques	2 829 244 916,09
	<b>TOTAL 3</b>	<b>23 653 634,52</b>	<b>0,00</b>	<b>23 653 634,52</b>	52	Dettes d'Investissement	0,00
	<b>Créances</b>				53	Dettes de Stocks	0,00
41	Créances Techniques	1 405 002 440,60	0,00	1 405 002 440,60	54	Détention pour Compte	0,00
42	Créances d'Investissement	5 630 417 718,80	161 947 640,80	5 468 470 078,00	55	Dettes envers les Associés et les Sociétés Apparentées	0,00
43	Créances de Stocks	0,00	0,00	0,00	56	Dettes d'Exploitation	611 231 911,53
44	Créances/Ass. & Stés App.		0,00	0,00	57	Dettes envers les Assurés, Cessionnaires et Rétro cessionnaires	1 818 800 442,95
45	Avances pour Compte		0,00	0,00	58	Dettes Financières	0,00
46	Avances d'Exploitation	543 249 791,88	0,00	543 249 791,88	50	Comptes Créanciers de l'Actif	0,00
47	Créances sur Assurés, Cédants et Rétrocédants	3 189 632 659,60	0,00	3 189 632 659,60		<b>TOTAL</b>	<b>5 259 277 270,58</b>
48	Disponibilités	536 023 803,41	0,00	536 023 803,41		<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 241 042 149,03</b>
40	Comptes Débiteurs du Passif		0,00	0,00			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL 4</b>	<b>11 304 326 414,29</b>	<b>161 947 640,80</b>	<b>11 142 378 773,49</b>		<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>11 343 727 851,61</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 787 483 998,30</b>	<b>443 756 146,69</b>	<b>11 343 727 851,61</b>			

N°	Désignation des Comptes	Débit	Crédit
700	Primes émises		6 747 162 415,11
703	Primes acceptées		
708	Primes cédées en réassurance	1 838 357 295,71	
71	Primes Reportées		
72	Commissions reçues de la réassurance		1 231 699 388,13
75	Transfert de Charges d'Assurance ou de Réassurance		
60	Sinistres	2 412 029 075,93	
67	Commissions & P.B. Versées	651 899 750,25	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 902 286 121,89</b>	<b>7 978 861 803,23</b>
80	<b>Marge d'Assurance ou de Réassurance</b>		<b>3 076 575 681,34</b>
80	Marge d'Assurance ou de Réassurance		3 076 575 681,34
74	Prestations Fournies		
77	Produits Divers		206 889 702,91
78	Transfert de Charges d'Exploitation		
61	Matières et Fournitures Consommées	87 029 313,31	
62	Services	456 329 825,18	
63	Frais de Personnel	745 713 460,14	
64	Impôts et Taxes	174 011 496,77	
65	Frais Financiers	65 189 975,03	
66	Frais Divers	15 065 495,49	
68	Dotations aux Amortissements et Provisions	85 402 952,95	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 628 742 518,87</b>	<b>3 283 465 384,25</b>
83	<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>1 654 722 865,38</b>
79	Produits hors Exploitation		
69	Charges hors Exploitation	0,00	
84	<b>Résultat hors Exploitation</b>		<b>0,00</b>
83	Résultat d'Exploitation	0,00	1 654 722 865,38
84	Résultat hors Exploitation	0,00	0,00
880	<b>Résultat Brut de l'Exploitation</b>		<b>1 654 722 865,38</b>
888	Dotations pour Provisions de Garantie	0,00	
889	Impôts sur les Bénéfices	413 680 716,34	
88	<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>1 241 042 149,03</b>

## Bilan &amp; TCR 2015

N° des Comptes	ACTIF	Montant Brut	Amortissements ou Provisions	Montant Net	N° des Comptes	PASSIF	Montant
	<b>Investissement</b>					<b>Fonds Propres</b>	
20	Frais Préliminaires	25 057 021,47	25 057 021,47	0,00	10	Fonds Social	2 200 000 000,00
21	Valeurs Incorporelles	6 332 493,24	6 332 493,12	0,12	12	Primes d'Apports	0,00
22	Terrains	0,00	0,00	0,00	13	Réserves	235 644 422,86
24	Équipements de Production	448 299 267,85	293 214 778,26	155 084 489,59	15	Ecart de réévaluation	0,00
25	Équipements Sociaux	370 579,14	370 578,66	0,48	16	Provisions Techniques	213 085 635,51
28	Investissements en Cours	0,00	0,00	0,00	18	Résultats en instance d'Affectation	3 128 279 835,66
	<b>TOTAL 2</b>	<b>480 059 361,70</b>	<b>324 974 871,51</b>	<b>155 084 490,19</b>	19	Provisions pour Pertes de Change	0,00
	<b>Stocks</b>					<b>TOTAL 4</b>	<b>5 777 009 894,03</b>
31	Matières et Fournitures	27 201 679,69	0,00	27 201 679,69		<b>Dettes</b>	
37	Stocks à l'Extérieur	0,00	0,00	0,00	51	Dettes Techniques	3 253 631 653,51
	<b>TOTAL 3</b>	<b>27 201 679,69</b>	<b>0,00</b>	<b>27 201 679,69</b>	52	Dettes d'Investissement	0,00
	<b>Créances</b>				53	Dettes de Stocks	0,00
41	Créances Techniques	1 767 587 733,56	0,00	1 767 587 733,56	54	Détention pour Compte	0,00
42	Créances d'Investissement	6 676 717 289,01	154 260 572,90	6 522 456 716,12	55	Dettes envers les Associés et les Sociétés Apparentées	0,00
43	Créances de Stocks	0,00	0,00	0,00	56	Dettes d'Exploitation	702 916 698,26
44	Créances/ Ass. & Stés App.	0,00	0,00	0,00	57	Dettes envers les Assurés, Cessionnaires et Rétro cessionnaires	2 176 632 692,68
45	Avances pour Compte	0,00	0,00	0,00	58	Dettes Financières	0,00
46	Avances d'Exploitation	624 737 260,66	0,00	624 737 260,66	50	Comptes Crédeurs de l'Actif	0,00
47	Créances sur Assurés, Cédants et Rétrocédants	3 668 077 558,54	0,00	3 668 077 558,54		<b>TOTAL</b>	<b>6 133 181 044,45</b>
48	Disponibilités	546 618 829,64	0,00	546 618 829,64		<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 401 573 329,93</b>
40	Comptes Débiteurs du Passif	0,00	0,00	0,00			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL 4</b>	<b>13 283 738 671,42</b>	<b>154 260 572,90</b>	<b>13 129 478 098,52</b>		<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>13 311 764 268,41</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 790 999 712,81</b>	<b>479 235 444,40</b>	<b>13 311 764 268,41</b>			

N°	Désignation des Comptes	Débit	Crédit
700	Primes émises		7 759 236 777,37
703	Primes acceptées		
708	Primes cédées en réassurance	2 312 777 338,96	
71	Primes Reportées		
72	Commissions reçues de la réassurance		1 549 560 817,10
75	Transfert de Charges d'Assurance ou de Réassurance		
60	Sinistres	2 773 833 437,32	
67	Commissions & P.B.Versées	749 684 712,79	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 836 295 489,07</b>	<b>9 308 797 594,47</b>
80	<b>Marge d'Assurance ou de Réassurance</b>		<b>3 472 502 105,41</b>
80	Marge d'Assurance ou de Réassurance		3 472 502 105,41
74	Prestations Fournies		
77	Produits Divers		241 566 102,53
78	Transfert de Charges d'Exploitation		
61	Matières et Fournitures Consommées	100 083 710,31	
62	Services	524 779 298,95	
63	Frais de Personnel	870 450 984,38	
64	Impôts et Taxes	200 303 852,77	
65	Frais Financiers	74 968 471,28	
66	Frais Divers	17 325 319,82	
68	Dotations aux Amortissements et Provisions	57 392 130,52	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 845 303 768,02</b>	<b>3 714 068 207,93</b>
83	<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>1 868 764 439,91</b>
79	Produits hors Exploitation		
69	Charges hors Exploitation	0,00	
84	<b>Résultat hors Exploitation</b>		<b>0,00</b>
83	Résultat d'Exploitation	0,00	1 868 764 439,91
84	Résultat hors Exploitation	0,00	0,00
880	<b>Résultat Brut de l'Exploitation</b>		<b>1 868 764 439,91</b>
888	Dotations pour Provisions de Garantie		
889	Impôts sur les Bénéfices	467 191 109,98	
88	<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>1 401 573 329,93</b>

**Analyse des Bilans**

Les bilans prévisionnels se présenteront comme suit :

Bilans – actif	KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Frais préliminaires		25 057	25 057	25 057	25 057	25 057	25 057
Valeurs incorporelles		6 332	6 332	6 332	6 332	6 332	6 332
Terrains							
Équipements de production		354 855	371 766	389 522	408 167	427 743	448 299
Équipements sociaux		370	370	370	370	370	370
Investissements en cours							
Amortissements		126 327	163 181	201 481	240 697	281 808	324 974
<b>Investissements nets</b>		<b>260 287</b>	<b>240 345</b>	<b>219 801</b>	<b>199 229</b>	<b>177 695</b>	<b>155 084</b>
<b>Stocks matières</b>		<b>12 629</b>	<b>15 155</b>	<b>17 731</b>	<b>20 568</b>	<b>23 653</b>	<b>27 201</b>
Créances d'investissements/participations			1 410 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000	1 410 000
Provisions P/depreciation des participations			36 438	122 964	140 545	161 947	154 260
Créances d'investissements/placements		1 368 285	1 942 733	2 468 589	3 328 495	4 220 417	5 266 717
Créances techniques		713 463	731 007	954 251	1 175 817	1 405 002	1 767 587
Créances diverses		290 052	348 063	407 233	472 391	543 249	624 737
Créances sur ass., cédants et rétrocedant		1 703 012	2 043 614	2 391 028	2 773 593	3 189 632	3 668 077
<b>Créances nettes</b>		<b>4 074 813</b>	<b>6 438 979</b>	<b>7 508 140</b>	<b>9 019 752</b>	<b>10 606 354</b>	<b>12 582 859</b>
Disponibilités		1 343 079	145 955	378 047	386 249	536 023	546 618
Résultat de l'exercice(déficit)							
<b>Total actif</b>		<b>5 690 809</b>	<b>6 840 435</b>	<b>8 123 721</b>	<b>9 625 799</b>	<b>11 343 727</b>	<b>13 311 764</b>

Bilans – passif	KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fonds social		2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
Reserve légale		15 644	46 361	83 533	125 498	177 040	220 000
Réserves facultatives		15 644	15 644	15 644	15 644	15 644	15 644
Provisions techniques		101 994	130 021	147 716	168 282	191 172	213 085
Liaisons inter-unîtes							
Résultats en instance d'affectation			430 035	950 452	1 537 963	2 259 550	3 128 279
<b>Total fonds propres</b>		<b>2 333 282</b>	<b>2 822 062</b>	<b>3 397 347</b>	<b>4 047 390</b>	<b>4 843 408</b>	<b>5 777 009</b>
Dettes techniques		1 466 291	1 812 712	2 120 873	2 460 212	2 829 244	3 253 631
Dettes envers les associés, les sociétés apparentées							
Dettes d'exploitation		326 349	391 619	458 194	531 506	611 231	702 916
Dettes envers assureurs, cédants & cessionnaires		950 549	1 070 588	1 308 003	1 555 853	1 818 800	2 176 632
Dettes financières							
Résultat de l'exercice(bénéfice)		614 336	743 453	839 301	1 030 837	1 241 042	1 401 573
<b>Total passif</b>		<b>5 690 809</b>	<b>6 840 435</b>	<b>8 123 721</b>	<b>9 625 799</b>	<b>11 343 727</b>	<b>13 311 764</b>

Tableaux des comptes de résultats KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	CAGR 10/15
Primes émises nettes	3 480 630	4 176 756	4 886 804	5 668 693	6 518 997	7 496 847	17%
Cout de police	121 822	146 186	171 038	198 404	228 164	262 389	17%
Taux de cout de police	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	
Primes cédées en réassurance	933 521	956 477	1 248 578	1 538 483	1 838 357	2 312 777	20%
Taux de réassurance	26,8%	22,9%	25,6%	27,1%	28,2%	30,9%	
Provisions mathématiques							
Commissions reçues de la réassurance	280 056	286 943	374 573	461 545	551 507	693 833	20%
Sinistres	1 287 833	1 545 399	1 808 117	2 097 416	2 412 029	2 773 833	17%
Taux de sinistres	37%	37%	37%	37%	37%	37%	
Sinistres a charge de la réassurance	345 403	353 896	461 974	569 238	680 192	855 727	20%
Commissions versées	348 063	417 675	488 680	566 869	651 899	749 684	17%
Taux de commissions versées	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	0%
<b>Marge d'assurance</b>	<b>1 658 493</b>	<b>2 044 229</b>	<b>2 349 013</b>	<b>2 695 112</b>	<b>3 076 575</b>	<b>3 472 502</b>	<b>16%</b>
Taux de marge d'assurance	47,6%	48,9%	48,1%	47,5%	47,2%	46,3%	-1%
Total produits divers	35 286	43 711	58 043	83 641	206 889	241 566	47%
Produits divers (Placements)	35 286	43 711	58 043	83 641	109 959	141 001	32%
Produits divers (Participations)					96 930	100 564	
Matières & fournitures consommées	46 466	55 760	65 239	75 677	87 029	100 083	17%
Taux de conso. de mat. & Fourni.	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	0,0%
Services	243 644	292 372	342 076	396 808	456 329	524 779	17%
Taux de consommation des services	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	0%
Frais de personnel	407 281	484 212	547 713	633 571	745 713	870 450	16%
Taux de frais de personnel	11,7%	12%	11%	11%	11%	12%	0%
Impôts et taxes	93 043	111 585	130 276	151 094	174 011	200 303	17%
Taux des impôts et taxes	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	0%
Frais financiers	34 806	41 767	48 868	56 686	65 189	74 968	17%
Taux de frais financiers	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	0%
Frais divers	8 043	9 652	11 293	13 100	15 065	17 325	17%
Taux de frais divers	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0%
Dotations aux amortissement	35 162	36 853	38 299	39 216	41 110	43 166	4%
Prov.P/Compl.Obligat. Aux dettes tech.	-31 385	12 878	13 135	14 464	15 730	18 090	-190%
Prov.P/risques catastroph.(CAT-NAT)	37 602	15 148	4 559	6 101	7 159	3 822	-37%
Provisions depreciation participations		36 438	86 525	17 581	21 402	-7 687	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>819 115</b>	<b>991 270</b>	<b>1 119 069</b>	<b>1 374 450</b>	<b>1 654 722</b>	<b>1 868 764</b>	<b>18%</b>
taux de resultat d'exploitation	23,5%	23,7%	22,9%	24,2%	25,4%	24,9%	1%
<b>Résultat hors exploitation</b>							
<b>Résultat brut de l'exercice</b>	<b>819 115</b>	<b>991 270</b>	<b>1 119 069</b>	<b>1 374 450</b>	<b>1 654 722</b>	<b>1 868 764</b>	<b>18%</b>
Provision de garantie							
Impôts sur les bénéfices	204 778	247 817	279 767	343 612	413 680	467 191	18%
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>614 336</b>	<b>743 453</b>	<b>839 301</b>	<b>1 030 837</b>	<b>1 241 042</b>	<b>1 401 573</b>	<b>18%</b>
Taux de resultat net	17,7%	17,8%	17,2%	18,2%	19,0%	18,7%	

## 7.2.6 Les performances du projet

Il s'agit d'apprécier les performances du projet sous l'angle du respect des obligations légales et réglementaires et en termes de réalisations et résultats financiers.

### Les obligations légales et réglementaires :

- Le capital social minimum légal,
- Les engagements réglementés,

Ils sont constitués des réserves prévues par le plan comptable, les provisions techniques (provision de garantie + provision pour complément obligatoire aux dettes techniques) et les dettes techniques (en AP les provisions mathématiques). Ces provisions sont normalement calculées, la provision de garantie n'est pas constituée compte tenu que le capital social suffit à lui seul à dépasser les trois ratios cités par le DE 95-342 du 30/8010/1995 relatif aux engagements réglementés

La représentation et le placement des engagements réglementés :

Le DE 95-342 du 30/8010/1995 relatif aux engagements réglementés mentionne dans son article 10 que les réserves, les provisions techniques et les dettes techniques doivent être représentées à l'actif du Bilan par les éléments suivants :

- Valeurs d'Etat,
- Autres valeurs mobilières et titres participatifs,
- Actifs immobiliers,
- Autres placements.

L'arrêté du 2/10/1996 précise que les engagements réglementés doivent être représentés à l'actif du Bilan à hauteur de 50% en valeurs d'Etat et le reste à répartir entre les autres éléments d'actifs

La quasi totalité des engagements réglementés est représentée à l'actif sous forme de placements.

Engagements techniques Vs placements KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Reserve légale	15 644	46 361	83 533	125 498	177 040	220 000
Réserves facultatives	15 644	15 644	15 644	15 644	15 644	15 644
Provisions techniques	101 994	130 021	147 716	168 282	191 172	213 085
Dettes techniques	1 466 291	1 812 712	2 120 873	2 460 212	2 829 244	3 253 631
autres provisions						
Engagements techniques	1 599 574	2 004 739	2 367 768	2 769 639	3 213 103	3 702 361
Placements (hors part du capital placé)	1 568 285	1 942 733	2 268 589	2 628 495	3 020 417	3 466 717
Taux de placements	98%	97%	96%	95%	94%	94%

• **La marge de solvabilité :**

Les compagnies d'assurances doivent justifier en permanence d'un supplément aux dettes techniques, ce supplément est la marge de solvabilité. La marge de solvabilité est constituée ainsi :

- Le Capital social
- Les réserves réglementées ou non,
- La provision de garantie,
- La provision pour complément obligatoire aux dettes techniques,
- Les autres provisions réglementées ou non,

La marge de solvabilité doit être égale au moins à 15% des dettes techniques et doit être à tout moment de l'année supérieure à 20% du chiffre d'affaires TTC nettes d'annulations et de réassurance.

Eléments de la marge de solvabilité KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital social	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
Réserves réglementées	15 644	46 361	83 533	125 498	177 040	220 000
Réserves non réglementées	15 644	15 644	15 644	15 644	15 644	15 644
Provision de garantie						
Provision P/complément obligatoire	-31 385	12 878	13 135	14 464	15 730	18 090
Provision P/ CAT-NAT	37 602	15 148	4 559	6 101	7 159	3 822
Autres provisions						
<b>Marge de solvabilité</b>	<b>2 237 505</b>	<b>2 290 032</b>	<b>2 316 873</b>	<b>2 361 709</b>	<b>2 415 575</b>	<b>2 457 557</b>

Ratio de solvabilité KDA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
15% dettes techniques	219 943	271 906	318 130	369 031	424 386	488 044
20% CA TTC net des annulations et de réassurance	596 023	753 545	851 344	966 469	1 095 269	1 213 072

Taux de solvabilité	2010	2011	2012	2013	2014	2015
15% dettes techniques	10,2	8,4	7,3	6,4	5,7	5,0
20% CA TTC net des annulations et de réassurance	3,8	3,0	2,7	2,4	2,2	2,0

Le DE 95-343 du 30/10/1995 précise que la marge de solvabilité doit être en permanence supérieure aux deux ratios cités. Le taux de solvabilité est ici en permanence supérieur à 100% des deux ratios



## Les réalisations et résultats financiers

✓ La structure du patrimoine :

Structure	2010	2011	2012	2013	2014	2015
FRN	2 687 331	3 325 170	4 016 847	4 878 998	5 906 755	7 023 498
BFR	-24 033	-137 080	-116 825	-105 201	-97 738	-45 576
Placements & Participations	1 368 285	3 316 295	3 755 625	4 597 950	5 468 470	6 522 456
Trésorerie	1 343 079	145 955	378 047	386 249	536 023	546 618

La structure est équilibrée, le FRN est positif et couvre largement les BFR et les placements et participations

✓ L'exploitation

Exploitation	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Primes nettes	3 480 630	4 176 756	4 886 804	5 668 693	6 518 997	7 496 847
Evolution	25%	20%	17%	16%	15%	15%
Sinistres	1 287 833	1 545 399	1 808 117	2 097 416	2 412 029	2 773 833
Evolution	26%	20%	17%	16%	15%	15%
Sinistres/Primes	37%	37%	37%	37%	37%	37%
marge d'assurances	1 658 493	2 044 229	2 349 013	2 695 112	3 076 575	3 472 502
Evolution	35%	23%	15%	15%	14%	13%
Taux de marge nette des annulations	48%	49%	48%	48%	47%	46%
EBITDA* nette des annulations	895 300	1 134 357	1 310 458	1 508 501	1 805 315	2 001 125
Evolution	54%	27%	16%	15%	20%	11%
EBITDA margin nette des annulations	26%	27%	27%	27%	28%	27%
Résultat net	614 336	743 453	839 301	1 030 837	1 241 042	1 401 573
Evolution	96%	21%	13%	23%	20%	13%
Taux de profit net	18%	18%	17%	18%	19%	19%

(\*)EBITDA = Résultat avant frais fi., IBS, provisions et amortissements

L'activité est en développement permanent à 46% environ par an depuis la création de la compagnie. Le taux sinistre/Primes est relativement modeste à 37% des primes nettes et l'EBITDA margin nette des annulations est d'un bon niveau 27% environ. Le taux de profit tourne autour de 20%.

## ✓ La rentabilité

Rentabilité	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ROS = Res. Net/Primes nettes	18%	18%	17%	18%	19%	19%
ROA = primes nettes/total actif	61%	61%	60%	59%	57%	56%
Leverage = Total passif/Capital	259%	311%	369%	438%	516%	605%
ROE = Res.net/Capital	28%	34%	38%	47%	56%	64%

ROS=Return on sales = taux de profit

ROA= Return on assets = Rotation de l'actif

ROE = Return on equity = rentabilité des fonds propres

Le ROE est en baisse en 2010 du fait d'une réduction de l'effet de levier suite à l'augmentation de capital. Cependant, le ROE reste d'un bon niveau et se maintient à 24% environ.

## 8. ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA NOTICE D'INFORMATION

### 8.1 Signature du Président Directeur Général d'Alliance Assurances Spa

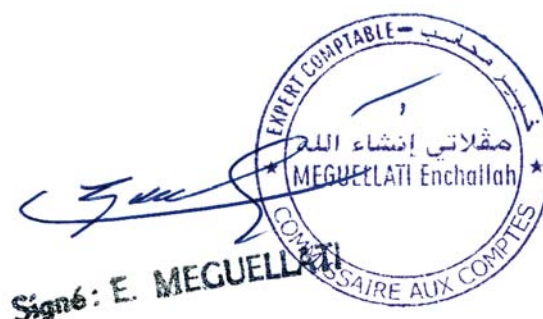
" À notre connaissance, les données de la présente notice d'informations sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ".



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Hassen KHELIFATI". Below the signature is the printed name "Président Directeur Général". To the right of the signature is a circular blue stamp. The stamp contains the text "ALLIANCE ASSURANCES" at the top, "Direction Générale" in the center, and "Centre Commercial EL-MAJMA" at the bottom. It also includes contact information: "Tél : 021 34 13 10" and "Fax : 021 34 12 25".

### 8.2 Signature du commissaire aux comptes :

" Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables fournies dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ".



The image shows a handwritten signature in blue ink. Below the signature is a circular blue stamp. The stamp contains the text "COMPTABLE" at the top, "MEGUELLATI Enchallah" in the center, and "COMMISSAIRE AUX COMPTES" at the bottom. Below the stamp, the text "Signé: E. MEGUELLATI" is printed.

Visa de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse.

Par application des articles 41 et 42 du décret législatif n° 93-10 du 23 Mai 1993, modifié et complété, relatif à la Bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a apposé sur la présente notice le visa N° 2010/02 du 08 août 2010.

## 9. GLOSSAIRE

<b>Agent d'assurance</b>	L'agent général d'assurance est le représentant ou mandataire d'une compagnie d'assurances qui place ses contrats auprès de la clientèle. À ce titre il engage la responsabilité de la compagnie
<b>Assurance</b>	un service qui fournit une prestation lors de la survenance d'un risque. La prestation, généralement financière, peut être destinée à un individu, une association ou une entreprise, en échange de la perception d'une cotisation ou prime. Par extension, l'assurance est le secteur économique qui regroupe les activités de conception, de production et commercialisation de ce type de service.
<b>Assurance de personnes</b>	L'assurance de personnes est une assurance qui couvre des personnes physiques contre les accidents corporels, l'invalidité, la maladie, le décès. On peut y inclure aussi l'assistance voyage... Elle est souscrite soit à titre individuel, soit à titre collectif (assurance-groupe)
<b>Assurance de groupe</b>	Une assurance-groupe ou une assurance collective est un système d'assurance ouvert à tous les membres d'une même collectivité (ex : employés d'une entreprise ou d'une institution, membres d'une profession, emprunteurs d'une banque...).
<b>Assurance individuelle</b>	Une assurance souscrite à titre privé, elle vise à vous couvrir pour les conséquences matérielles d'un accident corporel
<b>Assurance dommage</b>	Ensemble des assurances couvrant les dommages subis par des choses, ou assurance de choses (tels qu'incendies, explosions, etc...) et les responsabilités, par opposition aux assurances de personnes.
<b>Assurance IARD</b>	Abréviation : Incendie, Accidents, Risques Divers. Elle désigne une branche, une catégorie d'assurance dommage.
<b>Assurance de risques techniques</b>	Les risques techniques (Engineering) relatifs aux chantiers et machines. Les contrats tous risques chantiers et tous risques montage concernent l'assurance des entreprises et font partie des «risques techniques».
<b>Assurance Non vie</b>	Une capitalisation « en cas de décès » (assurance décès) donnant lieu au versement d'un capital au bénéficiaire.
<b>Assurance Vie</b>	Une capitalisation « en cas de vie » donnant lieu au bénéfice du titulaire (ou dans certains cas de ses ayants droit) au versement d'un capital ou d'une rente après une certaine date
<b>Assuré</b>	Personne garantie par un contrat d'assurance
<b>Assureur</b>	Personne, société qui garantit contre un risque via un contrat d'assurance.
<b>Bénéficiaire</b>	Toute personne physique ou morale au profit de laquelle l'assurance a été contractée. Elle peut être désignée aux conditions particulières du contrat ou bien apparaître dans les conditions générales sous les appellations de : conjoint survivant, d'ayants droit ou encore d'héritier né ou à naître. Le bénéficiaire recevra l'indemnité due par l'assureur en cas de réalisation du risque assuré.
<b>Branches (d'assurances)</b>	Les diverses opérations d'assurances que la société est habilitée à pratiquer. Elles sont répertoriées par le Ministère des finances. Une société d'assurance peut avoir l'agrément pour une branche ou pour plusieurs d'entre elles. Pour chacune elle doit répondre à des critères particuliers de réserves et de dotations.
<b>Chargements</b>	Un montant intégré dans la prime qui vise à couvrir les frais de gestion et d'acquisition engagés par l'entreprise d'assurance et/ou de réassurance,
<b>Commission</b>	C'est le pourcentage de la cotisation perçue par tout intermédiaire et qui constitue sa rémunération. L'agent général ou le courtier peuvent être payés à la commission : Lorsque l'affaire est réalisée (au comptant) ou à chaque cotisation honorée (au terme).
<b>Contrat d'assurance</b>	Document constatant les engagements mutuels de l'assureur et de l'assuré pour la garantie d'un risque déterminé. Il est signé par les deux parties.
<b>Contrats en unités de compte</b>	C'est un contrat dont les primes versées sont investies dans un ou plusieurs fonds. Les fonds peuvent être des SICAV, OPCVM

**GLOSSAIRE**

<b>Courtier</b>	Le courtier d'assurance est une personne physique ou morale qui fait profession à son compte de s'entremettre entre les preneurs d'assurance et les sociétés d'assurances, en vue de faire souscrire un contrat d'assurance. Le courtier est mandataire de l'assuré et est responsable envers lui.
<b>Domage</b>	Atteinte portée à l'intégrité d'une personne ou d'une chose.
<b>Garantie</b>	Engagement pris d'intervenir par une prestation de service ou un paiement en cas de survenance d'un évènement déterminé. En assurance : engagement de l'assureur pris en vue de fournir une prestation convenue, soit en cas de survenance d'un évènement désigné par la police, soit à l'échéance d'un terme fixé par le contrat.
<b>Gestion spéciale des rentes</b>	Ensemble de réserves techniques affectées à la gestion des risques liés aux accidents du travail
<b>Indemnité</b>	En responsabilité civile, somme d'argent destinée à compenser le préjudice subi par une victime. En assurance de dommages, l'assureur peut prévoir qu'une part du dommage demeure à la charge de l'assuré, qui reste alors son propre assureur pour celle-ci. Elle peut prendre la forme d'une franchise, d'un découvert obligatoire, d'un plafond de garantie, d'une règle proportionnelle, d'une exclusion, d'une nullité, d'une déchéance.
<b>Intermédiaire d'assurances</b>	Les intermédiaires d'assurance, sont les personnes physiques ou morales autorisées à présenter des opérations d'assurance. Ils sont de deux (02) sortes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Agents Généraux (dans la réglementation actuelle il n'est pas prévu des personnes morales) ;</li> <li>• Les Courtiers (personnes physiques ou morales).</li> </ul>
<b>Participation aux bénéfices</b>	Somme tirée des bénéfices de la société et versée annuellement au souscripteur, et qui est fonction des frais réels et prévus de l'assureur. Les participations ne sont pas garanties et dépendent de la mortalité et de la morbidité, des revenus de placement, des dépenses et de divers autres facteurs.
<b>Police d'assurance</b>	Document signé par la société d'assurance et le souscripteur, qui matérialise le contrat d'assurance et qui en constitue la preuve écrite.
<b>Primes acquises</b>	Portion de la prime correspondant à la durée courue par un risque à la fin de l'exercice.
<b>Prime cédées en réassurance</b>	Primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par la cédante au cessionnaire (assureur ou réassureur) en contrepartie des risques qu'il a accepté de garantir
<b>Primes émises</b>	Ce sont les primes ayant fait l'objet d'une émission. On distingue généralement en assurance non-vie les primes comptant, relatives aux affaires nouvelles et les primes terme, pour les affaires en tacite reconduction ou pour celles dont les primes sont fractionnées c'est à dire dont le paiement est effectué selon un échéancier prédéterminé indépendant de la période de garantie contractuelle.
<b>Provisions techniques</b>	Engagement constitué, sur le plan financier, par une entreprise en activité.
<b>Provision pour primes non acquises</b>	Provisions couvrant, pour chacun des contrats, la part des primes émises de l'exercice se rapportant à la période comprise entre la date de clôture du bilan et la date d'échéance de ces contrats.
<b>Provisions pour sinistres à payer</b>	Provisions pour sinistres survenus mais non encore réglés. Elles font l'objet d'estimations par les cédantes qui les communiquent au réassureur.
<b>Provisions mathématiques</b>	La provision mathématique d'un contrat d'assurance vie est la différence entre les engagements de l'assureur et ceux de l'assuré à un instant donné. Les engagements de l'assuré diminuent d'année en année et seront nuls après paiement de la prime annuelle, au contraire, les engagements de l'assureur croissent d'année en année pour devenir maximaux au terme du contrat. Le montant de la provision mathématique du contrat est inscrit au passif du bilan de l'assureur car elle est considérée appartenir à l'assuré.

**GLOSSAIRE**

<b>Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques</b>	Ces provisions sont constituées pour faire face à la dépréciation de la valeur des placements effectués en représentation des provisions techniques
<b>Réassurance</b>	Opération par laquelle un assureur, le cédant, cède à un autre assureur, le réassureur ou cessionnaire, une partie d'un risque que lui-même a pris en charge en direct. Cette pratique se justifie par le désir de limiter les risques auquel l'assureur s'expose et d'éviter qu'un sinistre dont l'ampleur serait catastrophique ne le conduise à la ruine. L'existence du réassureur n'est pas connue des assurés et l'assureur reste seul responsable à leur égard. L'assureur et le réassureur sont liés par un contrat, ou traité de réassurance, par lequel le cédant cède une partie de ses primes au cessionnaire, à charge pour lui de payer une partie des sinistres.
<b>Responsabilité civile générale</b>	Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir aux termes des articles 124,136, 138 et 140 du code civil, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels subis à la suite d'un accident, par les tiers, chaque fois que cette responsabilité civile est recherchée, directement ou indirectement, pour quelque cause que ce soit, du fait de l'activité déclarée.
<b>Risque</b>	Dans le sens courant : les coups du sort contre lesquels on désire se prémunir. La définition technique : Evènement futur et aléatoire dont la survenance ne dépend pas exclusivement de la volonté de l'assuré. Dans le vocabulaire des assureurs : l'ensemble des périls couverts par l'assurance et classés dans une même catégorie. C'est sur le risque que repose la garantie. Il doit être aléatoire et incertain.
<b>Sinistre</b>	Un sinistre signifie la survenance ou la réalisation d'un évènement aléatoire susceptible d'entraîner l'exécution d'une garantie prévue dans un contrat d'assurance. Il suppose, l'existence d'un fait dommageable (un incendie, un vol, un dégât des eaux, un décès, une atteinte corporelle, etc. ...)
<b>Souscripteur</b>	Le souscripteur est la personne (physique ou morale) qui prend l'initiative du contrat d'assurance, le signe et en règle les primes ou cotisations. Ce terme peut-être remplacé par l'expression « preneur d'assurance » afin d'éviter toute confusion avec : Souscripteur de société d'assurance, personne employée par une société d'assurance et qui est chargée d'étudier les conditions de tarification et accepter ou refuser les contrats proposés par les intermédiaires d'assurance.
<b>Tables de mortalité</b>	(Elle est appelée aussi table de survie). C'est un outil qui permet de suivre minutieusement le destin d'une population. Elle est utilisée en démographie et en actuariat afin d'étudier le nombre de décès, les probabilités de décès ou de survie et l'espérance de vie selon l'âge et le sexe.
<b>Temporaire Décès</b>	La temporaire ou la temporaire décès, c'est le cas de décès de l'assuré pendant la durée du contrat, l'assureur verse un capital (capital décès) au bénéficiaire désigné.
<b>CNA (Conseil National des Assurances)</b>	Organe consultatif présidé par le Ministre des Finances et consulté sur les questions relatives à l'activité du secteur des assurances. (Voir art.274 de l'Ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995). La composition du Conseil National des Assurances a été modifiée par la Loi 06-04 du 20 février 2006 : Art.276 (Modifié par l'art.61 L 06-04).
<b>FGA (Fonds de Garantie Automobile)</b>	Anciennement appelé (FSI) Fonds Spécial d'Indemnisation. Il est chargé de supporter tout ou partie des indemnités allouées aux victimes d'accidents corporels ou ayant droit, lorsque ces accidents, ouvrant droit à réparation, ont été causés par des véhicules terrestres à moteur dans le cas où le responsable des dommages demeure inconnu ou se trouve, au moment de l'accident, déchu de la garantie ou insuffisamment couvert ou non assuré ou se révèle totalement ou partiellement insolvable.